BnF Gallica

Mercure galant

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

BnF Gallica

. Mercure galant. 1695-03.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :
- La réutilisation non commerciale de ces contenus ou dans le cadre d'une publication académique ou scientifique est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source des contenus telle que précisée ci-après : « Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France » ou « Source gallica.bnf.fr / BnF ».
- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service ou toute autre réutilisation des contenus générant directement des revenus : publication vendue (à l'exception des ouvrages académiques ou scientifiques), une exposition, une production audiovisuelle, un service ou un produit payant, un support à vocation promotionnelle etc.

CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.
- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

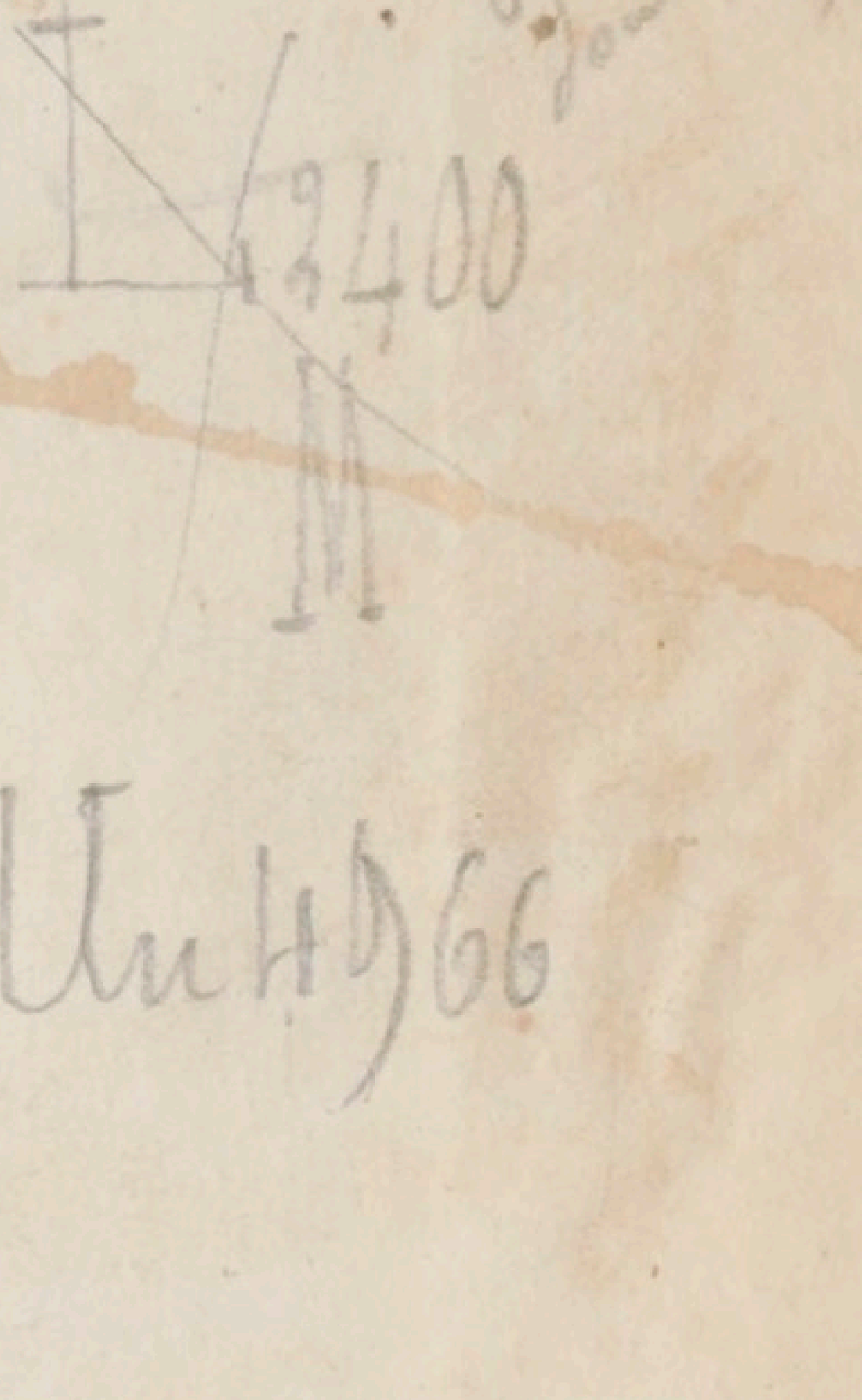
6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter
utilisation.commerciale@bnf.fr.

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

Uu

(256)



Unid 66

MERCURE

GALANT

DEDIE' A MONSEIGNEUR

LE DAUPHIN.

MARS 1695.



A PARIS,
Chez MICHEL BRUNET, Grand'Salle du Palais, au Mercure Galant.

ON donnera toûjours un Volume nouveau du Mercure Galant le premier jour de chaque Mois, & on le vendra Trente sols relié en Veau & Vingt-cinq sols en Parchemin.

A PARIS,
Chez G. DE LUYNE, au Palais, dans la Salle des Merciers, à la Justice.
T. GIRARD, au Palais, dans la Grande Salle, à l'Envie.
Et MICHEL BRUNET, Grand'Salle du Palais, au Mercure Galant.

M. DC. XV.

Avec Privilege du Roy.

AVIS.

QVelques prieres qu'on ait faites jusqu'à present de bien écrire les noms de Famille employez dans les Memoires qu'on envoye pour ce Mercure, on ne laisse pas d'y manquer toûjours. Cela est cause qu'il y a de temps en temps quelques-uns de ces Memoires dont on ne se peut servir. On réïtere la mesme priere de bien écrire ces noms, en sorte qu'on ne s'y puisse tromper. On ne prend aucun argent pour les Memoires, & l'on employera tous les bons Ouvrages à leur tour, pourvû qu'ils ne desobligent personne, & qu'il n'y ait rien de licentieux. On

AVIS.

prie seulement ceux qui les envoyent, & sur tout ceux qui n'écrivent que pour faire employer leurs noms dans l'article des Enigmes, d'affranchir leurs Lettres de port, s'ils veulent qu'on fasse ce qu'ils demandent. C'est fort peu de chose pour chaque particulier, & le tout ensemble est beaucoup pour un Libraire.

Le sieur Brunet qui debite presentement le Mercure, a rétably les choses de maniere qu'il est toujours imprimé au commencement de chaque mois. Il avertit qu'à l'égard des Envois qui se font à la Campagne, il fera partir les paquets de ceux qui le chargeront de les envoyer avant que l'on commence à vendre icy le Mercure. Comme ces paquets seront plusieurs jours en chemin, Paris ne laissera pas d'avoir le Mercure

AVIS.

longtemps avant qu'il ſoit arrivé dans les Villes éloignées, mais auſſi les Villes ne le recevront pas ſi tard qu'elles faiſoient auparavant. Ceux qui ſe le font envoyer par leurs Amis ſans en charger ledit Brunet, s'expoſent à le recevoir toujours fort tard par deux raiſons. La premiere, parce que ces Amis n'ont pas ſoin de le venir prendre ſi tôt qu'il eſt imprimé, outre qu'il le ſera toujours quelques jours avant que l'on en faſſe le débit; & l'autre, que ne l'envoyant qu'après qu'ils l'ont lû eux & quelques autres à qui ils le preſtent, ils rejettent la faute du retardement ſur le Libraire, en diſant que la vente n'en a commencé que fort avant dans le mois. On évitera ce retardement par la voye dudit Sieur Brunet, puis qu'il ſe charge de faire

AVIS.

les paquets luy-mesme & de les faire porter à la Poste ou aux Messagers, sans nul interest, tant pour les Particuliers que pour les Libraires de Province, qui luy auront donné leur adresse. Il fera la mesme chose generalement de tous les Livres nouveaux qu'on luy demandera, soit qu'il les debite, ou qu'ils appartiennent à d'autres Libraires, sans en prendre pour cela davantage que le prix fixé par les Libraires qui les vendront. Quand il se rencontrera qu'on demandera ces Livres à la fin du mois, on les joindra au Mercure, afin de n'en faire qu'un mesme paquet. Tout cela sera executé avec une exactitude dont on aura lieu d'estre content.

MARS 1695.

IE satisfais, Madame, à ce que vous avez souhaité de moy, & je vous envoye la deliberation de l'Assemblée des Etats de Languedoc, pour proposer au Roy une subvention ge-

nerale, ou Capitation, par
le moyen de laquelle ce Prin-
ce puſt ſubvenir à tous les
preſſans beſoins de l'Etat. Il
n'y a rien qui releve plus ſa
gloire, & qui marque da-
vantage ſa rendre bonté pour
ceux qui vivent ſous ſa do-
mination, puis qu'il a atten-
du que la Capitation luy ait
eſté propoſée par ſes Sujets
meſme, quoy qu'il puſt l'im-
poſer plûtoſt, cette ſorte de
ſubvenrion eſtant aujour-
d'huy d'uſage chez la pluſ-
part des Souverains liguez
pour luy faire la guerre.

L'Assemblée des Etats de Languedoc a toujours donné des marques de la passion qu'elle a euë pour le service du Roy, & pour le bien du Royaume, en supportant les impositions dont cette Province est chargée; mais elle sent croistre cette passion dans le cœur de ceux qui la composent, en ce temps où les Ennemis de l'Etat se sont faussement persuadé que le zele des Sujets du Roy peut diminuer, ou leurs forces s'épuiser. Aprés le don gratuit de trois millions qu'elle vient de faire à Sa Majesté, & de plusieurs autres sommes consi-derables, elle a cru qu'elle ne pou-

voit s'occuper plus utilement qu'à
conſiderer les moyens de luy don-
ner des ſecours efficaces & pro-
portionnez aux beſoins preſſans,
faiſant gloire d'exciter par ſon
exemple tout le reſte du Royau-
me à ſe mettre en eſtat de conti-
nuer la guerre avec autant de
ſuccés qu'on l'a commencée, tant
que les Puiſſances ennemies s'ob-
ſtineront à refuſer la Paix. Elle
prend la liberté de propoſer à Sa
Majeſté qu'il luy plaiſe de faire
une Subvention generale ou Ca-
pitation, qui ſoit ſupportée par
tous ſes Sujets, & demande que
l'établiſſement en ſoit fait dans
la Province dc Languedoc pen-

ant la guerre. Elle a eſtimé qu'il
'y a point de moyen plus ſeur
our ſoutenir le poids des affaires
ue cette eſpece de ſubſide, qui
ourra ſuffire à toutes les charges,
qui ſera fixé & certain durant
out le cours de la guerre, & qui
ſtant partagé par tous les Sujets
de Sa Majeſté, chacun ſelon ſa
force, fournira des ſecours abon-
dans, & maintiendra l'honneur
& le repos de l'Etat, ſans eſtre
à charge aux particuliers. C'eſt
dans cette veuë que la Province
de Languedoc préferant le bien
commun à toute autre conſidera-
tion, s'adreſſe à Sa Majeſté, pour

la supplier d'agréer cette propos
tion, que le zele seul qu'elle
pour son service, luy a inspirée
& de la faire executer suivan
ses lumieres & ses volontez.

Je vous ay fait part d'un
grand nombre de Sonnets
sur les Bouts-rimez de *Buste*,
glaçons, *moissons*, *robuste*, &c.
proposez l'année derniere par
la celebre Compagnie des
Lanterniſtes de Toulouſe.

Cette même Compagnie en
propoſe de nouveaux pour
l'année preſente, & voicy ce
qu'elle a fait publier ſur ce
ſujet.

ON auroit peine à s'imaginer combien les Bouts-rimez des Lanterniſtes ont fait fortune dans la Republique des Lettres. Le grand nombre de mons Sonnets que nous avons reçûs de preſque tous les endroits du Royaume en eſt une preuve convaincante. C'eſt un divertiſſement loüable, un amuſement honneſte, où les plus beaux Eſprits s'appliquent avec plaiſir ; & ce qu'il y a de remarquable, c'eſt que ceux-là meſme qui ont voulu décrier les Bouts-rimez, ne laiſſent pas quelquefois d'en faire leur occupation la plus ſérieuſe.

On a beau dire que ce genre de Poësie a quelque chose de gesnant ; on voit du moins qu'il n'y a rien qui fournisse de plus belles pensées à l'Esprit, que peut-estre il n'auroit pas trouvées, sans le secours de ces Rimes, quelque détournées qu'elles paroissent.

D'ailleurs, on peut juger du merite des Bouts-rimez par le succés qu'ils ont eu dans les divers temps qu'on les a vûs paroistre. Ils ont agreablement inondé la Cour & la Province, & l'accueil favorable qu'on leur a toûjours fait, nous marque qu'ils ont des agrémens dont on ne sçauroit se passer.

Quand nous n'aurions d'au-
re obligation aux Bouts-Rimez
ue celle de nous avoir procuré
ne Critique ingenieuſe & déli-
ate, dont le but n'eſtoit que de
riller, & qui a donné lieu à une
éponſe pleine d'obſervations ſo-
des, cela ſuffiroit pour nous en-
ager à cultiver ces ſortes de Vers,
& à continuer un exercice qui
n'eſt pas moins utile qu'agreable.
C'eſt dans cette vûë, & pour
atisfaire à l'empreſſement du Pu-
blic, que nous allons propoſer de
nouveaux Bouts-Rimez, pour
eſtre remplis à la loüange du Roy.
Ce ſera le jour de Saint Jean

Baptiſte que l'on donnera le Prix.

Ceux qui y prétendront auront ſoin d'accompagner leurs Sonnets d'une Priere pour le Roy en quatre Vers, & d'une Sentence en Latin, & de mettre leur ſeing & le lieu d'où ils ſont dans une Lettre ſeparée, qu'on n'ouvrira qu'aprés l'adjudication du Prix, ainſi qu'on a accoutumé de faire.

Les Auteurs doivent eſtre perſuadez de l'exactitude qui s'obſerve ſur l'examen des Ouvrages qu'on nous envoye. Les Lanterniſtes n'ont des égards que pour le merite, & les plus puiſſantes ſollicitations ne ſont pas capables de

leur faire violer la loy qu'ils se
lont faire de rendre justice.

L'Illustre Academie des Jeux
Floraux qui vient d'estre autori-
sée par des Patentes, ne desaprou-
vera pas sans doute la continua-
tion de nos exercices. Ce n'est pas
nostre intention de rien entrepren-
dre sur ce qui regarde cette ancien-
ne & celebre Compagnie. Elle a
ors pour son partage, les Odes,
les Elegies, les Eglogues, & les
Poëmes ; & nous nous retran-
chons toujours à nos Bouts Ri-
mez. On auroit tort de les
abandonner. LOUIS LE
GRAND est si digne de loüan-

ges, qu'il merite d'estre loüé en tout genre de Poësie. Les Bouts-Rimez ont si souvent & si heureusement servi à son Eloge, qu'on ne doit pas leur envier l'honneur d'estre consacrez à cet usage, & il ne sçauroit y avoir assez de Societez differentes à publier la gloire de nostre invincible Monarque.

BOUTS-RIMEZ
Pour l'année 1695.

Guide.
Parts.
Rampars.
Décide.
Rapide.

Cesars.
Hazars,
Intrepide.
Emplois.
Loix.
Tempestes.
Divers.
Conquestes.
Univers.

On sera l'adresse à Toulouse, chez M^r Seré, ruë des Chapeliers, à la Place de Roüais. Il aura soin de retirere les Paquets, pourvû qu'ils soient francs de port.

Les premiers Bouts-rimez qu'a proposez cette Acade-

mie, ayant fait travailler une
infinité de perſonnes ſur
toutes ſortes de ſujets, il y a
lieu de croire que ceux-cy
feront encore faire la meſme
choſe. Sur tout il ne ſera pas
difficile de les remplir pour
un Roy qui merite tous les
jours de nouveaux Eloges.
Ceux qui voudront travailler,
doivent prendre garde à ne
point changer les rimes, com-
me on fit l'année derniere. Il y
eut pluſieurs Sonnets qui au-
roient peut-eſtre diſputé le
Prix s'ils n'euſſent pas finy par
Accords au lieu de *Tranſports.*

Vous m'avez mandé que vous aviez peine à vous accommoder de la prononciation de *Bourdeaux*, par l'habitude que vous vous estiez faite de dire *Bordeaux*. Cela me fait croire que vous serez bien-aise de voir la réponse qui a esté faite à la Lettre dans laquelle on a tâché de prouver qu'il faut prononcer *Bourdeaux*.

MONSIEUR,

Quoique je fasse cas de vos jugemens, & que j'honore vos décisions, vous me

permettrez, s'il vous plaiſt
de reclamer contre celle qu
vous venez de donner a
Public dans une Lettre o
vous répondez à la queſtion
s'il faut dire *Bordeaux*, ou
Bourdeaux. Si vous aviez imi
té Ciceron, que vous vou
propoſez d'abord pour mo
déle, vous auriez fait comme
ce grand Homme, lors que
Pompée le conſulta, aprés
avoir élevé un Temple à la
Victoire, voulant y mettre
une inſcription pour marque
que ce Temple avoit eſté a-
chevé pendant ſon troiſiéme

Conſulat ; & au lïeu de pro-
noncer définitivement qu'il
faut dire *Bourdeaux* , vous
vous ſetiez contenté d'écrire
ce mot ſans y mettre les deux
premieres voyelles , & vous
auriez laiſſé le Lecteur dans
la liberté de prononcer *Bour-*
deaux ou *Bordeaux* , dans un
temps où cette derniere pro-
nonciation a une foule de
artiſans.

Il ne faut point eſtre de la
famille du Preſident Bor-
deaux pour ſe déclarer du
party que je prens. C'eſt aſſez
d'eſtre natif de cette Ville,

pour conſerver à ſon nom la
délicateſſe de laquelle il eſt
en poſſeſſion, & que l'uſage
autoriſe dans la bouche de
ceux qui parlent avec le plus
de douceur, & qui prononcent unanimement *Bordeaux*.

Pourquoy voulez-vous
Monſieur, que cette prononciation ne ſoit fondée que
ſur l'imagination de ceux qui
ont crû que noſtre Ville avoit
pris ſon nom du bord de
eaux, où elle eſt ſituée? Leur
raiſon n'y auroit-elle pas en
core plus de part, & s'il n'eſt
rien de ſi ordinaire que de
donne

onner aux hommes des
oms pris des lieux de leur
aiſſance, de leurs qualitez,
onnes ou mauvaiſes, meſ-
ne des marques ſinguliéres
ui paroiſſent dans leurs per-
onnes, Ciceron ayant eſté
nſi appellé *à Cicere*, Fabius,
Fabis, Lentulus, *à Lente*,
aura-t-il pas eſté loiſible aux
ondateurs de cette Ville d'a-
oir pris ſon nom de ſa ſitua-
on, & de l'avoir appellée
ordeaux, à cauſe qu'ils l'ont
aſtie ſur le bord des eaux?
Que s'il ſe trouve quelques
uteurs qui l'ayent nommée

Bourdeaux, en y ajoûtant un
u, il faut plutoſt regarder cet
te addition comme un défaut
du Pays, & une corruption
du nom, que comme une
prononciation naturelle, à la
quelle on eſt revenu, ſoit par
le commerce qu'on a avec
les gens qui parlent bien, &
qui ſont dans cette Provinc
en plus grand nombre qu'il
n'ont jamais eſté, ſoit par
une reflexion ſolide ſur l'ori
gine du terme qui ſe preſent
d'abord à l'eſprit.

Il eſt vray qu'il y a d'autre
Villes qui ſont baſties ſur l

bord des eaux, & ſi elles n'en ont pas pris leur nom, ce n'eſt pas que cet avantage leur eſtant commun, ne fuſt pas propre à deſigner une Ville plutoſt qu'une autre, mais c'eſt qu'il n'a pas plû à leurs Fondateurs de tirer leur nom de cette origine, & *Bordeaux* en ayant pris le ſien la premiere, ou eſtant la plus conſiderable de celles qui ſont le long de la Garonne, les autres n'ont pas voulu luy ravir un nom qui luy eſtoit dû à bien plus juſte titre, puiſqu'elle eſt entourée d'eaux,

ayant au Levant celles de la Garonne, au Couchant celles qui viennent des Landes, qui forment pendant quelques mois une petite mer au derriere du Palais Archiepiscopal, & au Midy les ruisseaux qui viennent de Begle; ce qui est assez conforme à ce que rapporte Pierre Bertius dans ses Tables abregées de Geographie, où parlant de Bordeaux, il dit : *Burdigala, veterum Biturigum Vibiscorum urbs, est sita in paludibus quas exundans Garumna efficit*; ce qui a fait porter à cette Capitale

de la Guyenne le nom de *Bordeaux*, par une tres-juste & tres-judicieuſe étymologie rapportée dans la page 19. du Suplément de nôtre Chronique.

Ainſi, Monſieur, puiſque nous trouvons la veritable cauſe de ce nom dans la propre aſſiette de la Ville, ne ſaliſſons point noſtre eſprit de ces idées de débauche, qui ne ſont ny de voſtre goût, ny de voſtre penchant. Quelle analogie, quel rapport y a-t-il entre les bords de ces eaux, & ces endroits qu'on

ne peut nommer ſans cho-
quer la pudeur ? L'exemple
d'un Romain qui aime la ma-
gnificence, qui fait poſer des
tentes ſur un rivage, & qui
s'y va réjoüir avec de petites
Bourgeoiſes, parmy tous les
excés de la profuſion & du
luxe, n'établit aucune preu-
ve de l'alluſion qui vous bleſ-
ſe. Auſſi ne voit-on rien ſur
le Port de noſtre Ville qui
reſſente une origine ſi ſcan-
daleuſe; & pourroit-on pen-
ſer quelque choſe d'appro-
chant de ſes commencemens,
puiſque du temps d'Auguſte

Bordeaux eſtoit, ſelon Strabon, une Ville marchande & Port de mer renommé, ſituée prés les Palus & un Lac ſur le bord de la Garonne, comme elle eſt maintenant.

Bien qu'Auſone, qui ne fut pas moins la gloire de Rome que de ſa Patrie, ait dit que Bordeaux eſtoit le lieu de ſa naiſſance, *Burdigala natale ſolum*, ce n'eſt pas une conſequence que le mot Latin *Burdigala*, ſoit plus ancien que celuy que cette Ville porte aujourd'huy, ayant eſté apparemment inconnu dans

la Guienne, juſqu'au temp
que les Romains y porterent
leurs armes victorieuſes, &
que les Vaincus commence
rent à y parler la Langue de
Vainqueurs, prés de deux
ſiecles & demi avant la naiſ
ſance d'Auſone.

Ce n'eſt donc pas dans le
Latin qu'il feut aller cherche
l'origine du nom de *Bordeaux*,
& vous en convenez ſi bien,
Monſieur, que vous voulez
bien en avoir l'obligation au
ruiſſeau de la Bourde & de
Jalle, qui ſont deux noms que
la Latinité ne vendiquera ja

mais. Ils ne ſont pas, dites-vous, éloignez de la Ville; vous en portez vous même la preuve, puis que vous les faites entrer dans la Garonne par l'endroit où eſt à preſent l'Egliſe S. Pierre, mais, Monſieur, tous ne conciendront pas avec vous de la jonction que vous faites de ces deux Ruiſſeaux, eſtant tres-conſtant qus la Bourde ſe décharge dans la Garonne un quart de lieuë au deſſus de Bordeaux, & la Jalle à plus d'une lieuë au deſſous. Il n'y a pas d'apparence que la Bourde

ait donné le nom à une gran-
de Ville arrosée de la Garonne,
& entourée de marais où ſe
noyoit ce ruiſſeau avant que
de s'approcher de la Ville,
s'il avoit le cours que vous
luy donnez. Ainſi ſi quelques
Eaux devoient luy donner un
nom, ce ſeroit plûtoſt celles
des Marais, ou de cette groſſe
Riviere, qu'un petit ruiſſeau
qu'on ne connoiſt pas, &
qui n'oſant paroiſtre à l'aſpect
de cette belle Ville, ſe cache
tout honteux ſous le pavé de
ſes ruës, & coule, ſelon vous,
dans la Garonne par des ca-

naux ſoûterrains, ſans que
'on ſçache ſeulement s'il y a
un ruiſſeau, ny ſi ce ruiſſeau
a un nom.

Laiſſant donc là la Bourde, Monſieur, vous ſouffrirez que je m'en tienne à mon premier ſentiment. Je demeure d'accord que l'*u* des Latins, ſe change ſouvent dans le François en *ou*. Les exemples que vous en citez ſont familiers, mais vous ne diſconviendrez pas auſſi que les Gaſcons ne changent l'*o* des François en *ou*, par exemple, nous diſons en François,

mordu, preterit parfait d
mordre, *cordeau*, *borner*, *orner*
border, *Cocher*, *orme*, & un
infinité d'autres; & les Gal
cons changeant *l'o* en *ou*, nou
disons *mourdu*, *courde*, *bourna*
ourna, *bourda*, *Couchei*, *ourme*
Un pareil changement a fai
qu'au lieu de prononcer *Bor*
deaux, conformement à for
étymologie, on a prononcé
en Gascon *Bourdeaux*; &
comme cette prononciation
a esté generale, lors que dans
la suite on a parlé François,
on y a retenu *l'ou* de la pro-
nonciation Gasconne, & de

vient qu'on a dit *Bour-*
aux, le vulgaire par igno-
nce, & les habiles gens,
our n'y avoir pas fait assez
attention. Neanmoins il
en est trouvé qui ont rete-
u la pureté de la prononcia-
on Françoise, & qui ont dit
ordeaux, suivant l'étymolo-
ie naturelle du nom. Tels
ont le Pere Monet, & l'illu-
re Mr Nicod, Maistre des
equestes, dans les deux
çavans Dictionnaires qu'ils
nt faits, où ils ne paroissent
as moins habiles dans la
angue Françoise que dans la

Latine, dont ils ont étal
toutes les beautez & les ri
cheſſes. Calepin prononc
Bordeaux comme eux, & Mi
chel-Antoine Baudran dan
ſa belle Geographie impri
mée à Paris en 1661. en deu
tomes in fol. expliquant ce
mots, *Burdigalenſis ager*, dit
le Pays Bordelois, *Burdigalen*
ſis ſinus, la grande Baïe d
Bordeaux.

Vous m'oppoſerez ſan
doute que ces autoritez n
ſont pas du poids de celles d
Mr le Maiſtre, de Mr Peliſſon
& du P. Bouhours; mais j

répondray à l'égard de ce dernier, avec ſa permiſſion & la voſtre, que s'il a décidé en faveur de *Bourdeaux*, peut-eſtre y a-t-il eu dans ſa déciſion un peu d'amour propre. Il a prononcé dans ſa cauſe, contre la prohibition de la Rubrique, *ne quis in ſua cauſa*, &c. n'ayant conſervé l'*ou* dans la premiere ſillabe du nom de *Bourdeaux*, que parce qu'il ſe trouve dans la premiere du ſien, & qu'il l'a voulu faire entrer avec celuy de *Bourdeaux* dans la communauté des noms auguſtes,

auſquels vous l'aſſociez dans s
voſtre Lettre. Pour l'autorité
de Mr le Maiſtre, je ne ſçay
s'il vous avoüeroit bien de
voſtre citation, & s'il ne vous s
diroit pas que quand il a
compoſé ſon Plaidoyer, il s'eſt
plus attaché à la ſubſtance
des choſes, qu'à l'écorce des
paroles, comme il ſe prati-
que en matiere de Loix, ſui-
vant la maxime du Juriſcon-
ſulte, *Scire leges non eſt earum*
verba, ſed mentem tenere.

Lors que Mr Peliſſon a écrit
l'Hiſtoire de l'Academie, il
n'a pas prétendu y donner

des regles pour la Langne,
non plus que Mr le Maistre
dans son Plaidoyer. Les Geo-
graphes que vous alleguez,
ont laissé *Bourdeaux* écrit dans
leurs Cartes, comme ils l'ont
trouvé dans celles qu'ils ont
reformées, & ils n'ont eu en
veuë que ceste réformation,
& non pas celle de la Langue,
pouvant estre de tres-bons
Geographes, & parler tres mal
françois. En un mot, il en
faut toujours revenir à l'an-
cienne étymologie, qui se
trouvant autorisée par l'usa-
ge, qui est le maistre des Lan-

gues, on ne doit pas balancer
à ſe déterminer en ſa faveur.
Ainſi, Monſieur, l'uſage
d'aujourd'huy eſtant pour
Bordeaux, comme vous pour-
rez prendre la peine de le re-
marquer en tous ceux qu
parlent le mieux, il faut ſui
vre cet uſage qui n'a rien quo
de doux & d'agreable à l'o
reille.

Aprés le Latin, vous avez
appellé le Grec à voſtre ſe
cours. Les Grecs prononcen
dites-vous, *Bourdegala*, l
François qui a beaucoup d'a
finité avec le Grec, ſuivan

voſtre Lettre, doit retenir la prononciation de l'*ou*; mais puis que noſtre Langue n'en a pas moins avec le Latin, qui de voſtre aveu, prononce l'*u* comme les Grecs, témoin voſtre *Loucoullous*, il faudroit par la même raiſon prononcer les *u* venant du Latin, comme s'il y avoit *ou*. Suivant cette regle, au lieu de *Muſe* venant de *muſa*, on diroit *Mouſe*, au lieu de *peinture*, venant de *pictura*, on diroit *peintoure*, ce qui produiroit de tres grandes difformitez dans la Langue, & mon-

tre assez que dans la pronon-
ciation Françoise nous ne de-
vons avoir aucun égard ny à
la Grecque, ny à la Latine,
& qu'il faut suivre unique-
ment celle qui se trouve éta-
blie par le bel usage.

Mais enfin, Monsieur,
pouquoy voulez-vous persua-
der que *Bordeaux* vienne de
Burdigala, puis qu'il est plus
naturel que *Burdigala*, ait esté
formé de *Bordeaux*, cette Vil-
le, comme je l'ay déja remar-
qué, ayant esté tres-conside-
rable, suivant le témoignage
de Strabon, dans le temps

que les Romains y mirent le pied? Ainſi le nom de *Bordeaux* impoſé à la Ville par ceux qui la baſtirent, eſtoit plus ancien que le Latin, *Burdigala*, auquel l'autre peut avoir donné la naiſſance, à moins de dire, Monſieur, s'il m'eſt permis de faire une étymologie à mon tour, pour favoriſer voſtre déciſion, que *Burdigala* eſt compoſé du mot Eſpagnol, *Burgo*, que vous employez dans voſtre Lettre ponr origine, & qui ſignifie Bourg, & de *Gala*, qui veut dire Propreté & bonne grace;

de sorte que la Ville n'estan
encore qu'une Bourgade
dans son commencement, il
se pourroit qu'elle fut appel-
lée par ses Habitans, qui au
voient eu sans doute com-
merce avec les Espagnols, &
qui parloient quelque peu
leur langage, *Burgo de Gala*
c'est à dire, Bourg dont le
Habitans estoient propres &
de bon air, & par succession
en retranchant *go*, on en fit
Burdegala, qui est le mot La
tin dont l'origine vous a assez
occupé. Voilà, Monsieur, une
étymologie heureuse, pui

qu'elle a l'avantage de tomber dans voſtre ſens, & elle ne convient pas mal aux Habitans de cette Ville, ſinguliérement aux Femmes, n'y en ayant guere ailleurs qui ſe mettent plus proprement, ayant cette obligation au bon air quï luy eſt naturel, que dans des parures mediocres, elles paroiſſent plus que d'autres dans des habits magnifiques. Mais, Monſieur, puis que je vous donne une étymologie qui vous plaira ſans doute, vous ferez bien cette juſtice au Public de luy paſſer

celle de *Bordeaux*, & de ne refuſer pas à nos rivages, qui leur preſentent à toutes les Nations un abord ſi agreable, l'honneur d'avoir donné leur nom à noſtre Ville. Si vous vous obſtinez dans ce refus, craignez que les Nimphes de la Garonne ne vous broüillent avec voſtre Muſe. Vous ſçavez que les Nimphes ſont favorites des Muſes, & que ces doctes Sœurs n'ont jamais plus de brillant & plus de gayeté que ſur le bord des eaux. Je ſuis, &c.

Je ſuis

Je ne vous diray rien à l'avantage des Vers que vous allez lire, sinon qu'ils sont de Mr de Vin.

LE COLONEL.

UN Colonel sage & vaillant
Avoit une Femme assez belle,
Et par malheur pour luy, coquette & peu fidelle.
Aux douceurs d'un certain Galant
Elle prestoit sans cesse une oreille docile,
Et fier de son bonheur, quand sa joye éclatoit,

Ce Galant par tout se vantoit
D'une conqueste si facile.
Cet Epoux offensé trouvoit dans
valeur
Assez dequoy le faire taire ;
Mais comme il connoissoit le ver
table honneur,
Quelques sots contes qu'on pu
faire,
Il feignoit de n'en rien sçavoi
Et toujours froid à l'ordinaire
Sans se troubler, sans s'émouvo
Voyoit des deux Amans la liai
galante
Comme une chose indifferente.
Sa noble insensibilité
Parut à certain Brave un trait
lâcheté ;
Et voulant d'un affront qu'il croy
d'importance
L'exciter à tirer vangeance,

Cet Ami chaud, mais furibond,
Luy propose un duel, & s'offre pour
second.
Ah! dit le froid Epoux, non, je
vous remercie,
Vostre amitié va trop loin; croyez
moy,
Faisons tous deux de nostre vie,
Que nous devons à nostre Roy,
Vn meilleur & plus sage employ,
La risquer sans son ordre est & cri-
me & folie;
Luy seul a droit sur elle, & sans
en jeunes fots
La prodiguer mal à propos,
Conservons-la pour la Patrie.
Ce petit étourdi ne vaut pas mon
couroux.
Encor presque sous la ferule,
Il auroit sur le piè trop de gloire
avec nous,

Et ſi pour luy ma Femme brûle
Tant pis pour elle. Mon honneu
Dépend-il après tout de ſòn peu d
pudeur ?
Non, ſes tours de coquetterie
Ne peuvent me donner vos ſenti
mems boüillans ;
Car de me battre enfin contre tou
ſes Galans,
Trop forte ſeroit la partie,
Et bien-toſt ſur les bras j'auroi
aſſurément
La moitié de mon Regiment.

Je vous envoye une Me
daille, dont le revers repre
ſente une couronne de Gre
nades & de Roſes, entrelacée
du nom du Roy, *Ludovic*

OB

REGEM REGINAM

ET PRINCIPEM

MAGNÆ BRITANNIÆ

SERVATOS

Magno, & au dedans, *Ob Regem*, *Reginam & Principem magnæ Britanniæ ſervatos*. Cette Medaille a eſté frapée pour tranſmettre à la poſterité le ſouvenir d'une des plus belles & des plus éclatantes actions de la vie de Sa Majeſté. C'eſt l'azile & la protection que Loüis le Grand donne au Roy, à la Reine d'Angleterre, & à toute leur Famille Royale, prenant leur défenſe luy ſeul contre leurs Ennemis confederez. Cette action n'eſt pas ſeulement une des plus belles de la vie du Roy, mais

elle n'a peut-estre point d'e-- xemple dans tous les siecles, puis qu'il n'y en a point d'une pareille Ligue contre un Sou-- verain, & que cependant le Roy soutient tous ses efforts avec la même constance, & continuë genereusement de donner sa protection au Roy d'Angleterre, & à toute sa Famille Royale.

La Lettre suivante vous fera plaisir. Elle est de Mr Ci-- piere, dont tous les Ouvrages sont pleins d'érudition. Il seroit à souhaiter qu'on en vist souvent de cette nature.

A MONSIEUR BELLET, sur un Passage de Tertullien.

MONSIEUR.

Je sçay que plusieurs Sçavans sont dans le mesme sentiment que vous au sujet du Passage de Tertullien, où il est dit que l'Empereur Tibere voulut faire mettre dans le Pantheon, parmy les Statuës des Dieux des Romains, la Figure de Jesus Christ; mais je ne trouve pas que les raisons qu'ils opposent contre ce Pere, soient capables de détruire la verité de ce

fait ; car quoy que l'on ne trouve
point d'Auteurs desintereſſez qui
le rapportent, & que les Evange-
liſtes, ſur tout S. Luc, qui vi-
voient du temps de cet Empereur,
n'ayent pas parlé d'un fait ſi avan-
tageux à la Religion Chreſtienne,
comme vous dites, on ne peut pas
toutefois rejetter ce trait d'hiſtoire
comme fabuleux & inventé par
les Chreſtiens, pour ſe faire hon-
neur, comme quelques-uns le pre-
tendent. Vous ſçavez, Monſieur,
que Tibere n'a pas eſté le ſeul des
Empereurs Romains qui ait eu de
l'eſtime & du reſpect pour Jeſus-
Chriſt, & qui l'ont regardé com-

ve un homme divin, qui meritoit d.s Statuës & des Temples. L'Empereur Trajan avoit ſans doute quelque connoiſſance de J. C. puis qu'il ordonna qu'on ne recherchaſt point les Chreſtiens qui ſe cachoient, & qu'on ne les contraigniſt pas par des violences à prononcer des maledictions contre celuy qu'ils adoroient. Son Succeſſeur Adrien paſſa plus avant, & ſuivant Lampridius, il fit bâtir des Temples à Jeſus-Chriſt ſans aucune Statuë dans quelques Villes de l'Empire. C'eſt pourquoy on appella Temples d'Adrien ceux qui n'avoient aucune Divinité

dedans. Il est vray que cet Em-
pereur ne connoissoit pas bien la
Religion Chrestinne, car il croyoit
que les Evesques des Chrestiens
adoroient Serapis, un Dieu de
l'Egypte. M Vaillant, Sçavant
Antiquaire, nous parlera de ces
Temples dans la vie d'Adrien,
qu'il nous prepare, & peut estre
qu'il nous en fera voir quelques-
uns dans quelques Medailles. Je
veux bien vous dire, Monsieur,
que j'ay vû sur une Medaille de
cet Empereur, un Temple sans au-
cune inscription, ny statuë dans le
fond du frontispice, comme nous
en voyons ordinairement dans

toutes les Medailles où il y a des Temples. Le meſme Lampridius rapporte qu'Alexandre. Severe voulut bâtir des Temples à I. C. & le mettre meſme au nombre des Dieux. Sans doute qu'il avoit eſté instruit dans la Religion Chrestienne par ſa mere Mammea, vertueuſe & ſage Princeſſe, qui voulut bien ſe faire inſtruire par Origene, qu'elle fit venir d'Alexandrie à Antioche pour ce deſſein. Pour moy, je ne doute pas que ce grand Prince, qui par la pureté de ſes mœurs s'acquit le ſurnom de Severe, ne fuſt Chreſtien dans le cœur. Il avoit ſans

doute appris des Chreſtiens cette belle maxime de la Morale qu'il repetoit ſi ſouvent, Quid tibi fieri non vis, alteri ne feceris, *ne faites pas aux autres ce que vous ne voulez pas qu'on vous faſſe; maxime qui avoit eſté enſeignée par Ieſus-Chriſt meſme, & qui ſe trouve écrite dans l'Evangile. Mais que dira-t on de Marc-Aurele Antonin, qui par ſa ſcience s'acquit le ſurnom de Philoſophe, auquel Iulien l'Apoſtat, dans la Satyre qu'il a faite contre tous les Empereurs ſes Predeceſſeurs, n'a trouvé rien de mauvais à reprocher, qui avoit*

dans ſon Armée une Legion de Chreſtiens, qui eſtoit ſa douziéme Legion, laquelle s'appelloit la Legion Meliténe, puis qu'elle avoit ſon quartier dans une Ville de ce nom en Cappadoce, & la Legion fulminante, parce que dans un Combat que cet Empereur donna contre les Mareſmans, les Vandales & les Bohemes, elle avoit par ſes prieres fait deſcendre la pluye du Ciel ſur les Romains accablez de ſoif & de chaud, & la greſle & le feu ſur celle des Barbares? C'eſt un fait dont on ne peut douter aprés le témoignage de Dion Caſſius, & d'Apollinaire,

Evesque de Hierapolis, tous deux contemporains à cet Empereur; de Tertullien dans son Apologie, d'Eusebe dans son Histoire Ecclesiastique, & de Gregoire de Nice, dans le 2. Sermon sur les quarante Martirs. Si cela est arrivé sous l'Empire de Commode, comme quelques-uns le veulent, il faudra dire de luy ce qu'on a dit de Marc Aurele son Pere, qu'apparemment il ne haissoit pas les Chrestiens, aprés avoir vû la puissance de leur Dieu, & qu'il avoir plus d'estime pour I. C. que pour toutes les Divinitez de Rome, en qui il n'avoit pas grande

foy, comme tout le monde ſçait. D'ailleurs il fit des Edits en faveur des Chreſtiens, qui ne furent pas perſecutez ſous ſon Empire. Ie ſçay, Monſieur, que pluſieurs perſonnes mettent ceite Hiſtoire de la Legion fulminante ſous l'Empire de Trajan, & qu'on nous en fait voir un monument dans la Colomne Trajane à Rome, où l'on voit Iupiter pluvieux qui fait tomber la pluye ſur les Romains; mais pour vous dire mon ſentiment ſur cette Colomne, je crois que c'eſt là quelque autre hiſtoire que celle de cette Legion Chreſtienne, & peut-eſtre que c'eſt

là quelque occaſion dans laquelle l'Armée de Trajan fut ſoulagée de la ſoif par une pluye qui tomba fort à propos, ce qui peut avoir donné lieu à confondre cette circonſtance avec ce qui arriva ſous Marc-Aurele, & qu'on ne doit attribuer qu'aux prieres des Chreſtieus. Quelques-uns pretendent auſſi que cela eſt arrivé ſous l'Empire de Commode; mais, Monſieur, vous vous ſouviendrez de ce que vous me dîtes un jour, & qui concilie parfaitement bien les deux opinions, que cette Bataille contre les Allemans & les Bohemes avoit eſté donnée ſous l'Empire de Marc-

Aurele, Commode son Fils estant Cesar.

Voilà, Monsieur, ce qui me persuade que Tertullien n'a pas imaginé ce qu'il nous a dit de Tibere. Il n'est pas aussi le seul qui ait parlé de ce fait, puis qu'Orosius rapporte la mesme chose au Livre 8 chapitre 4. Cependant, quoy que je ne sois pas de mesme opinion là-dessus, qui est sans doute appuyée de bonnes conjectures, & du sentiment de Mr Gerard Vossius, je ne laisse pas de vouloir tout ce que vous voudrez, & d'estre de vos meilleurs Amis.

Ie ſuis , &c. CIPIERE.

A Bordeaux le 10. Fevrier 1695.

Mr de Cipiere , Auteur de cette Lettre, preſcha avec un fort grand ſuccés, le Mardy premier jour de ce mois, dans l'Egliſe de Saint Loüis des Carmes Déchaux de Bordeaux. Il prit pour texte ces paroles de Saint Mattheu, *Domus mea domus orationis vocabitur*, & il expliqua en peu de mots dans ſon exorde de quelle maniere nos Temples eſtoient la maiſon de Dieu, & comment Dieu habitoit

dans nos Egliſes. La diviſion fut priſe dans les paroles de ſon texte meſme, & il fit voir dans le premier Point que Dieu eſt preſent dans nos Temples, plus particuliere-ment que dans les autres lieux, & que par conſequent nous devons aſſiſter aux ce-rémonies qui s'y celebrent, avec ce reſpect & cette foy que nous devons à Dieu-même. Il fit connoiſtre dans ſon ſecond Point que les Temples ſont des maiſons d'oraiſon; & que cette con-ſideration nous obligeoit

d'y apporter l'humilité, l'attention & l'application avec laquelle nous devons demander des graces à Dieu. Cette matiere n'a pû estre que d'une tres-grande utilité pour faire cesser les irreverences qui se commettent tous les jours dans nos Eglises.

Les divertissemens ont esté grands ce dernier Carnaval à Saint Malo. Les Habitans se sont souvenus avec plaisir du peu d'effet qu'avoit eu le Bombardement tenté il y a quelques mois par les En-

nemis; ce qui eſt cauſe qu'on y a danſé un Balet entremêlé de paroles, dont la Muſique a eſté faite par Mr le Batteux. Maiſtre de Muſique de la Cathedrale de la meſme Ville. Je vous en envoye les paroles.

LE RETOUR DES PLAISIRS.

BALLET.

Premiere Entrée.

La France, les Plaisirs, Chœur de François.

LA FRANCE.

LE calme répond à nos vœux.
Venez, Plaisirs, venez, Ris, venez, Jeux,
Achever de nous rendre heureux.

Chœur de François.

Le calme, &c.

LA FRANCE.

Assez longtemps une cruelle absence
Nous a privez des momens precieux,
Qu'autrefois dans ces mesmes lieux
Nous procuroit vostre aimable presence.
Il est temps, doux Plaisirs, de paroistre à nos yeux.
Contentez nostre impatience
Dans ce sejour delicieux,
Tout vous invite à rompre le silence.
Le calme répond, &c.

Chœur de François.

Le calme, &c.

LES PLAISIRS.

Evitons, évitons le bruit affreux des armes.

LA FRANCE.

Revenez, Plaisirs, revenez.

LES PLAISIRS.

Evitons, évitons le bruit affreux
des armes.
On n'entend plus icy qu'alarmes.
Quittons des lieux qui leur sont
destinez.
Evitons, évitons le bruit affreux
des armes.

LA FRANCE.

Revenez, Plaisirs, revenez.
Où deformais trouverez-vous des
charmes,
Si ces lieux sont pour vous des lieux
infortunez?
Revenez, Plaisirs, revenez.

LES PLAISIRS.

Evitons, évitons le bruit affreux
des armes.

LA A

LA FRANCE.

Revenez, Plaiſirs, revenez.

LES PLAISIRS.

C'eſt la France qui nous appelle,
Courons, volons, rangeons-nous
auprés d'elle;
Et que les Ieux & les Ris deſor-
mais
Ne ſongent plus qu'à remplir ſes
ſouhaits.

LA FRANCE.

Plaiſirs volages,
Où fuyez-vous?
Revenez tous
Sur ces rivages.
Vous n'avez plus à craindre au-
cuns orages:
Ioüiſſez d'un repos ſi doux.
Ces charmans lieux ſont faits
pour vous;
Exercez y vos petits badinages.

Où fuyez-vous,
Plaisirs volages?
Plaisirs volages,
Revenez tous.

LES PLAISIRS.

Nous vous suivons, Déesse aimable,
Où voulez-vous que nous portions nos pas?
Sont-ce icy les heureux climats,
Où nous devons gouster ce repos agreable?

LA FRANCE.

Oüy, vous pouvez en seureté
Iouir dans ces beaux lieux de la douceur charmante
Qu'un heureux sort vous y presente:
Tout y parle de liberté.
Loin d'y trouver des sujets d'épouvante,

Vous y ſerez ſurpris de leur tranquilité.

LES PLAISIRS.

Aprés de cruels orages,
Quand le calme eſt de retour;
Qu'un pur & tranquille jour
A de charmans avantages!

LA FRANCE.

Que le repos a d'attraits,
Lors qu'au bruit affreux des armes,
On voit ſucceder la Paix!

Choeur de François.

Que le repos a d'attraits,
Lors qu'à de vives alarmes
On voit ſucceder la Paix!

LES PLAISIRS.

Apprenez-nous quels Dieux à nos malheurs ſenſibles,
Nous donnent des jours ſi paiſibles.

LA FRANCE.

Le Dieu des eaux touché de noſtre déplaiſir,
Nous a procuré ce loiſir.

Choeur de François.

Le Dieu des eaux, &c.

LES PLAISIRS.

Qu'on n'entende donc plus de plaintes,
Puis que ce Dieu puiſſant s'intereſſe pour nous.
Commençons aprés tant de craintes,
A jouir d'un deſtin plus doux.

LA FRANCE.

Accourez, que chacun ſe preſſe
De ſatifaire à nos deſirs.
Que tous vos pas inſpirent l'allegreſſe:
Qu'on n'entende que chants aprés tant de ſoupirs.

CHOEUR.

Accourons, que chacun ſe preſſe,
De ſatisfaire à vos deſirs;
Que tous nos pas inſpirent l'allegreſſe,
Qu'on n'entende que chants aprés tant de ſoupirs.

SECONDE ENTRE'E.

Neptune, premier Maloüin, ſecond Maloüin, Choeur de Maloüins.

NEPTUNE.

PArtez, allez, volez, ſouffles impetueux,
Le Dieu de la Mer vous l'ordonne.
Que rien ne trouble icy les plaiſirs & les jeux;
Eloignez ce qui les étonne.

Portez aux Ennemis de ce rivage
heureux,
Tout ce que vous avez d'affreux;
Le Dieu de la mer vous l'ordonne.
Partez, allez, volez, ſouffles im-
petueux.
Vous, Peuples, ſur ces bords vivez
ſans épouvante,
Neptune a de l'Anglois repouſſé
la fureur.
Iouiſſez du bonheur
Que mon bras vous preſente.

Choeur de Maloüins.

Deſormais ſur ces bords vivons
ſans épouvante,
Neptune a de l'Anglois repouſſé
la fureur.
Iouiſſons du bonheur
Que ce Dieu nous preſente.

Premier Maloüin.

Nous avons vû par luy tomber
l'audacieux

Sous une montagne brûlante.
C'eſt par luy que couvert d'un de-
luge de feux,
Nous l'avons vû contraint de vomir
à nos yeux
Les reſtes enflammez de ſa rage
mourante.

Second Maloüin.

C'eſt par luy qu'une paix char-
mante
Eſt de retour dans ces climats
heureux,
Et c'eſt de ſa main bienfaiſante
Que nous tenons un bien qui comble
tous nos vœux.

Choeur de Maloüins.

Deſormais ſur ces bords, &c.

Premier Maloüin.

Ne ſongeons qu'à jouir de la tran-
quillité [invincible.
Qu'il aſſure à ces lieux par ſon bras

On ne peut estre plus sensible
Qu'il l'est pour nostre seureté.
Dans ses nobles travaux il passe
nostre attente,
L'amour qu'il a pour nous de jour
en jour s'augmente,
Et n'a jamais tant éclaté.

Second Malouïn.

Neptune favorable !
Qu'un aussi doux repos soit à jamais
durable.

Premier Maloüin.

Vous qui de nos malheurs avez finy
le cours.

Second Malouin.

Vous par qui nous goûtons de si
tranquilles jours.

Tous deux.

Neptune favorable !
Protegez nous toujours.

NEPTUNE.

Gouſtez, gouſtez en aſſurance
Les doux momens que vous offre
mon bras;
Vivez en paix, vivez ſans em-
barras:
Neptune prend voſtre défenſe.

Premier Malouin.

Que rien ne trouble plus des lieux
ſi pleins d'appas.

Second Malouin.

Que les plaiſirs icy ſuivent par
tout nos pas.

Tous deux.

Que par voſtre faveur puiſſante
Vne felicité charmante
Regne toujours dans ces climats.

NEPTUNE.

Gouſtez, gouſtez en aſſurance, &c.

Choeur de Malouins.

Vivons en paix, vivons ſans em-
baras,

Neptune prend noſtre défenſe.
Goûtons, goûtons en aſſurance
Les doux momens que nous offre
ſon bras.
Honorons à jamais un Dieu ſi
magnanime.
Que nos chants redoublez reſon-
nent dans les airs.
Qu'un meſme zele nous anime.
Il eſt digne de nos concerts.

Premier Malouin,

Faiſons de ſes bienfaits retentir ces
rivages.

Second Malouin.

Prèparons luy des jeux nou-
veaux:
Que nos chants les plus beaux
Luy marquent nos juſtes hom-
mages,
Penſons qu'il a puny nos injuſtes
rivaux.

Choeur.

Honorons à jamais un Dieu ſi ma-
gnanime,
Que nos chants redoublez reſonnent
dans les airs.
Qu'un meſme zele nous anime,
Il eſt digne de nos concerts.

TROISIE'ME ENTRE'E.

Neptune, la France, les Malouins,
Choeur de François & de Malouins.

NEPTUNE.

SI Neptune vous eſt propice,
Ses ſoins ſont trop recompen-
ſez.
Pour prix de mes travaux ce me
doit eſtre aſſez
Que Louis le Grand en jouiſſe.

Ie fais le plus doux de mes vœux
De le rendre à jamais heureux.

La France,

Au milieu de la paix, au milieu de la guerre,
Vne grande Diuinitè
Doit faire ſa felicité,
Du bonheur de toute la terre:
Mais celuy d'un Heros favoriſé des Cieux,
Fait le plus doux plaiſir des Dieux.

Neptune.

A ſervir ce grand Roy l'on verra ma conſtance
Contre un monde d'audacieux:
Contre mille & mille envieux.
Neptune prendra ſa défenſe.

La France.

Quand j'ay vû des Anglois la jalouſe fureur

Armer sur l'Empire de l'onde,
Contre le plus grand Roy du
monde,
Mon cœur, je le confesse, estoit saisi
de peur;
Mais quand je vois ces Encela-
des,
Qui n'en vouloient pas moins
qu'aux Cieux,
Tomber tristement à nos yeux,
Ecrasez sous leurs escalades;
Et de leur malheureux débris
Elever un trophée à l'Auguste
Louis,
Alors mon cœur rougit de sa tris-
tesse,
Et me fait chanter mille fois,
Qu'on ne peut craindre sans foi-
blesse,
Pour le plus grand de tous les
Rois.

Neptune.

Quel ſujet aviez-vous de crain-
dre,
Puis que le Dieu des eaux s'inte-
reſſoit pour luy?
L'Anglois eſt beaucoup moins à re-
douter qu'à plaindre,
Lors qu'il jouit d'un tel appuy.
De l'un à l'autre bout l'Ocean me
revere,
Tout reconnoiſt mes loix dans ſes
gouffres affreux.
Je puis enfler les flots, & je ſçay
quand je veux,
Calmer auſſi-toſt leur colere.
Vous n'avez qu'à parler, ſuis-je
encor neceſſaire?
Quelques Mortels audacieux
Oſent-ils derechef ſur mes eaux
vous déplaire?
Faut-il les combattre à vos yeux?

Faut-il encor punir leur rage?
Nommez, nommez les envieux,
Sur qui vous demandez que retombe
l'orage.
Ah! dans l'éclat de ma fureur
Jusqu'où n'iroit point ma vangean-
ce!
Mon bras dessus les mers répandroit
la terreur;
Et mes flots par leur violence
Porteroient en tous lieux le deſor-
dre & l'horreur.

La France.

Quelle assez digne récompense
Peut jamais égaler des soins aussi
parfaits;
Et par quelle reconnoissance
Pouvons-nous payer tes bien-
faits?

Neptune.

Je vous l'ay déja dit, je borne mes
souhaits,

A ſervir Louis & la France :
Ce qui fait ma plus grande ardeur,
C'eſt de leur procurer un éternel bonheur.

Pendant que ſur ces rivages
La Mer roulera ſes eaux
Vous aurez mille avantages
Sur vos injuſtes rivaux.
Plaiſirs, Chœurs de François,
& de Malouins.
Heureuſe intelligence,
Que vous avez d'attraits !
Non, vous ne finirez jamais.
Le Dieu des eaux avec conſtance,
Sçaura garder les ſermens qu'il a faits.
Heureuſe intelligence,
Que vous avez d'attraits !
Non, vous ne finirez jamais.

La France.

Promettez de nouveau,
Neptune.
De nouveau je promets,
Que Louis le Grand, & la France,
Seront toûjours l'objet de mes bien-
faits.

Choeur.

Heureuse intelligence,
Que vous avez d'attraits!
Non; vous ne finirez jamais.

Neptune.

Sacré Fleuve du Styx, c'est par vous
que je jure.
Retenez, retenez les sermens que je
fais.
Ie promets par vos eaux, par vostre
sourd murmure,
De proteger Louis & la France à
jamais.

Sacré fleuve du Styx, c'eſt par vous
que je jure,
Retenez, retenez les ſermens que je
fais.

Chœur.

Heureuſe intelligence,
Que vous avez d'attraits!
Non, vous ne finirez jamais.
Le Dieu des eaux avec conſtance,
Sçaura garder les ſermens qu'il a
faits.
Heureuſe intelligence,
Que vous avez d'attraits!
Non, vous ne finirez jamais.

La Lettre dont je vais vous faire part eſt fort curieuſe. Elle eſt du P. François Lagnez, Jeſuite, Superieur de la Miſ-

sion de Maduré dans les Indes. Il l'adresse aux Peres de la même Compagnie & de la même Mission, à qui il rend compte de la mort du Pere Jean de Britto, leur Confrere.

MES RR. PERES.

Je ne sçay si nous devons nous affliger avec toute cette Mission, ou nous réjoüir de la cruelle mort, ou plûtoſt du glorieux martyre de nostre tres-cher & inseparable Compagnon, le R. P. Jean de Britto. Il est vray que nous avons

grand ſujet de pleurer avec
cette Chreſtienté deſolée, la
perte qu'elle vient de faire
d'un Pere tres-tendre, d'un
Protecteur vigilant, & d'un
Miſſionnaire infatigable, qui
faiſoit ſa plus grande conſo-
lation, & ſa principale gloire:
mais il eſt bien plus juſte de
nous réjoüir avec elle des
avantages qu'elle retire de la
pretieuſe mort d'un Confeſ-
ſeur de J. C. dont elle vient
d'eſtre honorée. En effet, s'il
eſt vray, comme diſent les
Saints Peres, que le ſang des
Martirs eſt une ſemence fe-

conde de nouveaux Chreſtiens, n'avons-nous pas ſujet de nous promettre que cette Chreſtienté va deſormais fructifier au centuple, & ſe répandre dans tout cet Orient? Ainſi vous voulez bien, mes RR. PP. que je vous prie tous de joindre vos loüanges & vos actions de graces pour remercier la bonté divine, qui a voulu honorer cette petite Miſſion d'une benedic-

tion particuliere, & vous donner, à chacun de vous en particulier, des preuves ſi ſenſibles de ſon amour. Des mar-

ques ſi tendres de la charité de voſtre bon maiſtre doivent vous engager à renouveller voſtre zele à ſon ſervice, & au ſujet de ces Barbares qu'il a rachetez de ſon Sang adorable. Ainſi je regarde la mort que le R. P. Britto reçût le 4. Février de cette année 1693. des mains du Prince maravas Rangana-dadeven, celebre Perſecuteur des Chreſtiens, comme une exhortation que le Sauveur du monde vous fait de vous tenir preſts pour recevoir la meſme grace.

Il y a environ ſix ans. com-
me vous ſçavez, que le meſ-
me Tyran, aprés luy avoir
fait ſouffrir de cruels tour-
mens, luy défendit ſous pei-
ne de la vie, de demeurer
dans ſes Terres, & d'y prê-
cher l'Evangile, l'aſſurant en
termes exprés qu'il le feroit
écarteler, s'il contrevenoit à
ſes ordres. Le Serviteur de
Dieu, qui eſtoit alors Supe-
rieur de la Miſſion, fit peu de
cas de ces menaces; & peu
de temps aprés il ſe preparoit
à rentrer dans le Maravas
pour y cultiver une nombreu-

ſe Chreſtienté qu'il y avoit établie, dans le deſſein de faire reconnoiſtre J. C. à toute cette Nation, ou de mourir dans la pourſuite d'une ſi grande entrepriſe: mais ſon heure n'eſtoit pas encore venuë. Vos Superieurs l'obligerent de partir alors pour l'Europe, en qualité de Procureur General de cette Province. Il obeit, & comme il étoit connu dés ſa plus tendre jeuneſſe, & aimé du Roy de Portugal, auprés duquel il avoit eſté élevé, Sa Majeſté qui eſtimoit ſa rare capacité, ſa vertu, &

ſes autres talens, vouloit le retenir à ſa Cour pour des emplois tres importans; mais le Saint homme, auſſi vuide du monde qu'il eſtoit remply de Dieu, n'eut pas de peine à le remercier de ſon extrême bonté, ajoutant que Sa Majeſté trouveroit une infinité de Sujets plus capables que luy des fonctions auſquelles Elle vouloit l'employer; mais qu'il y avoit peu de Miſſionnaires dans la Miſſion de Maduré, outre l'avantage qu'il y avoit encore ſur celuy qui ſe preſentoit, qu'il ſçavoit la

langue du Pays & les Coutumes de ces Peuples, & qu'il eſtoit déja fait à leur maniere de vie, aprés quoy ayant mis ordre aux affaires de cette Province & de ſa Miſſion, il ſortit inceſſamment de Liſbonne, où il avoit donné de rares exemples de mortification & d'humilité.

Il ne fut pas plutoſt débarqué à Goa, qu'il prit des meſures pour revenir dans ſa chere Miſſion, dont on l'avoit nommé Viſiteur. Dans cet employ, il luy eſtoit aiſé de choiſir une retraite plus

tranquille dans quelques re-
sidences moins exposées ;
pour se délasser des fatigues
de son voyage, & se remet-
tre d'une maladie dangereuse
qu'il avoit soufferte sur les
Vaisseaux ; mais son cœur ne
pouvoit trouver de repos plus
à son gouſt que dans les perils
& les travaux que luy presen-
toit la nombreuse Chrestien-
té qu'il avoit establie chez les
Maravas.

A peine eut-il achevé sa vi-
site des residences de Mada-
ré qu'il se rendit auprés de
ses Néophytes qui faisoient

toutes les delices de son cœur, & se mit à parcourir avec un zele infatigable, les differentes Eglises répanduës dans les affreuses forests de ce Pays, sans se mettre en peine des incommoditez qu'il falloit souffrir, ny des perils continuels, où il s'exposoit de perdre la vie chaque jour. En effet, la haine que les Prestres des Gentils avoient conçûë contre les Chrestiens, & contre les Missionnaires, estoit si vive & si implacable, qu'il ne luy estoit pas permis de demeurer deux jours de suite

dans le meſme lieu en aſſurance. Ces dangers continuels auſquels il s'expoſoit avec tant de courage, attirérent à ſes travaux Apoſtoliques, une benediction tres-particuliere, car dans l'eſpace de quinze mois qu'il demeura parmy les Maravas, depuis ſon entrée dans cette Miſſion juſqu'à ſa mort, il eut la conſolation de baptiſer huit mille Cathecumenes.

Vers ce temps là, T'eriadeven, c'eſt ainſi que s'appelle le Succeſſeur legitime de la

Principauté de Maravas, dont
ſes Anceſtres ont eſté dé-
poüillez par la Famille du
Tyran Ranganadadeven, qui
regne à preſent ; ce Prince,
dis je, qui dans ſon malheur
ne laiſſe pas d'eſtre conſideré
& aimé de tous ceux de ſa
nation, ayant perdu l'eſpe-
rance de guérir d'une mala-
die que tous les Medecins du
Pays avoient jugée mortelle,
ſe voyant réduit à la derniere
extremité, eut recours à la
puiſſance du vray Dieu.
Aprés avoir éprouvé que ſes
Medecins ny ſes Dieux n'é-

toient point capables de le soulager, il fit inviter le Pere à le venir trouver, le conjurant au moins de luy envoyer quelque Catechiste, pour luy enseigner la doctrine de l'Evangile auquel il avoit mis toute sa confiance. Son esperance ne fut point vaine. Aussi-tost que le Catechiste eut recité sur luy l'Evangile, il fut au mesme instant parfaitement guery. Ce Miracle évident augmenta le desir qu'il avoit depuis long-temps de voir le Predicateur d'une loy si sainte, & le Servi-

de Dieu qui n'avoit fait les
premieres difficultez que
pour s'assurer de la sincerité
de Teriadeven, voyant que
la moisson estoit meure, con-
descendit aussi-tost à ses prie-
res, & se transporta dans les
terres de son Gouvernement.
Comme ce lieu n'estoit pas
encore suspect aux Gentils,
il y passa quelques jours, & il
y celebra le Feste des Rois.
Cette solemnité se passa avec
une joye incroyable, & avec
tant de succez, que le Pere y
baptisa ce jour-là de sa main
deux cens Cathecumenes. Le

zele, l'entretien du Saint Miſ-
ſionnaire, la vie des nou-
veaux Chreſtiens, les cere-
monies de l'Egliſe, & ſur tout
la grace de J. C. qui avoit
choiſi cette favorable con-
jonćture pour la converſion
de ce Prince, penetrérent ſi
vivemeut ſon cœur qu'il de-
manda ſur le champ le ſaint
Bapteſme, mais le Pere de
Britto qui avoit déja prévû
les empeſchemens de Teria-
deven, qui avoit actuelle-
ment cinq femmes legitimes
& pluſieurs autres Concubi-
nes, luy expoſant les enga-

gemens que l'on prend, & la pureté de vie qu'il faut garder dans la profession du Christianisme, luy fit entendre qu'il ne pouvoit luy accorder cette grace jusqu'à ce qu'il se fust mis en estat de la recevoir. Ce discours fut si touchant & si efficace, que bien loin de rebuter le Catechumene, il en augmenta sa ferveur & ses empressemens pour le Baptesme. Teriadeven protesta qu'il romproit bientost tous ses liens, & qu'il estoit prest à faire de plus grandes démarches pour

joüir d'un bonheur plus con
ſiderable. Il ne differa pas
d'un moment. Au ſortir de
l'Egliſe il va à ſon Palais &
entre dans l'appartement de
ſes Femmes. Il les fit venir
toutes en ſa preſenee, & leur
ayant repreſenté la gueriſon
merveilleuſe qu'il avoit re-
çûë du vray Dieu, par la ver-
tu de ſon ſaint Evangile, il
ajouta qu'il avoit reſolu d'em-
ployer le reſte de ſa vie au
ſervice d'un ſi puiſſant & d'un
ſi bon Maiſtre, mais que com-
me pour ſe preparer au S. Bap-
teſme, il falloit commencer

par reprimer la ſenſualité de la chair qui l'entraînoit au précipice, il ne vouloit plus avoir qu'une ſeule Epouſe légitime, parce que la loy de Dieu l'ordonnoit ainſi ; que cependant les autres ne devoient pas eſtre affligées, qu'il leur feroit part de tous les biens qu'il poſſedoit, & que doreſnavant il les regarderoit avec le meſme reſpect & la meſme tendreſſe que ſi elles eſtoient ſes propres Sœurs. Ce diſcours ſi peu attendu les ſurprit toutes, mais la plus jeune en fut outrée de dou-

leur. Elle n'épargna rien pour détourner ſon Mary de cette ſainte entrepriſe, & voyant que ſes efforts eſtoient inutiles, elle devint furieuſe, & reſolut de ſe vanger de l'injuſtice qu'on luy faiſoit dans cette rencontre. Elle eſtoit Niéce de Ranganadadeven, & partit en diligence pour ſe rendre auprés de luy. Elle ſe plaint toute éplorée de la legereté de ſon Mary, & mêlant avec ſes cris une infinité de larmes, elle implore l'autorité & la protection de ſon Oncle dans le déplorable

etat où elle se voyoit réduite par le caprice d'un homme, qui ensorcelé par les charmes d'un fameux Magicien, Predicateur d'une abominable doctrine, s'est mis en teste de la répudier honteusement avec les autres Fmmes qu'il a épousées legitimement. Elle redit les mesmes choses, & d'une maniere plus efficace aux Gouroux, qui est le nom des Prestres de leurs Idoles, qui sont comme leurs Peres spirituels. Ceux-cy qui ne cherchoient qu'une occasion pour éclater, & entr'autres

un des principaux nommé Pompavanan, fameux par ſes impoſtures & par la haine irreconciliable qu'il portoit aux Miniſtres de l'Evangile; celuy-là, dis-je, fut ravy de trouver un prétexte plauſible pour ſe vanger d'un homme qui détruiſoit l'honneur de ſes Dieux, qui luy enlevoit ſes Diſciples, & le reduiſoit avec toute ſa famille, dans une extréme pauvreté. Il fit aſſembler tous les autres Brames, auſſi intereſſez, mais qui n'eſtoient pas ſi ruſez que luy. Dans cette déteſtable

Assemblée on choisit Pampa-
vanan, pour porter au Prince
la parole au nom des impies
Sacrificateurs qui l'accompa-
gnoient an Palais. Cet Impo-
steur commença par se plain-
dre en presence de tous les
Brames, & de leur part; qu'on
ne rendoit plus de culte à
leurs Idoles, dont la plusspart
estoient tombées par terre,
& les autres abandonnées;
qu'on ne faisoit plus, comme
l'on avoit accoutumé, des Sa-
crifices ny des Festes à leur
honneur; que leurs Temples
estoient si deserts, qu'on n'en

ouvroit pas meſme les portes, parce que tout le Peuple Maravas ſuivoit l'infame Secte des Européens; que luy, & les autres Brames dévoüez au ſervice des Pagodes (c'eſt le nom de leurs Temples) alloient ſe retirer dans les Royaumes voiſins, ne pouvant ſouffrir plus long-temps les outrages qu'on faiſoit à leurs Dieux, & ne voulant pas eſtre ſpectateurs de la vangeance que ces mêmes Dieux alloient prendre de leurs deſerteurs, auſſi-bien que de ceux qui devant punir les crimes énor-

mes, les toleroient avec tant de ſcandale. Le Maravas qui eſtoit déja fort irrité des plaintes & des larmes de ſa Niece, & qui ne croyoit pas avoir ſujet d'aimer Teriadeven, ordonna ſur le champ qu'on allaſt piller & ſacager toutes les maiſons des Chreſtiens, où il s'en trouveroit ſur ſes Terres; qu'on fiſt payer une groſſe amende pecuniaire à ceux qui ſeroient opiniâtres, & ſur tout qu'on brûlaſt toutes leurs Egliſes. Ce rigoureux ordre fut executé avec tant d'exactitude & de cruauté, qu'un

tres grand nombre de Familles Chreſtiennes furent entierement ruinées, parce qu'elles aimerent mieux perdre tous leurs biens que de renoncer à leur Foy.

On en uſa d'une maniere plus violente envers le Pere de Britto. Le Tiran qui le regardoit comme l'unique autaur de la ruine de ſon Etat, ordonna expreſſement que l'on s'en ſaiſiſt, & qu'on le luy amenaſt, parce qu'il pretendoit que la rigueur avec laquelle il le traiteroit, feroit changer de reſolution aux

plus opiniâtres des Chre-
ſtiens. L'homme de Dieu avoit
eſté tout ce jour-là, qui étoit
le 8. Janvier de cette année,
à adminiſtrer les Sacremens
à un grand nombre de Fidel-
les, & ſoit qu'il euſt connu
par revelation, ou par une
autre voye qui m'eſt incon-
nuë, le mauvais deſſein qu'a-
voient pris contre luy les en-
nemis de la Foy, il ordonna
pluſieurs fois aux Chreſtiens
aſſemblez de ſe retirer pour é-
viter la ſanglante perſecution
dont ils eſtoient menacez.
Quelques heures aprés on luy

vint dire qu'une troupe de Soldats venoit dans sa cabane pour s'assurer de sa personne. Cette nouvelle, bien loin de le troubler, luy donna de la joye. Il sortit au devant d'eux d'un visage riant, mais ces impies répondirent mal à son honnesteté. Ils se jetterent sur luy impitoyablement, & le terrassant l'outragerent à coups de pieds & de soufflets, vomissant contre luy mille injures atroces. Ils ne traiterent pas mieux un jeune Bramin Chrestien, nommé Jean, qui l'accompagnoit. Aprés

que cette troupe sacrilege eut passé sa premiere fureur, ils lierent étroitement ces innocentes victimes, qui estoient bien plus touchées des blasphêmes que ces impies vomissoient contre Dieu, que de tous les tourmens qu'ils leur faisoient souffrir. Deux jeunes Enfans Chrestiens, dont le plus âgé n'avoit pas encore quatorze ans, & qui accompagnoient le Pere, voyant les indignes traitemens qu'on faisoit à l'Homme de Dieu, poussez du S. Esprit, & pressez du

desir de souffrir pour la Foy, coururent embrasser le Pere avec une ferveur incroyable, & ne voulurent plus le quitter, quelques efforts que l'on fist pour les faire retirer. Les Soldats voyant que ny les menaces ny les coups ne servoient de rien, garoterent aussi ces deux innocens Agneaux, & les joignirent ainsi à leur bon Pasteur. Le saint Homme déja lassé par ses grands travaux, & par la rude penitence qu'il avoit menée pendant sa vie, & sur tout extrémement foible des coups

qu'il avoit receus, pouvoit
à peine faire deux pas ſans
tomber ; mais ceux cy vou-
loient faire diligence, & le
preſſoient de ſe relever à for-
ce de coups, & de marcher,
quoy qu'ils viſſent ſes pieds
horriblement enflez, & le
ſang qui en ſortoit en grande
abondance. En cet eſtat ils
arrivérent à un gros village
nommé Anoumaudaucouri,
où les Confeſſeurs de J. C.
reçûrent de nouveaux outra-
ges, car pour contenter le
Peuple Gentil qui eſtoit ac-
couru en grand nombre, on
les

les fit monter sur un char élevé, sur lequel ils ont coutume de mener leurs Idoles comme en triomphe, & ils demeurerent dans cette posture le reste du jour & la nuit suivante exposez à la risée publique avec une extrême incommodité, soit de la faim & de la soif, soit de la pesanteur des chaînes de fer dont on les chargeoit, afin qu'ils ne pussent s'échaper.

Le lendemain, continuant leur route vers Ramavadanbouran, où le Prince des Maravas tient sa Cour. Ils

furent joints par un autre
Confesseur de J. C. nommé
Moutapon, Catechiste, qui
avoit esté fait prisonnier à
Condaramativam, où le Pere
l'avoit envoyé pour prendre
soin d'une Eglise qu'il y avoit
fondée. Les Soldats qui s'em
saisirent, brûlerent l'Eglise,
suivant les ordres qu'ils en
avoient, & abattirent les mai
sons des Chrestiens, apré
quoy ils firent marcher le
Catechiste étroitement lié
Ramanandanbouran. Cette
rencontre fut fort agreable
tous les serviteurs de Dieu

& le Pere de Britto se servit de cette occasion pour les animer à perseverer avec une nouvelle ferveur dans la confession de la Foy de J. C. A leur arrivée à la Cour, on avertit Ranganadadeven, qui estoit à quelques lieuës de sa Capitale occupé à plusieurs affaires importantes au gouvernement de son Etat. Il ordonna qu'on les mist en prison, & qu'on les fist garder à veuë jusqu'à son retour. Le Prince Teriadeven, ce zelé Cathecumene, qui fut la cause innocente de toute la

perſecution, ayant appris la
cruauté tirannique avec la
quelle on avoit traité le Ser
viteur de Dieu pendant tou
le chemin, envoya donne
ordre aux Gardes de la pri
ſon, d'avoir toutes ſortes d'é
gards pour un priſonnier de
cette conſequence, les me
naçant meſme d'un rude châ
timent s'ils luy oſoient per
dre le reſpect. Les menace
& les ordres ſi précis d'un
homme ſi reſpecté, eüren
au commencement quelqu
bon effet. On ne traita pas
la verité, le Pere avec la mê

me dureté qu'on avoit fait auparavant, mais il ne laissa pas de passer quelques jours sans rien prendre pour sa nourriture qu'un peu de petit lait, qu'on luy donnoit une fois chaque jour.

Pendant ce temps là, nos Ennemis firent de nouveaux efforts pour obliger la Prince des Maravas de faire mourir le saint Serviteur de Dieu. Ils se presenterent en foule à son Palais, prononçant mille b'asphêmes execrables contre la Loy des Chrestiens, & chargeant le Pere de mille

crimes énormes. Ils demanderent au Tiran avec de grands empreſſemens qu'il le fiſt pendre dans la Place publique, afin que perſonne n'euſt la hardieſſe de ſuivre la Loy qu'il enſeignoit. Le genereux Teriadeven qui étoit auprés du Prince Maravas lors qu'on luy preſenta cette injuſte requête, en fut ſi irrité qu'il menaça avec des termes offençans & pleins de reproches, les Preſtres des Idoles qui eſtoient preſens, & s'adreſſant enſuite au Prince Maravas, il le ſupplia que pour

faire juſtice à l'un & à l'autre party, il fiſt venir en ſa preſence les plus ſçavans Preſtres des Gentils, pour les faire diſputer avec le Docteur de la Loy du vray Dieu, ajoûtant qu'il ne ſeroit pas difficile de découvrir la verité. L'Uſurpateur furieuſement choqué de la liberté de Teriadeven, luy reprocha avec colere, qu'il ſouſtenoit le party d'un infame Docteur d'une Loy étrangere, & luy commanda ſur le champ d'adorer quelques Idoles qui eſtoient dans la Salle. A Dieu

ne plaise, repliqua le Cathe-
cumene, que je commette
une telle impieté. Il n'y a pas
longtemps que j'ay esté mi-
raculeusement guéri d'une
maladie mortelle par la vertu
du saint Evangile ; & com-
ment oserois-je y renoncer
pour sacrifier aux Idoles? Ce
seroit en mesme temps per-
dre la vie de l'ame & celle
du corps. Ces paroles aug-
mentérent la rage du Tiran,
mais il ne jugea pas à propos
de la faire éclater pour des
raisons d'Estat. Il s'adressa à
un jeune Seigneur qu'il ai-

moit beaucoup, nommé Pouvaroudeven, & luy fit le meſme commandement. C'eſt luy qui avoit eſté auſſi gueri d'une tres-fâcheuſe incommodité, dont il avoit eſté affligé pendant neuf années entiéres. Il balança quelque temps, mais enfin la crainte de déplaire au Tyran qu'il voyoit furieuſement irrité le porta à luy obéïr aveuglement. Il n'eut pas plutoſt preſenté ſon ſacrifice devant la Pagode, qu'il fut obligé de ſe retirer en ſon logis, ſe ſentant attaqué de ſon premier

mal avec tant de violence, qu'il se vit reduit à la derniere extremité. Un chastiment si subit le fit rentrer en luy mesme, & l'obligea de recourir à son souverain Maistre qu'il avoit abandonné avec tant de lâcheté. Il pressa avec beaucoup d'instance qu'on luy apportast un Crucifix, au pied duquel s'estant prosterné, il luy demanda tres-humblement pardon du crime qu'il venoit de commettre, & conjura la Divine misericorde, qu'ayant pitié de son ame, elle eust aussi compas-

ſion de ſon corps. A peine avoit-il achevé ſa priere, qu'il ſentit qu'elle eſtoit exaucée, par une prompte ſanté, car il ne put pas douter que celuy qui luy accordoit ſi ſubitement le rétabliſſement de la ſanté de ſon corps, luy vouluſt refuſer celle de ſon ame.

Tandis que Pouvaroudeven ſacrifioit, comme nous venons de dire, aux Idoles, le cruel Maravas s'adreſſa pour la ſeconde fois à Teriadeven, luy ordonnant en termes menaçans de ſuivre cet exemple, mais il fut

bien étonné lors qu'il luy repartit, qu'il aimeroit mieux mourir mille fois que de renoncer à la Foy qu'il avoit embrassée, & pour oster au Tyran toute esperance de le gagner, il s'étendit sur les vertus du Saint Evangile. Le Maravas outré d'une réponse si fiere, l'interrompit au plutoſt, & d'un ton moqueur. Tu vas voir, dit-il, la puissance du Dieu que tu adores, & quelle est la vertu de la loy que ton infame Docteur t'a enseignée. Je prétens que dans trois jours ce Scelerat

expire ſans qu'on touche à ſa perſonne, par la ſeule force de nos Dieux. A peine eut-il dit ces paroles, qu'il commanda qu'on fiſt en l'honneur des Pagodes, le ſacrifice qu'ils appellent *Patiragalipontihi*. C'eſt une eſpece de ſortilege que ces Infidelles aſſeurent eſtre d'une force à laquelle on ne ſçauroit reſiſter. Il faut abſolument que celuy contre lequel on l'a preparé périſſe ſans remiſſion, d'où vient qu'on l'appelle quelquefois *Sattouvoutoangaoam*, c'eſt-à-dire, Deſtruction totale de

l'Ennemy. Ce Prince Idolâtre employa trois jours entiers dans cet exercice diabolique, faisant plusieurs sortes de Sacrifices pour ne pas manquer son coup. Quelques Gentils qui estoient presens & qui avoient entendu quelquefois les exhortations du Confesseur de J. C. avoient beau luy representer qu'il se donnoit beaucoup de peines inutilement, que tous ses malefices n'auroient aucune vertu contre un homme qui se moquoit mesme de la puissance de tous leurs Dieux.

Ces discours piquérent jusqu'au vif l'ame du Tyran, & croyant avoir manqué à quelques circonstances dans le premier sortilege, qui n'eut aucun effet, il recommença le mesme Sacrifice jusques à trois fois. Il fallut, pour le retirer de l'extrême confusion ou il estoit de voir encore le saint homme en parfaite santé, que quelques-uns des principaux Ministres de ces faux Dieux, aussi honteux que luy, vinssent luy demander permission de faire un autre Sacrifice, contre lequel

il n'y avoit point de reſſour-
ce. Ce ſortilege eſt le *Satpe-*
cham qui a une vertu ſi infail-
lible, qu'il n'y a, diſent-ils,
aucune puiſſance divine ou
humaine qui ne ſuccombe,
& ne ſoit entiérement dé-
truite, & qu'ainſi le nouveau
Prédicateur mourroit le cin-
quiéme jour. Des aſſurances ſi
poſitives ſoulagerent un peu
le Tiran dans le deſeſpoir où
il eſtoit de ſe voir confondu
avec tous ſes Dieux, par un
ſeul homme qu'il tenoit dans
les fers, & pour qui il avoit
un mépris extrême, mais il

le fut encore bien plus, lorſque les cinq jours du Sarpecham eſtant expirez, le ſaint Miſſionnaire qui devoit eſtre entierement détruit, n'avoit pas meſme perdu un ſeul cheveu. On luy fit accroire que ce Docteur de la nouvelle loy eſtoit un des plus grands Magiciens qui fuſt au monde, & qu'il n'avoit reſiſté à la vertu de leurs Sacrifices que par la force de ſes enchantemens. Ranganadadeven prit aiſément ces impreſſions, & ayant fait venir le Pere Jean de Britto en ſa pre-

fence, il luy demanda en luy y
montrant un Breviaire, qu'on n
luy avoit osté lors qu'on le fit
prisonnier, si ce n'estoit pas de
ce livre qu'il tiroit cette puis-
sante vertu qui avoit rendu jus-
ques alors tous leurs enchan-
temens inutiles, & comme le
saint homme luy eut répon-
du qu'il n'en falloit pas dou-
ter ; & bien, dit le Tiran, je
veux voir si ce livre te rendra
aussi impenetrable à nos
mousquets, qu'il t'a rendu
invincible à nos Sacrifices..
Et sans differer il commanda
qu'on luy attachast le Bre-

viaire au col, & qu'on le fiſt paſſer par les armes. Déja les Soldats étoient preſts de faire leur décharge, quand le genereux Teriadeven s'écria hautement qu'il ne vouloit pas vivre ſi l'on faiſoit mourir ſon bon Maiſtre. Ranganadadeven qui voyoit déja quelque émotion parmy les Troupes, eut peur d'une revolte, parce qu'il ne doutoit pas que Teriadeven ne trouvaſt encore pluſieurs Grands de ſon party qui ſouleveroient le Peuple en faveur de leur Prince legitime, & qu'on ne ſouffri-

roit pas qu'il fuſt inſulté pu-- bliquement lors qu'il vouloit s'oppoſer à une injuſtice ſi manifeſte. Ces conſidera-- tions firent reprimer l'em-- portement de Ranganadade-- ven. Il fit meſme ſemblant de revoquer l'ordre qu'il a-- voit donné, & voulut qu'on remiſt en priſon le Confeſ-- ſeur de J. C. mais dés ce jour-- là il prononça ſa Sentence de mort, & afin qu'elle fuſt exe-- cutée ſans obſtacle, il fit par-- tir le Pere ſecrettement ſous une bonne eſcorte qui devoit le mener à Ourvandeven ,,

Frere du Tiran, & Chef d'une Peuplade ſituée à deux journées de la Cour, avec des ordres preſſans & ſecrets de le faire mourir en diligence. Quand on ſignifia ce commandement à ce ſaint Homme, la joye qu'il eut de ſe trouver ſi prés du comble de ſes deſirs, fut extrémement moderée, ſe voyant obligé de quitter ſes chers Enfans. Il n'eſt pas croyable combien cette ſeparation luy fut ſenſible. Il ne put retenir ſes larmes & ſes ſoupirs, qui l'empêchérent de parler pendant quel-

que temps, mais comme il n'y avoit pas un moment à perdre il les embrassa tous quatre tendrement les uns aprés les autres, les animant chacun en particulier à la constance par des motifs pressans & conformes à l'état où ils estoient, & à la portée de leurs esprits. Ensuite s'adressant à tous en general, il leur fit un Discours si touchant & si pathetique, pour les exhorter à demeurer fermes dans la confession de la Foy, & à donner genereusement leur vie pour le veritable Dieu, de qui ils

l'avoient receuë, que les Gentils mêmes qui estoient presens, en furent attendris jusques aux larmes. Ils ne pouvoient assez s'étonner de la tendresse que le Serviteur de Dieu faisoit paroistre pour ses Disciples; jusqu'à estre insensible aux approches de la cruelle mort qu'il alloit souffrir, ny assez admirer la genereuse resolution des autres quatre Confesseurs de J. C. qui montroient tant d'impatience de répandre leur sang pour l'amour de leur Sauveur. Ainsi avec une

mutuelle douleur le Pere fortit de la prison de Ramanadambouran, parmy les sanglots, les larmes & les cris de ses Disciples, qui demandoient avec instance de le suivre, & de mourir avec luy. Il partit sur le soir de Ramanandanbouran avec des Gardes qu'on luy donna, mais il estoit si abattu & si épuisé, que ce ne fut qu'aprés des peines incroyables qu'il arriva au lieu de son Martire. Il luy eust même esté impossible de faire tout ce grand chemin, si les Gardes, quelque

que ordre qu'ils eussent de le traiter avec toute sorte d'inhumanité, n'eussent eu quelque compassion de luy, en luy permettant de se servir quelque temps d'un cheval qu'un Chrestien luy avoit menagé. On le luy osta incontinent aprés, pour l'obliger de faire le reste pieds nuds avec tant de cruauté, que les Bourreaux qui l'accompagnoient voyant qu'il ne pouvoit mettre un pied devant l'autre, parce qu'ils estoient extrêmement enflez, & si fort blessez, qu'on pou-

voit suivre ses vestiges à las
trace de son sang, relolurent
à force de coups de luy faire
avancer le pas : mais enfin
craignant qu'il n'expirast de
foiblesse, ils se mirent à le
tirer impitoyablement le
long du chemin. Les dou-
leurs qu'il souffroit jointes
alors à l'extrême foiblesse où
il se trouvoit, n'ayant pour
toute nourriture qu'une pe-
tite mesure de lait pendant
ce penible voyage de trois
jours, furent si extraordinai-
res, que les Payens mêmes
s'étonnoient de le voir enco

re en vie. Ce fut dans ce pitoyable équipage que cet homme veritablement Apoſtolique arriva le 31. Janvier à Orcour, où devoit s'accomplir ſon martire.

Orcour eſt une grande Bourgade, ſituée ſur le bord de la Riviere de Pambarou, aux confins de la Principauté du Prince des Maravas. Sitoſt que le Frere du Roy, qui commande en ce lieu-là, & qui eſt auſſi inhumain que luy, eut appris l'arrivée du Serviteur de Dieu, il le fit comparoiſtre devant luy. Ce Bar-

base, qui croyoit avoir quel-
que intereſt de luy prolonger
la vie, le traita un peu moins
cruellement qu'on n'avoit
fait juſqu'alors. Il y avoit en-
viron neuf à dix ans qu'Our-
cardeven eſtoit paralytique
des pieds & des mains & aveu-
gle, & comme il avoit oüy
quelquefois parler des Mira-
cles que Dieu operoit par le
S. Evangile, il conceut quel-
que eſperance qu'un Docteur
ſi celebre de la nouvelle Loy,
& qui eſtoit en ſon pouvoir,
ne luy refuſeroit pas une gra-
ce que tant d'autres avoient

receuë. C'eſt pourquoy aprés luy avoir parlé avec beaucoup de douceur dans cette premiere audience, où l'on ne parla que de Religion, il luy envoya le lendemain toutes ſes Femmes, qui ſe proſternerent à ſes pieds, pour le convier de donner la ſanté à leur Mary; mais comme le Pere de Britto les eut renvoyées ſans leur rien promettre, celuy-cy le fit encore appeller en ſa preſence, pour en obtenir le miracle à quelque prix que ce fût. D'abord il luy promit que s'il luy donnoit

la ſanté, non ſeulement il le tireroit de priſon, & le deliureroit de la mort, mais encore qu'il le combleroit de riches preſens. Ce ne ſont pas de ſemblables promeſſes, luy repartit le Saint Homme, qui pourroient m'obliger à te rendre la ſanté, ſi j'en eſtois le maiſtre, & je ne penſe pas auſſi que la crainte de la mort puſt m'y contraindre. Il n'y a que Dieu ſeul dont la puiſſance eſt infinie, qui puiſſe t'accorder cette grace. Cependant ſi tu juges qu'on puiſſe te ſoulager par

quelques remedes humains, il ne tiendra pas à moy que je ne te les procure. Le Barbare qui demandoit un miracle, fut choqué d'une telle réponse, à laquelle il ne s'attendoit pas. Il commanda aussitost qu'on remenast le Prisonnier dans son cachot, & que sans plus differer on préparast les instrumens de son supplice. Soit qu'Orcanden eust ordonné qu'on le serrast de plus prés, ou que Dieu le permist pour augmenter la couronne de son Serviteur, on ne luy donna

les trois jours ſuivans, qui furent les derniers de ſa vie, qu'un peu de lait, & beaucoup moins qu'à l'ordinaire; de ſorte que ſi on ne ſe fuſt pas preſſé de le faire mourir par le fer, il ſeroit bien-toſt mort de faim & de miſere. Le 3. de Février, qui fut la veille de ſon martire, il trouva moyen de m'écrire de la Priſon une lettre qu'il adreſſa à tous les Peres de la Miſſion, & que je garde comme une pretieuſe Relique. Il n'avoit alors ny plume ny ancre; ainſi il ſe ſervit pour l'écrire d'une

paille, & d'un peu de charbon détrempé avec de l'eau. Voicy les termes de la Lettre.

Mes Reverends Peres & tres-chers Compagnons.

Vous avez sceu du Catechiste Caraquiven ce qui s'est passé dans ma prison jusqu'à son depart. Le jour suivant qui fut le 28. Janvier, on me fit comparoistre en jugement, où je fus condamné à estre tué à coups de mousquet. J'estois mesme déja arrivé au lieu où cette execution se devoit faire, & tout estoit prest lors que le Maravas apprehendant quelque

émotion, ordonna qu'on me sepa-
rast de mes chers Enfans & glo-
rieux Confesseurs de I. C pour
me mettre entre les mains de son
Frere Ourcardeven, afin qu'il
me fist mourir sans differer da-
vantage. I'arrivay avec beau-
coup de peine à sa Cour le der-
nier jour de Ianvier, & le mesme
jour il me fit venir en sa presence,
où il se fit une grande dispute.
Aprés qu'elle fut achevée on me
remena en prison, où je suis à
present, attendant la mort pour
mon Dieu & Seigneur. C'est la
seule esperance qui m'a obligé de
venir deux fois aux Indes &

parmy les Maravas, pour y trouver cet heureux terme de mes desirs. Il est vray que la peine est grande, mais la recompense l'est encore davantage. Tout le crime dont on m'accuse, c'est que j'enseigne la loy du vray Dieu, & qu'on n'adore plus les Idoles. Puis que cette faute pretenduë est une vertu, il n'y a que de la gloire à en souffrir le chastiment. C'est ce qui me cause beaucoup de consolation en Nostre Seigneur. Les Soldats me gardent toujours à veuë Ainsi je ne puis pas vous écrire plus au long. Adieu, mes Peres, Ie vous demande vos sain-

tes benedictions, & me recommande à vos saints Sacrifices. De la Prison d'Orcour le 3 Février 1693. De toutes vos Reverences le Serviteur en I. C. IEAN DE BRITTO.

Ce fut avec cette genereuſe conſtance & ce grand courage qu'il attendit l'heureux moment de ſon martyre. Le Tiran qui avoit eu des ordres exprés de le faire mourir inceſſamment, voyant qu'il ne pouvoit l'obliger à s'entreprendre de le guerir, le remit entre les mains de cinq

Bourreaux pour le couper en pieces, & l'expoſer à la vûë du Public à une portée de mouſquet de la Peuplade. On avoit planté un grand pieu, ou une eſpéce de maſt au milieu d'une vaſte campagne, qui devoit ſervir de Theatre à ce ſpectacle ſanglant. Sur le Midy du 4. Fevrier, on y mena le Serviteur de Dieu pour y achever ſon ſacrifice en preſence d'une infinité de peuples qui eſtoient accourus de toutes parts dés que la nouvelle de ſa condamnation s'eſtoit répanduë dans

le Pays. Eſtant arrivé auprés
du maſt, il pria les Bourreaux
de luy donner un moment
pour ſe recueillir, ce qu'ils
n'eurent pas de peine à luy
accorder. Alors s'eſtant pro-
ſterné à genoux devant tout
ce grand monde, il entra
dans une haute contempla-
tion; car quels pûrent eſtre
les ſentimens de ce ſaint Pere
dans une ſemblable conjon-
cture, perſuadé qu'il eſtoit
qu'il alloit joüir dans quel-
ques momens de la viſion
beatifique, & s'unir éternel-
lement avec ſon bon Mai-

ſtre ? Les Gentils furent ſi touchez de ſon extrême humilité & de ſa tendre devotion, qu'ils ne purent retenir leurs larmes. Pluſieurs même d'entre-eux s'échaperent juſqu'à blâmer la cruelle tirannie dont on uſoit envers ce ſaint Homme. Aprés un quart d'heure d'oraiſon, il ſe leva avec un viſage riant, qui montroit aſſez la tranquillité de ſon cœur; & s'approchant des Bourreaux, qui s'eſtoient retirez à l'écart, il voulut les embraſſer tous à genoux avec une affection & une joye qui

les surprit. S'estant ensuite relevé ; Vous pouvez, leur dit-il, mes Freres, faire de moy à present ce qu'il vous plaira, ajoûtant beaucoup d'autres expressions pleines de douceur & de charité, dont on n'a pû sçavoir les termes exprés. Les Bourreaux se jettérent sur luy pour le dépoüiller, & ils le firent avec tant de brutalité qu'ils luy déchirérent sa robe pour n'avoir pas la peine de la défaire, mais ayant apperçû le Reliquaire qu'il avoit coûtume de porter au col,

ils se retirérent en arriere se disant les uns aux autres que c'estoit asseurement dans cette boiste qu'estoient les charmes dont il enchantoit ceux de leur nation qui suivoient sa doctrine, & qu'il falloit bien se donner de garde de la toucher pour n'estre pas séduits comme les autres. Cette ridicule pensée leur fit prendre une resolution cruelle, car ayant voulu couper avec leur sabre le cordon qui tenoit le Reliquaire, ils luy firent une profonde playe au

costé, dont il sortit une grande quantité de sang, que le saint Martir offroit à Dieu, comme les prémices du Sacrifice qu'il estoit sur le poïnt d'achever ; & comme ils étoient persuadez que les charmes magiques des Chrestiens estoient assez puissans pour resister au tranchant de leur épée, ils se firent apporter une grosse hache, dont on se servoit dans leurs Temples pour égorger les victimes de leurs Idoles, aprés quoy ils luy attachérent une corde à la barbe, qu'ils luy passérent autour du corps pour tenir

sa teſte panchée ſur l'eſtomac pendant qu'on luy déchargeoit le coup. Le ſaint Homme ſe mit auſſi-toſt à genoux, levant les yeux au Ciel, & attendant en cette poſture la Couronne du Martyre, lorſque deux Chreſtiens Maravas qui eſtoient meſlez parmy les autres Aſſiſtans, ne pouvant plus retenir l'ardeur dont leurs cœurs eſtoient embraſez, fendirent la preſſe, & allérent ſe jetter aux pieds du ſaint Confeſſeur, proteſtant aux Bourreaux qu'ils vouloient mourir avec leur bon

Pasteur, puisqu'il s'exposoit avec tant de zele à mourir pour eux ; que la faute, s'il y en avoit dans une si sainte conduite, leur estoit commune, & qu'il estoit juste qu'ils en partageassent la peine avec luy. Le procedé de ces deux fervens Chrestiens, dont on n'avoit jamais vû d'exemple, surprit toute cette assemblée de Gentils, & irrita les Bourreaux, mais n'osant pas les punir, ils les mirent à l'écart aprés s'en estre assurez, & sans differer davantage, ils retournérent au Pere de Brit-

to, & luy coupérent la teſte. Ce ſaint Corps devoit tomber naturellement ſur le devant comme il eſtoit panché, mais on fut bien ſurpris de le voir tomber à la renverſe, avec la teſte qui y tenoit encore, les yeux tournez vers le Ciel On acheva de la ſéparer de peur que par ſes enchantemens, il ne trouvaſt le moyen de la réunir avec ſon corps. Ils luy coupérent enſuite les pieds & les mains, & attachérent le reſte du corps avec la teſte, ſur le maſt qui eſtoit dreſſé, afin

qu'il fuſt expoſé aux outrages des Payſans. Aprés cette execution les Bourreaux menérent au Tiran les deux Chreſtiens qui s'eſtoient venus offrir au Martyre. Ce Barbare avec ſa cruauté accoutumée, leur fit couper le nez & les oreilles, qui eſt le ſupplice le plus infame dont on uſe en ce Pays. Un d'eux pleurant amérement ſa diſgrace pour n'avoir pas eſté ſi heureux que de donner ſa vie pour J. C. revint au lieu du ſupplice. Il y conſidera à loiſir les ſaintes Reliques qui y

eſtoient répanduës, & aprés les avoir ramaſſées devotement, il les porta avec reſpect auprés du maſt, au pied duquel il demeura quelque temps en priere avant que de ſe retirer.

Voila, mes RR. PP. quelle a eſté la glorieuſe fin de noſtre tres-cher Compagnon le R. P. Jean de Britto. C'eſtoit là l'heureux moment aprés lequel il ſoupiroit depuis ſi longtemps. C'eſt auſſi ce que nous ſommes venus chercher dans les Indes.

Dans le même moment

que je ſceus la nouvelle de la
priſon de noſtre glorieux
Confeſſeur, je me mis en che-
min pour aller aux Maravas,
& l'aſſiſter autant que je pour-
rois dans tous ſes beſoins,
mais aprés avoir marché
quelques jours avec beau-
coup de diligence, on vint
m'apprendre les nouvelles
ſeures de ſon martire. Pour
me contenter j'eſtois reſolu
de paſſer outre ; mais les
Chreſtiens qui m'accompa-
gnoient, & les Gentils qui ſe
trouvoient là preſens, me
repreſenterent que ſi j'allois
plus

plus avant, j'exposerois cette pauvre Chrestienté à une nouvelle persecution sans esperance d'aucun succés. Je changeay de resolution, & je me retiray dans une Bourgade voisine pour secourir plus commmodement ceux qui estoient encore dans les prisons, & pour tâcher de retirer les saintes Reliques du Martir, & les faire deuëment ensevelir. Je ne manqueray pas d'avertir vos Reverences de ce qui se passera, & de leur écrire les autres choses memorables qui se sont pas-

fées pendant sa prison, jus-
qu'à ce qu'il ait consommé
son Sacrifice.

Le Jeudy 3. de ce mois „
Mr l'Abbé de Saint Pierre „
premier Aumônier de Ma--
dame, aussi distingué par les
avantages de sa naissance que
par la beauté de son esprit, „
vint prendre seance à l'Aca--
demie Françoise, qui l'avoit
élû pour remplir la place de
feu Mr Bergeret. Il commen--
ça son Remercîment en di--
sant, que quelque grand que
fust un bienfait, il pouvoit

estre égalé par des sentimens de reconnoissance, & que l'amour des Lettres, la haute idée qu'il avoit des beaux Arts, la veneration qui luy estoit naturelle pour tout ce qui en portoit le caractere, luy faisant connoistre parfaitement quel bonheur c'estoit pour luy d'entrer dans une Societé dont les belles Lettres avoient formé les liens, & dicté les Loix, qu'elles animoient sans cesse de leur esprit, & à qui elles ouvroient tous leurs tresors, il croyoit avoir dequoy s'acquitter de la

grace qu'il avoit receuë, puis qu'il en ſçavoit tout le prix, & qu'on n'y pouvoit avoir le cœur plus ſenſible. Aprés avoir dit que la nature s'efforce inutilement de former de grands Hommes, & que ſon ouvrage demeure toujours défectueux, de quelques dons & de quelques richeſſes qu'elle les pare, ſi les Lettres n'y mettent la derniere main, il fit voir les avantages qu'en avoit receus l'illuſtre Academicien à qui on le faiſoit ſucceder. Il paſſa à l'Eloge de Mr le Chancelier Seguier, &

dit que si ce Chef de toute la Magistrature avoit donné au Conseil une plus belle forme, si sous luy les Loix du Royaume avoient pris une nouvelle vigueur, tout cela n'estoit venu que de l'autorité qu'il s'estoit acquise par la force, la douceur, l'insinuation & l'agrément de son esprit, & qu'on ne devoit point douter qu'il ne dust pour la plus grande partie aux belles Lettres, des qualitez si solides & si aimables. Cet Eloge fut suivi de celuy du grand Cardinal de Richelieu. *Quels*

talens, dit-il, *pour les plus grandes affaires, c'eſt à dire pour le Gouvernement des hommes! Quelle capacité! quelle étenduë! quelle force! Il formoit ſans confuſion, & ſuivoit ſans laſſitude un nombre infiny de projets d'une nature toute differente. Il voyoit tout d'un coup dans chaque affaire plus loin & plus diſtinctement que ceux qui euſſent employé beaucoup de temps à la penetrer. Il en découvroit toutes les faces & aprés s'eſtre déterminé avec ſeureté, il avoit l'art de porter les autres à ſon point de veuë, & de leur faire voir les choſes comme il les voyoit.*

Il perſuadoit ; & quelle ſuperio-rité que de ſçavoir perſuader! De ſi grands talens percerent au travers des obſtacles les plus difficiles, & éleverent une fortune éclatante qui excitoit l'envie des ames vulgaires ; mais ce qui eſtoit en luy veritablement digne d'envie, ce fut le noble uſage qu'il fit de cette grande fortune. Il ne s'en ſervit qu'à mettre la France à ce haut point d'élevation qui nous etonne encore, nous qui avons veu cette grandeur portée incomparablement plus loin par une main plus ferme, plus ſage & plus hardie. Avec

la puissance de ce Ministre s'ac-- croissoit incessamment celle de sa patrie, & ce qui n'est donné qu'aux grandes ames, il put avoir des l'ambition par vertu. Mr l'Ab-- bé de Saint Pierre ajousta à que quelque avantage que l'on pust donner au genie & à la nature, on ne pouvoit disputer aux lettres l'honneur d'avoir contribué à former cet homme extraordinaire; que les obscuritez qui rebutent dans les sciences, redoubloient son ardeur, & qu'où les autres éprouvoient leur foiblesse, c'estoit-là qu'il sentoit toûjours mieux les forces.

Il parla enſuite du Dictionnaire que l'Academie a finy, & de la Grammaire à laquelle elle ſe prepare à travailler. *Ce ſont à la verité*, pourſuivit-il, *de ces travaux dont les eſprits vulgaires n'ont garde de tenir aucun compte, mais dont les eſprits du premier ordre voyent la beauté, l'importance & la neceſſité. C'eſt ce qu'a veu ce Genie que la Providence a mis ſur nos teſtes. Il ſçait qu'une partie du bonheur de ſon Eſtat tient à des choſes peu importantes en apparence, & y tient par des liens tres forts, quoy qu'imperceptibles*

pour les esprits superficiels. Il sçait, ce Prince distingué entre les Princes Chrestiens par une pieté pleine de raison, que les vices, les crimes & les malheurs de la societé, sont des suites necessaires de la barbarie & de l'ignorance; que le Christianisme aussi spirituel, aussi pur & aussi élevé qu'il l'est, ne trouvera jamais plus de soumission que parmy les esprits les plus éclairez & les plus solides, & qu'en faisant fleurir les lettres, en augmentant la lumiere des esprits, on affermit l'empire de la Religion, & on luy ouvre le chemin à de nouvelles con-

queſtes. Rempli de ces veuës, il recompenſe liberalement ceux qui excellent dans les beaux Arts & dans les Sciences. Il comble de ſes bienfaits ces hommes rares, qui ont merité par leurs Ouvrages la plus grande reputation de l'éloquence. Il a pris le nom de Protecteur de l'Academie Françoiſe, nom qui la diſtingue de toutes les Compagnies du Royaume, & qui vous donne un droit plus particulier d'attendre des marques de ſa bonté. C'eſt ainſi, Meſſieurs, que ſont eſtimées les belles lettres par un Prince qui a receu le caractere du Sage, le don

precieux de mettre le juſte prix à chaque choſe. Il finit par des nouvelles aſſeurances qu'illi donna à cette celebre Com-- pagnie, de la reconnoiſſance qu'il conſerveroit toûjours de la grace qu'elle luy avoit faite en luy donnant part à ſes hon-- neurs, à ſes glorieux travaux & à ſes avantages.

Aprés que Mr l'Abbé de Saint Pierre eut achevé ſon D Diſcours, Mr de la Chapelle, Chancelier de l'Academie, dit qu'il n'eſtoit pas beſoin que la ſenſibilité de ſon cœur répondiſt de ſes ſentimens

pour un bienfait dont il s'acquittoit en le recevant, puiſque c'eſtoit payer une grace que d'en eſtre digne. Il parla de la douleur dont il venoit conſoler la Compagnie, en faiſant revivre en luy par ſes belles qualitez l'illuſtre Mort qu'elle regrettoit; â quoy il ajouſta que ſi la modeſtie de ce nouvel Academicien l'avoit obligé de cacher, dans l'éloge qu'il venoit de faire des belles lettres, une partie de l'éclat qui rejalliſſoit ſur luy, il trouvoit qu'il luy ſeroit honteux de s'en

taire, puiſque c'eſtoit faire
ſon éloge que de montrer
tout l'honneur accordé à ſon
merite. *Si je regarde l'Aca-*
demie, continua-t-il, *comme le*
Temple de l'immortalité, où tous
ceux qui ſont receus, trouvent
une ſource inépuiſable de la plus
pure & de la plus veritable gloi-
re, ce n'eſt point parce qu'un Roy
digne de ſervir de modele à tous
les Rois, a bien voulu ſe declarer
noſtre Protecteur; ce n'eſt point
parce que, s'il m'eſt permis de
parler ainſi, il nous a élevé luy-
meſme un Tribunal dans ces
lieux auguſtes, toûjours remplis

de Sa Majesté ; ce n'est point parce que nostre établissement a esté formé par un homme dont tous les dessein, & tous les ouvrages ont esté au dessus de l'homme ; enfin ce n'est point parce que nous rassemblons en un seul corps ce que toutes les conditions differentes ont de grand & de respectable, & que tant de dignitez parmy nous confonduës, relevent d'autant plus celle de cette Compagnie, qu'elles y sont sans rang & comme ignorées ; une idée plus haute & plus flatteuse m'éclaire ou m'ébloüit, quoy qu'il en soit, m'entraine & me force de la sui-

vre. Cette institution d'une Assemblée d'hommes choisis entre tout ce qu'un vaste Empire en peut produire d'illustres pour les lettres, destinez & sans cesse occupez à polir, à perfectionner, à mettre une langue en estat de vivre long-temps mesme aprés les Peuples à qui la nature l'a donnée, si ce n'est pas le supreme degré de la superiorité sur les autres Peuples, le plus haut point de grandeur & de puissance, le comble de la gloire pour une Nation, c'en est du moins le signe le plus éclatant, la marque la plus certaine. C'en est, pour ainsi dire,

le ſceau irrevocable, & il ſemble que la Providence qui gouverne l'Univers, n'ait donné le gouſt & l'idée des Academies, qu'aux Nations qu'elle a formées pour commander aux autres. Il s'étendit enſuite ſur l'utilité des Academies, & en parlant de l'Academie Françoiſe, que l'on devoit regarder comme le gage & le ſceau de l'immortalité aſſurée au nom François, il dit que ſa fortune avoit marché d'un pas égal avec celle de la Monarchie; que le même Miniſtre avoit jetté les fondemens de la

puiſſance de l'une, & donné la naiſſance à l'autre; & que le même Monarque ayant achevé l'un & l'autre ouvrage, les avoit portez tous deux à ce point de grandeur & de perfection où les veuës du Miniſtre n'avoient pû atteindre. *Qui pourra*, dit-il ſur la fin de ſon diſcours, *nous acquitter envers ce Prince, ſans qui nous ne ſerions pas meſme en eſtat de nous ſouvenir de noſtre Fondateur? L'Eloquence ne nous fournit plus d'ornemens qui ne ſoient trop au deſſous des nouveaux ſujets d'admiration & de loüan-*

ges qu'il nous fournit tous les jours, & ce seroit trop abandonner le soin de nostre gloire, que d'entreprendre de relever la sienne par nos paroles. Que nos esprits ne tentent donc plus d'inutiles efforis. N employons desormais pour luy que le langage de nos cœurs. C'est le seul que ses vertus heroiques ne nous rendent pas inutile. Puissent ses armes estre toujours victorieuses ! Puisse le Dieu des Armées, le vray Dieu dont il défend la cause, le combler d'autant de prosperitez qu'il luy a donné de vertus ! Puisse son regne par le nombre des années surpasser

autant les plus longs regnes, que par l'éclat de ſes actions il ſurpaſſe les plus glorieux.

Ces deux Diſcours ayant eſté prononcez, on leut un Ouvrage de Poëſie de Mr Boyer. Il avoit pour titre, *Portrait de la Charité*, & il receut de grands applaudiſſemens.

Je vous envoye une Epiſtre en Vers, dont le tour eſt aiſé & naturel, & fait voir que l'Auteur ſçait le monde. Il eſt moins difficile de s'élever que d'attraper ce ſtile d'honneſte homme, que tous les gens

de bon gouſt eſtiment, & qu'ils trouvent dans peu d'Ouvrages.

A M. LE DUC DE VENDOSME,

Sur ſa nomination au Generalat des Galeres.

VEndoſme, malgré moy, je cède
aux deux tranſports
Du Dieu des Vers qui m'anime.
Je ſens malgré mes efforts
Que d'une involontaire rime
Ce Dieu va former les accords.
C'eſtoit aſſez que la Proſe
Modeſte, & ſans ornement

De Toy nous dist quelque chose
Pour te loüer dignement.
Car, mon Prince, c'est d'un songe
Tirer des réalitez,
Qu'emprnnter les vanitez
Du langage du mensonge,
Pour dire tes veritez.

Laissons à la Renommée
Publier tes actions,
Qui paroistroient fictions,
Si tu n'avois dans l'Armée,
A nostre perte animée,
Pour témoins, vingt Nations.
C'est cette seule Déesse,
Qui par tout suivit tes pas,
Qui doit chanter ta sagesse,
Ton sang froid dans les combats.
Elle seule peut bien dire
Jusques où va ton ardeur,
Et ce que doit cet Empire

A ton bras, à ta valeur.

C'eſt elle qui dans les airs,
Pour Toy, déployant ſes aîles ?
Porte tes grandeurs nouvelles
Aux deux bouts de l'Vnivers,
Qui planant ſur la Marſaille
Te vit, à cette Bataille,
Couvrir de morts les ſillons,
Où dans un étroit paſſage
S'oppoſoient à ton courage
Les plus épais Bataillons.

Icy c'eſt plutoſt aux hommes,
C'eſt à tous tant que nous ſommes
Qui reſſentons ta bonté,
D'aller publiant ſans ceſſe
Quel air haut, quelle nobleſſe,
Brille en ta ſimplicité;
De quel prix ineſtimable
Pour nous eſt un Prince aimable

Qui ſçait accorder ſi bien,
Loin de toute fierté vaine,
Aux talens d'un Capitaine,
Les vertus d'un Citoyen.

S

Quoy donc, le Dieu qui m'enfla-
me,
Et qui, bien ou mal, m'apprit
L'art de louër ta grande ame,
Ne dit rien de ton eſprit?
Pour te plaire davantage,
Apollon l'a fait exprés.
Il ſçait combien tu te plais,
Dans un ſimple badinage,
Quelquefois à l'oublier
Et croiroit commettre un crime,
Tout grand qu'il eſt, tout ſublime,
D'oſer l'aller publier.

E

Mais où ſuis-je? quelle yvreſſe
Hors de moy m'a tranſporté?
J'entens

J'entens des cris d'allegresse.
Quel bruit d'un autre costé
Vient de frapper mon oreille?
Ie vois du Port de Marseille,
Tout ce pompeux appareil,
Et nos Galeres parées
Faire briller au Soleil,
Leurs magnifiques livrées.
J'entens ces Reines des Mers
Des cris de mille coupables,
Et des voix des miserables,
Former de charmans concerts.

S

Ie le vois, sur sa Galere
Ce General est monté.
Déja son humanité
Dans le sein de la misere,
A fait naistre la gayeté,

Et déja ſon air affable,
A dans ce ſejour affreux
Conſolé ces malheureux,
Seurs que ſon cœur pitoyable,
De leurs maux ſe touchera,
Et que ſenſible à leurs peines,
Ne pouvant briſer leurs chaiſnes,
Sa main les relaſchera.

S

Fuyez, Galeres d'Eſpagne,
Deſormais loin de ces bords.
Allez cacher dans vos Ports
La peur qui vous accompagne;
Vendoſme s'en va ſur vous
Bientoſt lancer ce tonnerre
Dont tans de fois ſur la terre
Il a fait ſentir les conps,
Et je vois déja Neptune,
Qui pour plaire à Jupiter

S'empresse de luy prester
Son Trident & sa Fortune.

Ainsi par la bienveillance,
De ce grand Roy des François,
Qui déja dessous tes loix
Avoit remis sa Provence,
Tu vois croistre ta puissance,
Et l'un & l'autre élément.
Charmé de son esclavage,
Se disputer l'avantage
D'obéir aveuglément.

D'une telle confiance,
Mon Prince, connoy le prix,
C'est l'effet de la prudence,
De la bonté de Louis.
Ton Roy sçait pour sa Personne
Quel est ton attachement,

Qu'en luy tu crois la Couronne
Son plus leger ornement,
Pour l'Etat quel eſt ton zele,
Et d'un Sujet ſi fidele.
Il connoiſt le dévouëment;
Et c'eſt cette connoiſſance
Qui ſeule fait ton bonheur,
Et la ſeule récompenſe
Qui pouvoit flatter ton cœur.

Vous avez peut eſtre entendu parler d'une Declaration du Roy, regiſtrée en Parlement, portant ſuppreſſion de la Chambre Royale des Medecins des Univerſitez Provinciales à Paris, & de l'Arreſt du Conſeil d'Etat portant la même ſuppreſſion.

Cette affaire a fait icy beaucoup de bruit, & il ne faut pas s'en étonner. Ceux qui défendent les méchantes Causes crient toujours bien haut, & se servent des plus fortes couleurs, & de la plus vive éloquence pour obscurcir la verité, & empêcher qu'elle ne soit reconnuë. Si les Charlatans, les Empiriques, les Gens à secrets, qui pour se faire écouter promettent hardiment ce qu'ils ne peuvent tenir, & s'opposent à toutes les regles & à tous les usages pour pa-

roiſtre merveilleux ; ſi ces gens là, dis-je, qui riſquent tout à cauſe qu'ils n'ont rien à perdre, ſont dangereux, parce qu'ils étonnent ceux qui aiment la vie, on peut juger de ce qu'un Corps composé en partie de perſonnes qui ne cherchent qu'à impoſer pour ſe faire croire, eſt capable de dire, d'inventer, & de faire pour ſe maintenir. Imaginez-vous donc qu'il n'y a point de reſſorts que ce Corps n'ait fait mouvoir ; & que puis qu'il a ſuccombé, ſa Cauſe doit avoir eſté trou-

vée bien mauvaise. Il sem-
ble qu'aprés que le Roy a fait
tant de choses pour sa gloire
& le bien de ses Sujets, &
qu'il s'est declaré l'Ennemy
du vice & le Protecteur de la
vertu, il ne manquoit plus
à ce grand Prince, que de faire
agir son autorité pour arrester
l'inondation qui rempliſſoit
Paris de gens sans aveu, qui
profitant du desir que cha-
cun a de se conserver la vie,
la faisoient perdre tous les
jours à une infinité de per-
sonnes, en suivant des routes
inconnuës aux vrais Mede-

cins, aux Malades, & même à ceux qui entreprenoient de les guerir. Quelle gloire pour ceux qui ont inſpiré au Roy le deſſein d'empecher que ſes Sujets ne fuſſent abuſez dans le temps où l'on abandonne ſa vie à celuy qui promet le plus hardiment de guerir le Malade, & que Paris a de graces à rendre à Sa Majeſté! On ne ſera plus expoſé aux riſques qu'on couroit en écoutant les diſcours ſeducteurs d'une infinité d'ignorans auſquels le Public pouvoit ajoûter foy, lors qu'il

les voyoit professer la Medecine. Ce n'est pas qu'on ne doive point mourir entre les mains des vrais Medecins, puis que les hommes ne sont pas immortels, mais on peut dire avec plus de seureté qu'on ne le diroit lors qu'ils sont traitez par les Charlatans, que s'ils ne sont pas gueris, ils ne sont pas tuez, ou que du moins il n'y a pas lieu de s'assurer de la guerison des Malades avec la même certitude, que lors qu'ils sont traitez selon les regles approuvées par les Siecles, & par

une infinité de Sçavans.

La Declaration du Roy, & l'Arrest du Conseil d'Estat, dont je vous ay parlé au commencement de cet article, ayant donné lieu à un libelle en forme de requeste, contre les Medecins de la Faculté de Paris, ils ont jugé à propos d'y répondre, pour rendre compte au Public des motifs qui ont engagé Sa Majesté à leur accorder la Declaration du 3. de May dernier, qui a supprimé les Medecins de la Chambre Royale, qui par une témerité

surprenante osent s'opposer aux intentions du Roy, & revenir contre un Arrest contradictoire du Conseil d'Etat, qui ordonne l'enregistrement de cette Declaration. La réponse qui a esté faite à leur injuste requeste, & qui fait voir d'abord que cette Chambre n'a pas eu le droit de s'appeller Royale, est divisée en trois parties, dont la premiere détruit les principales raisons sur lesquelles ces pretendus Medecins se fondent. La seconde prouve que de tous les faits qu'ils rappor-

rent, il n'y en a aucun qui ne
soit absolument faux; & on n
fait connoistre dans la troi-
siéme, que rien n'est plus té-
meraire ny plus facile à dé-
truire que les calomnies qu'ils s
entassent les unes sur les au-
tres contre la Faculté de Me-
decine de Paris. Tout ce qu'on n
expose dans cette longue re-
queste, se reduit uniquement
à deux propositions; l'une que
le Roy n'a pas dû détruire la
Chambre Royale, & l'autre
qu'il ne l'a pas pû. Ils donnent
pour raison de la derniere,
que la puissance des Rois est

bornée, & qu'il y a de certains actes émanez de cette puissance, tels que les Lettres Patentes sur lesquelles la pretenduë Chambre Royale est établie, qui estant une fois accordez, ne sont plus revocables par eux-mêmes, ny par leurs Successeurs. Cette maxime est insoutenable, & punissable même dans ceux qui l'avancent, puis qu'il n'y auroit rien de plus iniuste que de pretendre que les Rois n'eussent pas le pouvoir de casser des Edits obtenus par surprise, ou par d'autres mau-

vaiſes voyes. Ils diſent pour
prouver que Sa Majeſté n'a
pas dû détruire leur Cham-
bre, que ſa Declaration du 3.
May dernier ne peut ſubſi-
ſter, ſans oſter aux particu-
liers la liberté de ſe choiſir
un Medecin, ſans abolir les
droits & les privileges des
Univerſitez, ſans rendre les
Bulles de leur établiſſement
inutiles, ſans revoquer les
diverſes Lettres Patentes de
nos Rois qui les ont confir-
mées ; & enfin ſans annuller
l'Ordonnance de Blois, &
une infinité d'Arreſts & de

Reglemens qui les ont main-
tenuës. On convient que cha-
cun doit avoir la liberté de se
choisir un Medecin, aussi-bien
qu'un Confesseur, un Procu-
reur, un Avocat, mais le
Confesseur devant estre ordi-
né par l'Evêque, & l'Avocat
& le Procureur devant estre
receus par le Parlement, il
faut de même que le Medecin
soit de ceux dont le sçavoir &
la probité soient bien & deuë-
ment reconnus, & le Peuple
étant incapable par lui-même
de distinguer le veritable Me-
decin du Charlatan & de l'Em-

pirique, on a établi les Uni-
verſitez, auſquelles les Ma-
giſtrats ont remis le ſoin d'e-
xaminer la capacité de ceux
qui veulent exercer une Pro-
feſſion ſi delicate, en ſorte
qu'il n'eſt pas permis à un
Docteur d'une Faculté de
pratiquer dans une autre. Si
l'on dit que les privileges ac-
cordez par les Papes & par
les Rois ſont communs à
toutes les Univerſitez, on ne
peut nier que le pouvoir des
Chanceliers ne ſoit limité &
déterminé dans les ſeules
Univerſitez, dont ils ſont

Chanceliers, & comme les paroles qu'ils prononcent en conferant publiquement le bonnet de Docteur, ne donnent pas le droit d'enseigner la Medecine, & d'en faire des leçons publiques hors de l'étenduë de leur Jurisdiction, elles ne donnent pas non plus celuy de l'exercer hors de la meſme Juriſdiction. D'ailleurs, il eſt ſi vray que les Papes n'ont jamais prétendu conferer aux Medecins des Univerſitez étrangeres le pouvoir de faire la Medecine à Paris, que Clement VI. donna

une Bulle en 1340. par laquelle il excommunia non seulement ceux qui pratiqueroient à Paris sans que la Faculté les eust approuvez, mais ceux qui se serviroient de semblables Medecins: outre que les Bulles des Papes ne pouvant avoir d'autorité dans les Etats des Princes seculiers, si elles ne sont autorisées par ces Princes, supposé que les Medecins des Facultez Etrangeres eussent effectivement receu par la formule des Chanceliers qui les ont faits Docteurs, le droit de pratiquer la Medecine à

Paris, il faudroit pour en jouïr qu'ils fissent voir des Ordonnances de nos Rois, qui les confirmassent dans ce privilege, & c'est ce qu'ils ne sçauroient faire, puisque l'Ordonnance de Charles VI. de l'année 1390. veut que l'on informe contre ceux qui pratiqueront la Medecine à Paris sans l'approbation de la Faculté, & qu'Henry, Roy d'Angleterre, possedant la Ville de Paris, fit defense en 1423. à ceux qui ne seroient pas Licentiez en cette Université, d'y faire la Medecine, sous peine de pri-

ſon. Le droit d'exclure de la pratique les Docteurs des autres Facultez eſt ſi ancien, que Galien luy-meſme fut contraint de quitter Rome, parce qu'il n'y eſtoit pas aggregé. Jules Scaliger, quoy qu'un des plus ſçavans hommes de ſon temps, ne put obtenir le privilege de demeurer à Bordeaux, parce qu'il ne voulut pas ſe ſoumettre à l'examen; & à Montpellier meſme, on traite ces ſortes de gens avec infamie, & aprés pluſieurs tours faits par la Ville, on les en chaſſe

d'une maniere honteuſe. André du Laurens, pourveu d'une Charge de Profeſſeur dans la meſme Ville de Montpellier, ne put s'y établir ſans ſubir les examens, & y prendre de nouveaux degrez. Primeroſe, ſçavant Medecin, & fils du premier Miniſtre de l'Egliſe Françoiſe de Londres, ne put y eſtre receu à pratiquer la Medecine, qu'après avoir eſté interrogé pour eſtre aggregé au College de cette Ville-là; & le Sr Moriſſet, ancien Doyen de la Faculté de Paris, voulant s'é-

tablir à Lyon en 1664. à son re-
retour de Savoye, où il avoit
esté premier Medecin de Ma-
dame Royale, fut refusé par
le College de cette Ville, où
il ne voulut pas s'aggreger.
Si les Medecins de Paris,
aprés les longs & rigoureux
examens qu'ils y ont subis,
n'ont pas la liberté de prati-
quer dans les autres Villes
du Royaume sans y estre ap-
prouvez de nouveau, il seroit
bien injuste que des gens sans
nom & sans capacité, vinf-
sent au mépris de toutes les
Loix, faire la Medecine à Pa-

ris ſans aucune approbation, quand ils n'ont pas meſme ce droit dans les petites Facultez où ils ont eſté receus, & où l'on ne les reçoit qu'en les faiſant ſigner qu'ils iront pratiquer en d'autres lieux ; car ſi les Medecins des Univerſitez Provinciales vouloient exercer la Medecine dans la Ville où ils ont eſté receus Docteurs, il faudroit neceſſairement qu'ils paſſaſſent tout de nouveau par des examens beaucoup plus longs & plus rigoureux que ceux dont ils ſont ſortis avec peu

de peine, & encore moins sa
d'honneur. La profession de
Medecine, estant du nombre
de celles qui sont les plus su
susceptibles de tromperie &
de supposition, un des plus
grands soins des Magistrats
doit estre d'en empêcher les
abus, & de détromper le Peu-
ple que l'on surprend aisé-
ment, & qui ne sçait pas di-
stinguer les habiles gens des
imposteurs, qui promettent
hardiment ce qui n'est pas en
leur puissance; qui accablent
le Malade de medicamens
inutiles qui ne sont respon-
sables

Tables de leur doctrine qu'à
leur étude particuliere, &
Touvent à leur caprice : qui
n'ont ny école ny ſecte, ny
ny conferences autoriſées, ny
maximes certaines. Quoy
qu'il ne faille pas oſter aux
particuliers la liberté de ſe
ſervir du ſecours de ceux
qui leur ſont agreables, il
faut oſter au public les occa-
ſions de la tromperïe. On a
beau dire que chacun dans
ſa maiſon uſe pour ſa nourri-
ture des viandes qu'il veut,
& pour ſa ſanté des remedes
qui luy plaiſent; les Officiers

de la Police ne laissent pas
d'empêcher l'exposition de
denrées corrompuës & gâ
rées, en sorte que cette libe
té particuliere est tempérée
par le soin des Magistrats, &
par le secours des Loix, qui
défendent, ou rendent diffi
cile en public, ce qu'elles veu
lent empêcher en particulie
Il est vray que la plusspart d
hommes sont amoureux d
la nouveauté, quoy qu'imi
connuë, même dans l'usage
& les preceptes de la Mede
cine, & qu'ils préferent sou
vent ceux qu'ils connoissent

e moins, admirant davan-
sage une suffisance, une me-
ode singuliere déreglée, que
e cours & la conduite ordi-
naire des hommes sages, mais
introduction de ces nou-
veautez doit estre empêchée
dans le Public par la vigilan-
ce du Magistrat, puis qu'il est
certain que toute la Police
des Villes ne consiste qu'en
ce point, & n'aboutit qu'à ce
soin d'empêcher les desordres
qui procedent des Particu-
liers, qui pour leur satisfa-
ction particuliere veulent vi-
vre à leur mode, & contre-

venir aux ordres publics. Tout
cela fait voir que c'eſt avoir
beaucoup de ſageſſe que
Roy a détruit la Chamb
Royale par ſa Declaration
du 3. May, qui ne fait que
confirmer les droits & les p
vileges des Univerſitez, ll
Bulles de leur établiſſemen
les Ordonnances de nos Ro
& une infinité d'Arreſts &
Reglemens qui les ont mai
tenuës. Comme les Medeci
de cette Chambre n'ont pq
d'autre moyen de continu
à Paris l'exercice de la Med
cine, que celuy de ſe faire

ecevoir dans la Faculté, elle
eut bien les y aggreger en
ubissant l'examen à l'ordi-
aire, & il eſt de mauvaiſe
race à des gens qui ſe van-
ent d'avoir une profonde
rudition & une experience
onſommée, de refuſer
l'en donner des preuves
qui ne peuvent que leur
aire honneur. S'ils oppoſent
qu'il eſt impoſſible à des Do-
cteurs de ſe remettre ſur les
bancs, & que cette repeti-
ion de doctrine auroit quel-
que choſe de monſtrueux, ils
doivent faire reflexion qu'il

y a dans la Faculté pluſieurs
Docteurs de toutes les autres
Univerſitez, & meſme de
celle de Montpellier, qui
ont cru pouvoir ſans deshon-
neur y reprendre de nouveaux degrez, & que Mr
Morin, Conty, Finot, Pourre, et
le Rat, l'Abbé, & pluſieurs
autres, avoient eſté receus
dans la Faculté de Montpel-
lier, avant que de ſe mettre
ſur les bancs à Paris. M. M
Brayer, Grand pere de celui d
qui faiſoit la Medecine dans
les derniers temps avec tant
de reputation, y avoit pris

aussi le Bonnet de Docteur,
ce qui ne l'empêcha pas de
se remettre fort vieux sur les
bancs, encore qu'il fust Me-
decin d'un Prince de la Mai-
son Royale, & Mr de la Cham-
bre, pourvû de la Charge de
Medecin ordinaire du Roy,
fit aussi la même démarche,
qui ne luy a jamais attiré que
des loüanges. Comment les
Medecins de la Chambre que
Sa Majesté vient de suppri-
mer, peuvent-ils refuser de
suivre ces grands exemples,
sans se faire soupçonner, ou
d'ignorance, ou de peu de

probité, quand ils ſçavent qu'u
neuf Docteurs d'Univerſité
Etrangeres, & d'une capacité
diſtinguée, dont quelques-un
meſme ont vingt-quatre an
de Doctorat, n'ont pas cru qu'
il leur fuſt honteux de ſe met
tre cette année ſur les bancs,
où ils ont ſubi les examens or-
dinaires avec toutes ſortes d'é
loges ? M. Piton de Tourne-
fort eſt de ce nombre. Quoy
qu'il ſoit Profeſſeur des Plan-
tes au Jardin du Roy, & de
l'Academie des Sciences, il a
voulu ajoûter à tous ces titres
celuy de Docteur de la Fa-

culté de Paris, & il n'a pas dédaigné de répondre, comme tous les autres, qui ont donné par là au Public, auſſi bien que luy, de nouvelles preuves de leur merite & de leur capacité. Si pour éviter cet examen ils alleguent leur grand âge, ils doivent ſe ſouvenir que les Anſelmes, les Dégoris, les Pidoux, & les Sylvius, dont ils ont parlé dans leur Requeſte, eſtoient auſſi âgez qu'eux. Ils peuvent lire dans la vie de Sylvius, qui eſt au devant de ſes Ouvrages, qu'à l'âge de cinquante-

cinq ans, dont il en avoit ti
employé plus de vingt-cinq p
à enseigner la Medecine, il li
voulut bien subir l'examen n
a la maniere ordinaire par de- -e
vant des Docteurs, dont plu- -u
sieurs avoient esté ses Eco- -c
liers. C'est avec peu de raison n
qu'ils objectent que les Me- -e
decins de Paris, qui sont leurs zr
Parties, deviendroient leurs sr
Juges en ces examens, puis si
qu'outre tous ceux que la Fa- -a
culté a déja receus, & qui in
estoient dans le même cas,
elle en a actuellement neuf
sur ses bancs, & que ces neuf

se loüent hautement de la maniere honneste dont ils ont été traitez. Quant à ce qu'ils disent que la Chambre Royale estant le pur Ouvrage de Sa Majesté, n'a rien en soy de prodigieux, & que la Faculté la represente indiscretement comme un monstre, on répond que Sa Majesté a declaré plus d'une fois que cette Chambre n'est rien moins que son ouvrage, & que Mr le Chancelier en a esté si persuadé, qu'il n'a pas fait difficulté de la represenster sous une forme odieuse,

& de luy porter les derniers coups. C'euſt eſté en effet quelque choſe de monſtrueux, qu'une nouvelle Ecole de Medecine à Paris, indépendante, & meſme ſuperieure à la Faculté, & il auroit eſté impoſſible d'accorder enſemble deux Societez ſi incompatibles, eſtant certain que ſi la Chambre avoit pû ſe maintenir, elle auroit ruiné abſolument, & la Faculté de Medecine, & l'Univerſité toute entiere, puiſque perſonne n'euſt jamais voulu ſouſtenir les longs & rigou-

reux examens, & employer tout le temps, l'étude & la dépense necessaire pour estre Medecin de la Faculté de Paris, si l'on avoit eu les mesmes avantages, & plus encore, en se faisant recevoir dans ces Facultez, où il ne faut pas presque plus de temps pour obtenir des lettres de Docteur, qu'on en employe à compter la somme modique dont le Recipiendaire est convenu. Avec ces lettres on seroit bien-tost receu dans la Chambre Royale, qui donneroit à ces sortes de Mede-

cins un pouvoir plus étendu que ne l'ont ceux de Paris. Ainſi la Faculté de Medecine y ſeroit entierement inutile, & ſa ruine ſeroit bientoſt ſuivie de celle de la Faculté des Arts, où l'on apprend les belles Lettres, dont les Medecins de Paris ſont les principaux ſouſtiens. Les Auteurs de la Requeſte n'ont pas eu donc raiſon d'avancer que c'eſt ſur de vains pretextes & de faux motifs que la Faculté de Paris a demandé la caſſation de cette Chambre. Quand elle devroit cet-

re juſtice, & la Declaration qu'elle a obtenuë, aux ſoins de Mr Fagon, qui occupe preſentement la place de premier Medecin, ce ſeroit encore une nouvelle raiſon de s'honorer d'un choix ſi glorieux pour elle, & ſi avantageux pour tous ceux qui profeſſent la Medecine avec quelque diſtinction ; mais la dignité où il vient d'eſtre élevé, non-ſeulement le met à la teſte de la Faculté de Paris, elle le rend en meſme temps le Chef de toutes les autres, & il ne travaillera pas

avec moins de zele à les main- -n
tenir dans leurs privileges. .s
Tout le monde ſçait l'aver- -i
ſion qu'il a naturellement n
pour l'injuſtice, & avec quel- -le
le chaleur il a toûjours avan- -n
cé le merite, au prejudice de ob
l'intrigue & de la cabale, & 38
cette ſuperiorité de ſçavoir ric
& de genie qui le diſtingue su
ſi avantageuſement de tous zu
les Medecins de ſon ſiecle, ɔ
ne luy a pas attiré une plus zu
grande reputation que ſon no
deſintereſſement. Les Mede- -ɔb
cins de la Chambre diſent que ɔu
les Rois en ont preſque toû- -û

jours tiré leurs premiers Me-
decins; sur quoy l'Auteur de
la Réponse dit, que depuis
la datte des Lettres patentes
surprises qui la fondent, la-
quelle est au mois d'Avril
1673. il n'y a point eu de nou-
veau premier Medecin que
Mr Fagon, qu'on ne sçauroit
dire avoir esté tiré de cette
Chambre, & que ceux qui
la compolent ayant fait l'in-
ure à Mrs Valot & Daquin de
es mettre à la teste de leur
Liste, le premier les obligea
a reparation par Arrest du
Conseil d'Estat en 1672. & le
Mars 1695.

ſecond les delavoüa haute-
ment par ſa Lettre à Mr le
Chancelier Daligre. Ils di-
ſent encore que quand les
Medecins de la Faculté de
Paris veulent traiter les E
trangers à la maniere ordi
naire des Pariſiens, c'eſt à
dire par de frequentes ſai
gnées, ils ont le chagrin de
les voir preſque tous peri
entre leurs mains; à quoy
l'on répond qu'ils ne ſont pas
les premiers qui ont formé
cette accuſation, & que c'eſt
par cette calomnie que de
butent tous les Charlatans

qui viennent s'établir à Paris, & qui ſe prevalent de la repugnance naturelle que l'on a de voir répandre ſon ſang, qui eſt encore plus forte chez les Grands que parmy le peuple, & qui bien ſouvent leur eſt funeſte. Il y a long temps que les habiles Medecins s'en plaignent, & Galien qui vivoit ſous les Antonins, dit que l'averſion que les riches ont pour la ſaignée, eſt la ſeule raiſon qui les rend plus difficiles à guerir que les pauvres. On ajouſte qu'encore que la ſaignée ſoit le

remede le plus souverain qu'--'
enseigne la medecine, quandb
il est ordonné avec modera--
tion, & avec prudence, onn
ne prétend pas excuser ceuxx
qui n'en connoissent point
d'autre, & qui s'en servent
avec excés dans quelque ma--
ladie que ce puisse estre. Il est
vray qu'il y a quelques Mede--
cins de la Faculté de Paris qui
saignent trop, mais aussi il y en
a d'autres qui ne saignent
point assez, & quelques uns
qui ne saignent point du tout;
de sorte que ce sont des me--
thodes particulieres, égale--

ment condamnées par tout
lle Corps de la Faculté, &
qu'on ne luy peut imputer
avec justice. On repousse
plusieurs autres accusations
de la mesme sorte, & on finit
en disant que c'est bien man-
quer de respect pour Sa Ma-
jesté que de luy adresser un li-
belle plein de calomnies, &
qu'il faut estimer peu le pu-
blic pour croire qu'il se laissera
surprendre par des fausſetez
aussi grossieres que celles dont
la requeste est remplie.

Par la Declaration du 3.
May de l'année derniere, il

eſt porté que Sa Majeſté ayant eſté informée des conteſtations qui ſurvenoient tous les jours entre les Doyen & Docteurs Regens de la Faculté de Medecine en l'Univerſité de Paris, & les Medecins de la Chambre Royale des Univerſitez Provinciales, ce qui ne pouvoit eſtre que tres-préjudiciable à ſes Sujets de ſa bonne Ville de Paris, pluſieurs particuliers s'y eſtant introduits pour pratiquer & exercer la Medecine, Elle ſe ſeroit fait repreſenter les Lettres d'établiſſement de ladite

Chambre Royale du mois d'Aouſt 1673. avec les divers Arreſts de ſon Conſeil, & du Grand Conſeil, & auroit fait examiner leſdites Lettres d'établiſſement, le prétexte ſur lequel il a eſté fait, & les raiſons deſdits Medecins établis en ladite Chambre Royale, & qu'ayant reconnu que cet établiſſement eſtoit directement contraire aux Reglemens par leſquels il eſt fait défenſes à tous Medecins de pratiquer & exercer la Medecine dans la Ville & Fauxbourgs de Paris, s'ils ne ſont

Docteurs de ladite Faculté, ſe
Sa Majeſté fait tres-expreſ-
ſes inhitions & défenſes à
toutes perſonnes, de quelque
qualité & condition qu'elles
ſoient, de profeſſer la Me-
decine dans la Ville & Faux-
hourgs de Paris, s'ils ne ſont
Docteurs ou Licentiez en la-
dite Faculté de Medecine de
l'Univerſité de Paris, ou Me-
decins d'autres Facultez, ap-
prouvez de cette même Fa-
culté de Paris, ou qui exer-
cent la Medecine prés de ſa
perſonne, & de la Famille ou
Maiſons Royales, qui ont
eſté

eſté receus Medecins en d'autres Facultez du Royaume, permettant neanmoins aux Medecins des Univerſitez Provinciales & Etrangeres, qui s'aſſemblent en ladite Chambre Royale de ſe preſenter en ladite Faculté de Medecine de Paris, pour y prendre les degrez de Bachelier, Licentié & de Docteur, aprés avoir fait pendant deux ans les actes neceſſaires pour les obtenir, ſans eſtre obligez de prendre des leçons en ladite Faculté. Les Medecins des Univerſitez Provin-

ciales consternez de cette
Declaration, presenterent à
Sa Majesté un Placet, con-
tenant qu'ils composoient à
Paris une Chambre, dans la
quelle ils s'assembloient une
fois chaque semaine, tant
pour s'entre-communiquer
amiablement les uns aux au-
tres les differens Remedes
specifiques qu'ils avoient vû
pratiquer avec succés en di-
vers endroits de l'Europe,
que pour y donner des avis
charitables aux Pauvres qui
les y venoient consulter, &
pour y executer les Regle-

mens que le Grand Conſeil leur avoit donnez par pluſieurs Arreſts rendus depuis plus de cinquante ans, & que Sa Majeſté avoit trouvez ſi avantageux pour le bien de ſes Sujets, qu'Elle les avoit confirmez par ſes Lettres patentes du mois d'Avril 1673. & depuis par tant d'Arreſts des Conſeils d'Eſtat & Privé; que l'on avoit pris de là occaſion de ſurnommer leur Chambre, *Royale*; que ces Medecins qui pratiquoient dans Paris avec un fort grand ſuccés, & qui depuis le cours

des Fiévres malignes avoient
eu le bonheur de guerir un
infinité d'Habitans par leur
remedes ſpecifiques, qui a
voient bien prévalu aux fre
quentes ſaignées, dans la pra
tiques deſquelles les Mede
cins de la Faculté de Pari
avoient eſté aſſez malheu
reux pour voir perir la pluſ
part de leurs malades, ſ
trouvant troublez dans leu
exercice par des procés o
dieux à des gens de Lettres
eſtoient obligez de ſe veni
jetter aux pieds de Sa Majeſt
pour implorer ſon ſecours, &

pour la supplier d'arrester une
persecution, qui en les acca-
blant porteroit un notable
préjudice à tous les Habitans
de Paris. Les Medecins de la Fa-
culté de Paris répondirent à ce
Placet par un Memoire donné
à S. M. & representerent que le
prétexte de charité & de com-
munication de remedes dont
se servoient les Medecins de
la Chambre, estoit une illu-
sion, la plus part d'entre eux
estant gens qui vendoient
eux-mesmes leurs remedes
qu'ils nommoient secrets, &
profitoient de la credulité des

miſerables pour épuiſer leur
bourſes, & du peu de juge
ment de ceux auſquels il ſuf
fiſoit de promettre qu'on le
gueriroit, pour les perſua
qu'on le pouvoit faire ; qu
les Lettres patentes de 1673
& les Arreſts donnez en con
ſequence, avoient eſté ſur
pris, ſans la participation d
Sa Majeſté ; que c'eſtoit un
fauſſe & calomnieuſe ſuppo
ſition de dire que les Mede
cins de Paris n'avoient pas
réuſſi à la gueriſon des Fiévres
malignes, qu'au contraire, on
n'avoit point vû réuſſir d

remedes particuliers de ces pretendus Medecins, & que ceux de Faculté de Paris avoient essayé à l'Hostel-Dieu & ailleurs, toutes sortes de remedes, en saignant, & ne saignant point, pour tâcher de découvrir le moyen de sauver les Malades de Fiévres malignes, & qu'il y en avoit eu beaucoup qui y avoient réussi; que les pieces produites par ces pretendus Medecins, avoient esté examinées par Mr le Chancelier, avec celles que le Doyen & les Docteurs de la Faculté de

Medecine de Paris avoient fi
produites ; que les Lettres
patentes que le Roy avoit ac-
cordées pour abolir la Cham-
bre Royale, n'avoient eſté
expediées qu'aprés que Mr le
Chancelier avoit fait ſon rap-
port à Sa Majeſté des pieces
fournies de part & d'autre ;
de ſorte que c'eſtoit un Juge-
ment contradictoire, contre
lequel il y avoit de la reme-
rité à ſe pourvoir ; & qu'enfin
la pretention que les Mede-
cins des Faculrez Etrangeres
avoient de s'établir à Paris
ſans y eſtre examinez, & re-

ceus par la Faculté de la même Ville, estoit d'autant plus injuste, qu'elle mettoit la Faculté de Medecine, qui estoit sans contredit la premiere du Royaume, au dessous de toutes les autres, puis qu'il n'y avoit point d'Université où il fust permis de pratiquer, à moins que d'y estre receu Docteur, non pas mesme aux Medecins de Paris, l'utilité du Public voulant que les choses allassent de cette sorte, afin que chaque Université répondist à ses Citoyens de la capacité de ceux qu'elle leur

donnoit pour la conſervation
de leur vie, ce qui ne ſe pour-
roit faire ſi ces Medecins ve-
noient des lieux éloignez où
ils avoient eſté reçûs, fort ſou-
vent ſans examen, en donnant
ſeulement l'argent de leurs
Lettres. Les differentes rai-
ſons des Parties ayant eſté
examinées, le Roy eſtant en
ſon Conſeil, ſans avoir égard
à l'oppoſition des Medecins
des Facultez Provinciales,
ordonna le 29. Juin dernier,
qu'il ſeroit paſſé outre à l'en-
regiſtrement des Lettres du
3. May, qui ſupprimoient la
Chambre R, pour eſtre execu-

tées ſelon leur forme & teneur.

Vous ſerez ſans doute ſurpriſe de ce que je ſuis ſorty de mon caractere, en entrant dans un détail qui doit chagriner certaines gens, mais je ne pouvois faire autrement dans une occaſion où il s'agit de la vie de ceux, qui ſe confient à des Charlatans. D'ailleurs, ce que j'ay dit ne regarde plus ce qu'il y avoit de vrais Medecins dans la Chambre Royale, puis qu'ils ont pris le bon party en ſe faiſant recevoir Medecins de la Faculté de Paris. Je puis ajoûter à cela, que le Roy s'eſtant bien

voulu donner la peine d'entrer dans tout le detail de cette affaire, parce que la vie de ſes Sujets s'y trouvoit intereſſée, les Arreſts qui ont eſté donnez pour corriger des abus ſi prèjudiciables, ne peuvent eſtre que tres-juſtes. En voicy un qui a eſté rendu depuis ceux dont je viens de vous parler.

LE Roy ayant eſté informé que les Medecins des Vniverſitez Provinciales, ſoy-diſans de la Chambre Royale, non-ſeulement ſont refuſans d'executer la Declaration du 3. May 1694. & l'Ar-

reſt du 29. Juin ſuivant, portant ſuppreſſion de ladite Chambre Royale, mais au mépris de l'ordre de S. M. qui leur a eſté verbalement donné par Mr le Chancelier d'obéïr à ladite Declaration, & de ceſſer leurs plaintes mal-fondées, ils font imprimer des libelles qu'ils diſtribuent dans le Public, & ont eu la hardieſſe de faire ſignifier le 22. Février dernier un Acte ſigné Lauthier, par lequel ils ſomment Me Formé, Avocat au Conſeil, de déclarer dans le jour ſi les Docteurs en Medecine de la Faculté de Paris ont remis entre les mains de Mr le Chancelier, l'Original de l'Imprimé qu'ils ont donné au Public ſous le titre de Réponſe pour la Faculté de Medecine de Paris, à la Requeſte importune des Medecins ſoy-diſans de la Chamb

Royale, attendu que les Medecins de la prétenduë Chambre entendent y fournir de Réponſe, & qu'ils ont intereſt que ladite Réponſe des Medecins de la Faculté de Paris, ſoit en eſtat de ne pouvoir eſtre changée, proteſtant leſdits Medecins de la prétenduë Chambre Royale de nullité de tout ce qui ſeroit fait par leſdits Medecins de la Faculté de Paris, au Conſeil, au Parlement, & au Chaſtelet, au préjudice dudit Acte & de l'Inſtance ſur requeſtes reſpectives pendante devant S. M. & Mr le Chancelier, & dautant que l'entrepriſe deſdits Medecins ſoy-diſans de la Chambre Royale eſt une temerité & deſobéïſſance aux ordres de Sa M. qui merite punition, Sa Majeſté eſtant en ſon Conſeil a ordonné & ordonne, que la

Declaration du 3. May & l'Arrest du Conseil du 29. Iuin 1690. seront executez selon leur forme & teneur, & en consequence fait S. M. tres-expresses inhibitions & deffenses aux Medecins des Vniversitez Provinciales, soy-disans de la Chambre Royale, de plus a l'avenir presenter, imprimer, ou distribuer aucune requeste, uy signifier aucuns Actes concernans l'opposition par eux prétenduë formée à l'execution de ladite Declaration & Arrest, à peine de punition; & à tous Avocats de les signer; comme aussi à tous Imprimeurs de les imprimer, à peine de mille livres d'amande contre les Avocats & Imprimeurs. Et sera le present Arrest lû, publié & affiché par tout où besoin sera, & à ce qu'aucun n'en ignore. Enjoi-

gnant Sa Majeſté au ſieur de la
Reyne, Conſeiller d'Eſtat ordinaire
Lieutenant general de Police de la
Prevoſté & Vicomté de Paris, de
tenir la main à l'execution diceluy
Fait au Conſeil d'Eſtat du Roy
Sa Majeſté y eſtant, tenu à Ver-
failles le 12. Mars 1695.
Signé, PHELYPEAVX.

J'oubliay la derniere fois de vous
apprendre la mort de Meſſire Loui
Felix de Nogaret, Marquis de la
Valette, Comte de Caumont, Lieu
tenant General des Armées du Roy
arrivée à Courtray le 9. du moi
paſſé. Il eſtoit âgé de ſoixante ans
& en avoit paſſé vingt cinq à ſervi
le Roy avec beaucoup d'aſſiduité &
de réputation. Il s'eſt trouvé en plu
ſieurs expeditions, comme au Sieg

de Luxembourg, où il reçut une bleſſure d'un coup de canon, à la Bataille fameuſe de Fleurus, & à celle de Neervinde en Flandre, où il fut bleſſé d'un coup de Mouſquet à la joüe. Il eſtoit fils de Mr le Chevalier de la Valette, General des Veniciens, & Lieutenant General en France. Celuy-cy, & le deffunt Eveſque de Carcaſſone ſon frere, eſtoient fils naturels de Jean Louis de Nogaret de la Valette, Duc d'Eſpernon. Mr de la Valette qui vient de mourir, n'a jamais eu d'enfans. Il avoit épouſé en 1672. Paule d'Aſtarac de Fontrailles, Sœur unique de Louis d'Aſtarac, Marquis de Fontrailles, Seneſchal & Gouverneur d'Armagnac, & veuve de Roger de Bouſſoſt, Comte d'Eſpenan, Baron de Luc, Lieutenant general des Ar-

Mars 1695.

mées du Roy, Gouverneur de Sal... la
ſes, de Leucate, de Philisbourg, &&
des Pays conquis en Allemagne... o
nommé à l'Ordre du S. Eſprit, l'un
des grands hommes de ce ſiecle... o
qui commanda l'Infanterie à la Ba...&
taille de Rocroy. La feuë Marquiſe
de la Valette avoit eu du Comte
d'Eſpenan ſon premier mary, une
fille unique, Marguerite de Bouſſolt, fe
Comteſſe d'Eſpenan, Marquiſe de
Fontrailles, qui épouſa en 1667.
Jean Roger de Rochechoüart, p
Marquis de Faudoüas & de Barba-
zan, Premier Baron Chreſtien de
Guyenne dont il eſt né un fils uni-
que Jean Paul de Rochechoüart,
à preſent Marquis de Faudoüas, de
Barbazan & de Fontrailles, premier
Baron Chreſtien de Guyenne, Com-
te d'Eſpenan, Vicomte de Cogotois

& de Montferran, Baron de Luc, Marſac, Deveze, la Barthe, Correnſan, iſſu en ligne directe & maſculine, d'Antoine de Rochechoüart de Chandenier, Baron de S. Amand, Chevalier de l'Ordre du Roy, Lieutenant general pour Sa Majeſté en Languedoc, Seneſchal de Toulouſe, & d'Albigeois, Gouverneur de Lomagne & de Riviere-verdun, Capitaine de cent hommes d'armes des ordonnances, & de Catherine, heritiere de Faudoüas & de Barbazan, qui porta par ſon alliance à ſon mary & à ſa poſterité, les Armes de France ſans aucune briſure, accordées par le Roy Charles VII. au fameux Arnaud Guillem de Barbazan, enterré à S. Denis en France, dans la Chapelle de ce Prince, où ſon tombeau ſe voit encore avec deux Epitaphes

que les curieux peuvent voir imprimées dans le supplément qu'on a fait au Dictionnaire historique de Moreri, de mesme que les Lettres Patentes par lesquelles le Roy luy accorde de porter les Armes de France. Le Pere Menestrier a donné aussi au Public, ce titre dans son livre des ornemens exterieurs des Armoiries. Par la mort de Mr de la Valette il est revenu à Mr le Marquis de Rochechoüart Faudoüas, petit fils de feuë Madame la Valette, des biens considerables. Mr le Marquis de la Valette n'avoit qu'une Sœur, nommée Gabrielle Leonor de Nogaret, Veuve sans enfans de Gaspard de Fieubet, premier President au Parlement de Toulouse.

Voicy les noms des personnes considerables de l'un & de l'autre

Sexe, mortes depuis ma derniere Lettre.

Messire Iean de Beaudean, Comte de Parabere, Marquis de la Mothe Saint-Heray, premier Baron d'Armagnac, Baron de Montaut, de Perdeilhan & de Gramont, cy-devant Lieutenant general du haut Poitou. Il mourut le 12. de ce mois âgé de quatre vingtans La Terre & vallée de Beaudean dans les monts Pirenées en Bigorre, est ce qui a donné le nom à cette Maison, que l'on tient tirer son origine des anciens Rois de Navarre, qui ont toujours fait l'honneur â la Maison de Beaudean, comme ayant celuy de leur appartenir, de les honorer du titre de Cousins en leur écrivant. Leurs Successeurs en ont usé de la mesme sorte. La branche aisnée de

cette Maiſon eſt tombée dans celle de Momas, ancienne Maiſon de Bearn. La Puiſnée s'eſt conſervée, & eſt dans la poſſeſſion de la terre de Parabere en Bigorre, qui fut donnée par Simon de Beaudean, Baron de Beaudean, Seigneur de Parabere, Conſeigneur de la Ville de Rabaſteinx, Senechal de Bigorre, & par Françoiſe de Momas, ſa Femme, pour parrage à leur Fils Puiſné Renaud Guillaume de Beaudean, Seigneur de Parabere, Conſeigneur de Rabaſteinx, marié avec Chriſtine Dandoins, Seigneur de Parabere, Colonel d'un Regiment d'Infanterie au ſervice du Roy de Navarre, tué au Siege de Pampelune. Celuy-cy laiſſa de Catherine du Four Bernard de Beaudean, Seigneur de Parabere, qui

eut de Ieanne de Caubios, dont les deux Freres furent tuez au Siege de Mets, Pierre de Beaudean, & Iean de Beaudean. Pierre de Beaudean, Seigneur de Parabere, Gouverneur de Beaucaire, homme d'un merite singulier fut assassiné à Beaucaire. Un Historien de ce temps-là rapporte les motifs qui causerent cette action & la maniere dont elle se passa Il mourut sans avoir esté marié. Jean de Beaudean, Comte de Parabere Marquis de la Mothe S. Heray, Seigneur de S. Sauvan & des Roches, Lieutenant general des Armées du Roy, & seul Lieutenant general de la Province de Poitou, succeda à son frere, & fut toujours fidellement attaché au Roy Henry IV. qu'il suivit dans toutes ses expeditions. Il fut honoré de la

bien-veillance de ce Prince, qui luy donna les deux Lieutenances generales de la Province de Poitou, qui furent réünies en sa personne, ayant toujours été separées, comme elles le sont aujourd'huy. Il mourut dans un âge fort avancé, peu de temps aprés s'estre fait Catholique, & avoir esté honoré d'un Brevet de Mareschal de France, & nommé à l'Ordre du S. Esprit. Il fut marié avec Loüise de Gilliers, Veuve de François de Sainte Maure, Seigneur de Montausier, dont elle avoit eu Catherine de Sainte-Maure, Comtesse de Brassac, Dame d'honneur de la Reine Anne d'Austriche & Leon de Sainte-Maure, Pere de Charles de Sainte Maure, Duc de Montausier. Du mariage de Iean de Beaudean, Comte de Parabere, avec Loüise de

Gilliers

Gilliers, nâquit Henry de Beaudean, Comte de Parabere, & Charles de Beaudean, Comte de Neüillan, Gouverneur de Niort, qui laissa de Françoise de Tiracqueau François de Beaudean, Comte de Neüillan, Gouverneur de Niort, tué à la bataille de Lens, sans avoir esté marié; Susanne de Beaudean qui avant l'âge de trente ans a esté Dame d'honneur de la feuë Reine. Elle épousa Philippe de Montaut de Benac, Mareschal Duc de Navailles, Chevalier des Ordres du Roy, duquel elle a eu Madame la Duchesse d'Elbeuf, Madame la Marquise de Rothelin, Madame la Marquise de Pompadour, & Madame l'Abbesse de Sainte Croix de Poitiers; Angelique de Beaudean, mariée à Charles, Comte de Froullay, Chevalier des

Ordres du Roy, grand Mareſchal des Logis de la Maiſon de Sa Majeſté ; Henry de Beaudean Chevalier des Ordres du Roy, Comte de Parabere, Marquis de la Mothe S. Heray, Baron de Pardeilhan, Seigneur de Caſtelnau, Gouverneur & Lieutenant general pour Sa Majeſté en Poitou, Lieutenant general des Provinces de Xaintonge & Angoulmois, Aulnix & la Rochelle, Gouverneur des Villes & Citadelles de Coignac, Deauſe & de Manciet. Ce dernier fut marié avec Catherine de Pardeilhan d'Armagnac, fille & heritiere de Franqois Jean Charles de Pardeilhan d'Armagnac, Comte de Pengeas, Vicomte de Julliac, Baron de Pardeilhan, Seigneur de Caſtelnau, de la Fortelle, de Neſle, de Villebret & de la Barrere, Capi-

taine de cinquante hommes d'Armes d'Ordonnances, Mestre de Camp d'un Regiment d'Infanterie, Gouverneur des Villes & Citadelles Deause & de Manciet, & de Jeanne de Monceaux & de Tignonville, Dame d'honneur de Madame la Ducheſſe de Bar, Sœur unique du Roy Henry IV. Catherine de Pardeilhan d'Armagnac, a eſté la derniere de la Maiſon d'Armagnac. Cette branche portoit le nom de Pardeilhan avec celuy d'Armagnac, ſuivant la convention du Contrat de mariage de Roger d'Armagnac avec Sclarmonde, fille unique & heritiere de Bertrand Baron de Pardeilhan. Roger d'Armagnac eſtoit fils puiſné de Gaſton d'Armagnac, Vicomte de Fezenſaguel & de Velpurge de Rhodez, fils de

Geraud V. Comte d'Armagnac & de Marthe de Bearn. La Maiſon d'Armagnac, deſcenduë des anciens Ducs de Gaſcogne, entre les grands avantages qui la relevent, a celuy d'eſtre alliée pluſieurs fois à la Maiſon de France, aux branches de Berry, d'Orleans, d'Alençon, de Bretagne, Dreux, de Navarre, Evreux, d'Anjou & de Bourbon. Du mariage de Henry de Beaudean, Comte de Parabere, avec Catherine d'Armagnac, ſont nez pluſieurs enfans; Jean de Beaudean Comte de Parabere, qui vient de mourir, ſans laiſſer poſterité de Henriette de Voiſins de Montaut, ſa premiere femme, ny de Françoiſe de Sancerre qu'il avoit épouſée en ſecondes noces; Philippe de Beaudean, Chevalier de Malte, tué à Retime

au ſervice de la Religion ; Achille de Beaudean, Chevalier de Malte, mort jeune ; Ceſar de Beaudean Abbé de S. Vincent de Mets, de la Reole & de Noyers, mort ; Alexandre de Beaudean, Comte de Pardeilhan, Lieutenant general des Armées du Roy, & cy-devant Lieutenant general du bas Poitou, marié avec Jeanne Thereſe de Mayaud, dont il a eu Jean Henry de Beaudean, mort il y a deux ans Capitaine de Cavalerie dans le Regiment du Roy ; Ceſar Alexandre de Beaudean, Comte de Parabere, Capitaine de Cavalerie dans le meſme Regiment ; Alexandre, Comte de Neuillan ; Charles de Beaudean, Sclarmonde de Beaudean, Religieuſe & trois autres Filles Religieuſes ; Charles Louis de

Beaudean, Comte de Neuillan, Meſtre de Camp d'un Regiment de Cavalerie, mort ſans avoir eſté marié; Henry de Beaudean, dit le Chevalier de Parabere, mort; Louiſe de Beaudean, mariée à David de Souillac, Marquis d'Aſerac, qui a eu d'elle Madelaine de Soüillac, mariée à Louis de Narbonne, Comte de Clermont, dont ſont venus Marguerite de Narbonne, & Jacques Louis de Souillac, Marquis d'Aſerac, qui a laiſſé de Roſe de Pujol, Jacques-Joſeph-Auguſte de Souillac, Marquis d'Aſerac, Catherine Berenice de Beaudean, mariée à Louis de Bouchard d'Aubeterre, Marquis de Saint Martin, duquel mariage il eſt reſté une Fille unique, mariée à Louis Deſparbez de Luſſan, Marquis d'Aubeterre.

Mr l'Abbé Saurin, homme tres-considerable dans la Republique des Lettres. Les Ouvrages qu'il a donnez au Public de temps en temps, joints à la traduction en Vers François des Hymnes de Mr de Santeul, luy ont acquis une tres grande reputation. Il estoit d'une illustre & tres noble Famille du Bas Languedoc, qui a donné sous les regnes de Henry le Grand & de Louis le Iuste, plusieurs Gouverneurs des Ville & Chasteau de Lommieres, Place la plus importante du Pays des Sevenes.

Le Pere Lubin, Augustin, Geographe du Roy, & cy-devant Assistant General des Augustins de France à Rome. Il estoit d'un merite distingué dans son Ordre, d'une profonde érudition dans les

Lettres, & d'une connoissance particuliere dans ce qui regarde les Benefices de France, & les Abbayes d'Italie, sur quoy il a composé plusieurs beaux Ouvrages, tant en France qu'à Rome, entre autres le Mercure Geographique, des Notes sur le Martyrologe Romain, & sur les lieux qui y sont marquez; le Poullier des Abbayes de France, la Notice des Abbayes d'Italie, *Orbis Augustinianus*, ou la Notice de toutes les maisons de son Ordre, avec quantité de Cartes qu'il avoit autrefois gravées luy-mesme. Il avoit aussi fait des Notes sur les Hommes Illustres de Plutarque, & sur la Chronologie de Vsser, avec la description de la Lapponie, & divers autres Ouvrages prests à imprimer, entre autres une Geographie

de tous les lieux de la Bible, & des Notes sur *Stephanus de Vrbibus*. Il estoit né à Paris le 29. de Ianvier 1624. & il avoit passé par toutes les Charges de son Ordre, ayant même esté Provincial de la Province de Paris. Il mourut dans le Convent des Peres Augustins du Fauxbourg Saint Germain le 7. de ce mois, en la soixante & douziéme année de son âge.

Madame Jobelot, Femme de Mr le premier President du Parlement de Besançon. Elle estoit de la Maison de Saint Maurice-Fallerans, l'une des plus considerables du Comté de Bourgogne, & des mieux alliées. Mr le premier President du Parlement de Besançon. l'un des plus illustres Magistrats du Royaume, est d'une integrité & d'une

pieté universellement reconnuës, &
& joint à cela toutes les lumieres & [illegible]
toute la penetration necessaire à un [illegible]
Iuge.

Vous sçavez, Madame, que [illegible]
Mr le Marquis de Thiange a épousé [illegible]
depuis peu Mademoiselle de Bre- [illegible]
val, niéce de Mr l'Archevesque de [illegible]
Paris, chez qui le Contrat de ma- [illegible]
riage fut signé, ce qui fut suivy d'un [illegible]
repas tres magnifique que ce Prelat [illegible]
donna dans l'Archevesché. Mr le [illegible]
Marquis de Thiange estoit veuf, & [illegible]
je vous parlay amplement de sa [illegible]
Maison, en vous apprenant son ma- [illegible]
riage avec sa premiere femme qui [illegible]
est morte en couche. L'union par-
faite qui estoit entr'eux, est une preu-
ve de la sage conduite de ce Mar-
quis, qui, quoy qu'il soit encore
dans une grande jeunesse, n'a ja-

mais eu de ces égaremens que l'âge fait excuſer, & que la raiſon ne permet pas. Il a fait paroître une valeur intrepide dans une infinité d'occaſions, ſoit dans des places aſſiégées, ſoit en plaine campagne, & a receu en ſe ſignalant de tres-dangereuſes bleſſures. Mademoiſelle de Breval a eſté auprés de Mademoiſelle d'Orleans juſques à la mort de cette Princeſſe. Elle eſt fille de feu Meſſire François Bonaventure de Harlay Marquis de Breval & de Chanvalon, qui s'eſt ſignalé aux ſieges de Taillebourg & d'Alexandrie où il fut bleſſé dangereuſement, & de Geneviefve de Fortia, fille de François ſieur du Pleſſis, & d'Anne de la Bar e morte en 1677. Feu Mr le Marquis de Chanvalon eſtoit ſon frere. Il avoit épou-

sé en 1671. Anne de l'Aubespine, d
fille de François Marquis d'Haute-
rive & de Chasteauneuf, & d'Eleo-
nor Voluyre, Marquise de Rusec, &
fut tué à la bataille de Senef, aprés
s'estre acquis beaucoup de gloire.

Mr le Comte de Bregy, Fils
de Mr le Comte de Bregy, qui a
esté Ambassadeur en Pologne, a
épousé Mademoiselle Thumery de
Boisise. Elle est fille de Mr de
Boisise, qui est le plus ancien Pre-
sident de la Seconde Chambre des
Enquestes. Vous sçavez quel bruit
a fait Madame la Comtesse de Bre-
gy, Mere de Mr de Bregy, par son
esprit & par sa beauté, & combien
elle estoit estimée de toute la Maison
Royale.

J'ay encore à vous apprendre le
mariage de Mademoiselle le Boults,
qui vient d'épouser Monsieur le

Boistel Conseiller en la Cinquiéme Chambre des Enquestes du Parlement de Paris. Il est fils de feu Mr le Boistel, si connu par l'employ qu'il a eu auprés de Mr le Chancelier le Tellier ; & ensuite auprés de Mr de Louvois. Mr le Boistel qui vient d'estre marié, est bien fait de sa personne, & a beaucoup d'acquis dans sa compagnie. Quant à Mademoiselle le Boults, à present Madame le Boistel, elle est fille de Mr le Boults Maistre des Requestes, & & sœur de Mr le Boults Conseiller en la Troisiéme des Enquestes. Madame sa mere est fille de feu Mr le President Charreton, qui a laissé un si grand nom de luy dans le Parlement. Les Maisons des Charreton & des le Boults sont si connuës & si distinguées, & je vous en ay si souvent parlé dans mes

Lettres, que je n'ay rien à y ajoûter. Pour la Mariée, non seulement elle est fort bien faite & fort aimable de sa personne; mais son humeur, ses manieres & son esprit plaisent infiniment. Aïnsi vous ne devez pas douter de la satisfaction reciproque & generale que cause un mariage si bien assorty.

Mr le Comte de Cayeu, Brigadier des Armées du Roy, & qui a esté pendant plusieurs années Inspecteur de Cavalerie, fut nommé au commencement de ce mois par Sa Majesté, pour estre auprés de la personne de Monsieur le Duc de Chartres, & faire les fonctions de Premier Gentilhomme de la Chambre de ce Prince. On peut juger de son merite, puis qu'il succede à Mrs les Mareschaux d'Estrades & de

Navailles, & à Mr le Marquis d'Arſy, Chevalier des Ordres du Roy, & Envoyé Extraordinaire de Sa M. auprés de pluſieurs Princes de l'Europe. Mr le Comte de Cayeu eſt un homme appliqué à ſon devoir, peu courtiſan, & dont le ſeul merite a ſbrigué pour luy. Ce choix fait voir que le Roy ſe plaiſt à élever ceux qui ne cherchent qu'à bien s'acquitter de leurs obligations. Sa Majeſté dit en nommant ce Comte pour remplir le poſte dont elle vient de l'honorer, qu'il ne s'eſtoit jamais dementy. Il a ſervy avec diſtinction dans les Armées du Roy pendant vingt-deux ans. Son frere aîné eſtoit Mr le Marquis de Saint Vallery qui a ſervy avec beaucoup de valeur & d'eclat, & qui mourut en Savoye il y a trois ans. Made-

moiſelle de Cayeu ſa niéce eſt celle d
que les Nouvelles eſtrangeres ont an
mariée deux fois depuis un mois, qu
quoy qu'elle ſoit ſi jeune, que ſes pa
parens n'ont encore aucune veuë pa
pour ſon eſtabliſſement. Les meſmes pa
nouvelles ont publié qu'elle eſtoit pe
petite fille de feu Mr le Mareſchal Fa
Fabert, quoy qu'elle ſoit de la Mai-
ſon de Roüault, & petite fille de Mr
Mr le Comte de Cayeu, fils de Mr le
le marquis de Gamaches, Cheva-
lier des Ordres du Roy, mort de-
puis ſix ans.

Le Roy ayant eſtably en forme d'
d'Academie l'ancienne inſtitution
des Jeux Floraux de Thouloufe, &
l'ayant augmentée juſques au nom-
bre de trente-ſix Maiuteneurs ou
Academiciens, ſans compter les
Maiſtres des Jeux qui en font le ſe-

cond ordre, les Lettres Patentes
en ont esté enregistrées au Parle-
ment de la mesme Ville, & Mr le
Marquis de Monbrun, l'un des Pre-
sidens à Mortier de ce Parlement,
fit l'ouverture des Assemblées Aca-
demiques le 25. Janvier dernier en
qualité de Moderateur des Jeux Flo-
raux, nommé par le Roy. Cette
action eut tout le succés que l'on en
pouvoit attendre. Je vous feray part
de mois prochain des Statuts de cette
Compagnie, ainsi que de tout ce
qui regarde son origine & son réta-
blissement, à quoy j'espere joindre
le discours qui a esté prononcé à
l'ouverture. Comme cette Acade-
mie donnera tous les ans des Prix
magnifiques, & que la Ville de
Thoulouse est remplie de beaux es-
prits, il y a grande apparence que

leurs Ouvrages feront souvent une en
des plus belles parties de mes Let-re-
tres.

On imprime souvent des Livres en
de devotion, mais il y en a peu qui up
soient d'une plus grande utilité que
celuy qui vient de paroistre sous le
titre de *Principes d'une conduite*
sainte & heureuse. Il fait voir que
la pluspart des Chrestiens sont per-
suadez qu'ils ne peuvent estre sau-
vez qu'en demeurant toujours dans
un estat de violence, de rigueur, de
tristesse, de retraite & d'abattement,
sans aucune joye, ny consolation, ne
que les larmes sont leur partage, &
& qu'enfin la vie doit estre pour
eux une croix, & un martyre con-
tinuel. L'Auteur répond à cela que
c'est ainsi que le Demon a trompé
une infinité de Chrestiens, & leur

a fait negliger le soin de leur salut, en leur faisant des monstres horribles desdifficultez de la Religion, & en leur cachant le plaisir qu'il y a de servir Dieu, labeauté de la vertu, les consolations infinies que sa pratique fait goûter en cette vie, & la facilité qu'il y a de devenir saint. Cet ouvrage est de Mr Rouxelin, Bachelier de Sorbonne, & se vend chez le sieur le Gras, au troisiéme Pillier de la grande Salle du Palais, à l'L couronnée, & chez le sieur Muguet, rue neuve de Nostre-Dame, à la Croix d'Or.

Il paroist un autre livre nouveau, intitulé *les Recherches Historiques de l'Ordre du S. Esprit*, en deux volumes in douze. Le premier dedié au Roy, est fait par feu Mr du Chesne, Historiographe de France,

fils du celebre André du Chesne, aussi Historiographe de France, dont le nom est en veneration par-my tous les Sçavans de l'Europe, par le grand nombre de bons ouvrages qu'ils ont donnez au Public. Ce volume contient toutes les promotions faites depuis l'Institution de l'Ordre par le Roy Henry III. jusqu'à la fin du regne du feu Roy, avec les Statuts, Ordonnances & Privileges du mesme Ordre. La mort de Mr du Chesne arrivée le 8. Juillet de l'année 1693. dans sa soixante dix septiéme année, aprés une longue maladie, ne luy ayant pas permis de faire le second volume, Mr Haudicquer de Blancourt son gendre y a travaillé, & vient de le donner au Public. Il est dedié à Mr le Mareschal d'Estrées, & con-

tient toutes les promotions qui ont esté faites, depuis le commencement du regne du Roy, jusques à present. Ce livre est tres curieux. On y voit les noms des Peres & des Meres de tous les Prelats Commandeurs, & de tous les Chevaliers & Officiers, ceux de leurs femmes, enfans & descendans, leurs charges & emplois, quelques-unes de leurs actions, avec leurs Armes & Blazons. Il se vend à Paris chez le S^t Jean Jombert sur le Quay des Augustins, à l'Image Nostre Dame.

Je vous parlay dans ma lettre du mois de Janvier dernier, de deux livres qui avoient esté presentez au Roy sous le titre *des glorieuses Conquestes de Louis le Grand*, & je vous appris que cet Ouvrage contenoit un Iournal par Estampes de

tous les Sieges faits, & de toutes les batailles gagnées, depuis le commencement du regne du Roy, juſques à preſent. Comme je m'étendis alors fort au long ſur cet article, je ne repeteray point ce que je vous en ay mandé, & je me contenteray de dire ce que vous ſouhaitez ſçavoir, qui eſt que ce grand ouvrage, dont la dépenſe ſurprendra ceux qui le verront, ſe vend chez Madame Deſroches, ruë Saint André des Arcs, vis-à-vis l'Inſcription de la Porte de Buſſy. Il y a lieu de croire qu'il ſera bien recherché puiſque le Roy, dont le gouſt eſt merveilleux pour tous les beaux Arts qu'il a fait refleurir en France, a fait voir par ſes liberalitez qu'il en eſt tres-ſatisfait.

L'année derniere le livre intitulé,

Arlequiniana, eut un grand ſuccés. Ceux qui le critiquerent, & ceux qui le trouverent bon, l'acheterent également, & la premiere Edition fut debitée en trois ſemaines. La ſeconde eſt aſſez avancée, & on ne deſeſpere pas de la troiſiéme. Cela marque le merite du Livre. Un ouvrage qui porte un titre ſpecieux peut bien éblouïr d'abord le Public, mais quand il eſt mauvais dans le fond, il tombe infailliblement *Arliquiniana* au contraire ſe ſoutient bien, & il y a lieu de croire qu'il ſe ſoutiendra encore mieux dans les Editions ſuivantes, ſi l'on continuë à l'augmenter toujours de pluſieurs choſes agreables. On debite preſentement un nouveau tome intitulé, *le Livre ſans nom*, à peu prés du meſme ſtile

que *Arliquiniana*, & il ſemble avoir encore un plus grand ſuccez, non-ſeulement à cauſe de quelques petites hiſtoires qu'il contient, mais auſſi parce qu'il eſt remply d'un grand nombre de Vers, & ſur tout de quelques Odes traduites ou imitées d'Horace, qu'on y lit avec plaiſir.

Les deux Pieces nouvelles que les Comediens François ont jouées ce Careſme, ont fait tant de bruit, que je ne m'étonne point que vous en ayez entendu parler. Celle qui eſt intitulée, *Les Dames vangées*, ou *La Dupe de ſoy-meſme*, ayant eſté repreſentée cinq fois avant *Judith*, elles ont eſté jouées alternativement juſqu'à ce qu'on ait quitté le Theatre. Le ſuccés qu'elles ont eu à Paris a fait ſouhaiter de les voir

à la

à la Cour, où elles ont esté repre-
sentées. On les verra paroistre en-
core sur la Scene aussi tost aprés la
quinzaine de Pasques, & elles se-
ront ensuite debitées chez le sieur
Brunet, dans la grande Salle du
Palais, à l'Enseigne du Mercure
Galant.

Le 24 de ce mois, on fit en l'E-
glise de Saint Paul, la ceremonie
de la benediction d'une Cloche qui
fut nommée Louise Benedicte par
Monsieur le Duc du Maine & Ma-
dame la Duchesse du Maine, qui
sont à present les premiers Paroi-
siens de cette Eglise. Les Marguil-
liers, à la teste desquels estoit Mr
le President de Bailleul, receurent
ce Prince & cette Princesse, avec
tout le respect deu à des personnes
de leur rang. Mr le President

de Bailleul fit les complimens, & à
Monsieur le Duc du Maine luy ré-
pondit avec beaucoup d'honnesteté.
On avoit pris tous les soins neces-
saires pour mettre un grand ordre
dans cette ceremonie. L'Eglise estoit
extraordinairement bien parée &
renduë des belles tapisseries que Ma-
dame de Chavigny a données à
l'Oeuvre. La Cloche estoit posée
sur une estrade au milieu du Chœur,
& autour de cette estrade, estoit
un tapis de velours violet semé de
fleurs de Lys d'or. Il y avoit un
Prié-Dieu couvert aussi d'un tapis
du mesme velours semé de pareilles
fleurs de Lys, avec deux carreaux
& deux magnifiques fauteüils pour
placer leurs Alteſſes Sereniſſimes.
Mr le Curé de S. Paul avec son
Clergé les receut à la porte de l'E-

glise, au son des Orgues & des Cloches, & leur presenta de l'Eau benite, & ensuite la vraye Croix qu'elles adorerent avec beaucoup d'humilité & de religion. Aprés qu'elles eurent esté conduites dans le Chœur, il leur parla en ces termes.

MONSEIGNEVR ET MADAME.

Il n'est pas besoin de parler à Vos Altesses Serenissimes des raisons que peut avoir l'Eglise, de benir tout ce qui a rapport à ses divins Misteres, de l'huile sacrée dont nous sommes prests d'oindre cette Cloche, du saint nom que vous allez luy imposer, & de la difference enfin de cette benediction au Sacrement de Baptême. Ie sçay que Vos Altesses Serenissi-

mes ſont parfaitement inſtruites de tout ce qui concerne la Religion qu'elles profeſſent. Ie diray ſeulement que rien ne pouvoit donner plus d'éclat à cette ceremonie que la preſence de vos auguſtes Perſonnes.

Il ne m'appartient pas, Monſeigneur, de loüer en vous ce que tout le monde admire; cette valeur qui donne de l'envie aux uns & de l'emulation aux autres; cette grandeur d'ame ſi digne de voſtre naiſſance royale; cette prudence ſi avancée dans une grande jeuneſſe, qui n'eſt dans les autres que le fruit d'une longue experience, en un mot, Monſeigneur, ces qualitez merveilleuſes qui vous ont fait meriter l'eſtime & l'affection d'un Monarque toujours juſte dans ſon diſ-

cernement, toujours équitable dans ſes récompenſes; qui remet aujourd'huy ſa foudre entre vos mains, comme les plus capables de la lancer. C'eſt, Monſeigneur, ce grand employ qui nous procure l'honneur que nous recevons. C'eſt à cette grande Charge que nous ſommes redevables de la gloire de vous poſſeder. Que ne puis-je, Monſeigneur, vous exprimer la joye qui ſe répandit dans nos cœurs, lors que nous apprîmes que le Roy en avoit gratifié Vôtre Alteſſe. Ce qui redouble maintenant la mienne, Monſeigneur, c'eſt que comme l'exemple de voſtre valeur ſert infiniment à animer les Troupes dans les Armées, j'eſpere auſſi que ce meſme exemple de la pieté de vos Alteſſes Sereniſſimes ne ſervira

pas moins à augmenter l'ardeur & le zele des ames que la Providence a confiée à nos soins : & pendant, Monseigneur, que vous combattiez pour l'interest de la Religion & de l'Etat, nous viendrons tous aux pieds de ces Autels, pour obtenir du Dieu des Armées, & la victoire sur nos Ennemis, & la conservation de vostre auguste Personne.

Lors qu'il eut cessé de parler, Monsieur le Duc du Maine luy repondit en des termes fort choisis & dignes de son genie, ayant fait connoistre par sa réponse à la grande assemblée qui estoit presente, que l'art de bien parler luy estoit aussi naturel, que cette valeur heroïque & éclatante qu'il a fait paroistre dans les actions qui sont connuës, & qui le font admirer de toute la France,

& craindre de toute l'Europe & des Ennemis de la Religion. Cette réponse finie, la Ceremonie commença, & l'on entendit une Musique chantée par les plus habiles de Paris, pendant laquelle leurs Alteſſes Sereniſſimes donnerent des marques d'une pieté exemplaire, & firent faire de grandes diſtributions d'aumônes que l'on appliqua aux priſonniers de S. Eloy, aux pauvres malades & pauvres honteux de la Paroiſſe, & à une grande multitude d'autres pauvres. On fit auſſi par leur ordre de grandes liberalitez à ceux qui avoient contribué à toute cette ceremonie. Leurs Alteſſes Sereniſſimes ſortirent au ſon des Orgues & des Cloches, accompagnées de Mr le Preſident le Bailleul, des Marguilliers, & des principaux Par.

roiſſiens de ſaint Paul, qui furent sm
comblez des bontez de ce Prince & 38
de cette Princeſſe, qu'ils ne pou- -u
voient ſe laſſer d'admirer. Leur li- -il
beralité parut de nouveau lors qu'ils eli
monterent en Caroſſe, & ils firent m
encore de grandes largeſſes à tous eu
ceux qui ſe preſenterent pour les re- -e
cevoir. Quelques jours aprés Mr le el
Preſident le Bailleul accompagné, èn
des Marguilliers, alla à Verſailles es
remercier leurs Alteſſes Sereniſſi- -i
mes.

Vous avez entendu parler de la el
rencontre faite par les Vaiſſeaux xu
du Roy le Content & le Trident, ,
commandez par Mrs du Cha- -a
lard & le Comte d'Aulnay, d'une en
Eſcadre de ſix Vaiſſeaux Anglois sic
ſous le Cap Bon. En voicy une Re- -e
lation exacte, écrite par Mr du Cha- -a
lard.

LE 28. Janvier à la pointe du jour, ayant découvert au Nord-l'oüest de nous six voiles, nous allasmes les reconnoistre. L'une de ces Voiles fit la mesme manœuvre, ce qui facilita l'occasion de ne nous point trop engager. Nous les jugeasmes Angloises, & en mesme temps je tins le vent qui estoit au Sud oüest, ce qui nous porta à l'oüest Nord oüest. Cela donna l'avantage aux deux Vaisseaux du Roy de passer au vent des Ennemis, qui mirent leurs principales voiles pour nous chasser. Nous continuasmes cette

route pendant une heure dans l'esperance de doubler le Cap bon, qui estoit à sept à huit lieuës de nous ; mais les vents ayant tourné à l'Oüest, ils devinrent favorables aux Ennemis, ce qui me fit prendre le party de revirer de bord. Estant à trois lieuës de distance de leurs Vaisseaux, nous courusmes au Sud Sud oüest L'Escadre ennemie voyant nostre manœuvre mit l'Enseigne blanche à pouppe pour nous paroistre François ; mais estant certain qu'ils estoient Anglois, je leur fis répondre par le Pavillon de leur Nation. Ils firent voile de leur per-

troquet, & nous fismes la mesme
chose en mesme temps. Sur les
onze heures le vent diminua &
leur facilita le moyen de nous join-
dre, parce qu'ils sortoient d'estre
carenez. Ie fis faire le signal au
Trident qui estoit alors de l'avant
de moy, à cause que j'avois reviré
au Sud, Sud oüest; je demanday
à M. le Comte d'Aulnay ce qu'il
croyoit de ces Vaisseaux, & l'as-
suray qu'ils estoient Anglois, &
que la partie estoit trop inégale.
Nous allions dans ce temps vent
largue vers la pointe du Sud oüest
de l'Isle de la Santolleriée, sous
laquelle nous avions passé la nuit

precedente à la Cape.

A deux heures aprés midy nous fusmes joints par un Vaisseau que nous jugeasmes estre de soixante Canons & qui estoit le Commandant. Il vint à portée du pistolet avant que de tirer. Nous le combattismes pendant quelque temps le Trident & moy ; mais comme ce Vaisseau fut joint par ceux de son Escadre qui alloient le mieux, le Trident partagea son feu, & je continuay le mien sur le mesme Vaisseau jusqu'à l'entrée de la nuit, qu'il fut démasté de son mast de hune d'avant, ce qui l'obligea de s'éloigner de dessous mon

Canon. Le grand feu de nostre mousqueterie l'avoit toûjours obligé de fermer ses sabords. J'en fus averty par M. le Chevalier de Briçonnet qui repassoit de Malte en France, & qui s'est comporté dans la suite de cette occasion avec une valeur tres-distinguée. La retraite de ce Vaisseau Ennemy me donna quelques momens pour remedier à une partie des manœuvres qui avoient esté couppées sans diminuer de ma voiture. Je fus attaqué par un autre Vaisseau qui ne soûtint pas plus d'une demi-heure le feu du Content, ayant arrivé vent arriere pour

s'en éloigner avec plus de viteſſe.

Pendant ce ſecond intervalle je voyois combattre le Trident qui eſtoit au vent de moy, avec beaucoup de valeur ayant affaire à deux Vaiſſeaux, & ſoûtenant les differentes bordées de Canon de ceux qui venoient vers le Conſtent. Le Trident fut deſemparé de ſon petit hunier à l'entrée de la nuit. Depuis ce moment je n'ay plus eu de connoiſſance de ſa manœuvre. Les vents tournerent au Sud eſt, & comme j'avois les rallingues de mes baſſes voiles coupées, je fus obligé d'aller plus que vent largue, & fis route vers

l'Isle de Maretimo, estant conti-
nuellement chassé par trois Vais-
seaux, l'un desquels me parut
estre aussi fort que le Content, &
me joignit à 7. heures du soir. Il me
combattit environ deux heures,
perça mon petit mast de hune de
part en part, coupa les chaisnes
qui soûtenoient les grandes ver-
gues, & me desempara generale-
ment de manœuvres. Il fut aussi
desemparé de sa voile de mizaine,
ce qui le fit rester de l'arriere de
moy. Je continuay toûjours ma
mesme route, & fis reparer autant
qu'il me fut possible les manœu-
vres coupées. Mes voiles estoient

percées par tout. Cela faisoit que le Content n'alloit plus, le vent passant au travers. Ces trois Vaisseaux s'attacherent à me suivre toute la nuit. La clarté de la Lune m'empescha de leur dérober la connoissance des differentes routes que i'eusse pû prendre si la nuit avoit esté plus obscure.

Le 29. sur les huit heures du matin, je fus reioint par le dernier Vaisseau qui m'avoit combattu le soir precedent, & qui estoit suivy de deux autres moins bons voiliers. Il m'attaqua cette fois avec beaucoup d'avantage, parce que le vent & la Mer a-

rvoient beaucoup grossi, & qu'il
le mit sous le vent du Content,
ce qui faisoit qu'il se servoit de
temps en temps de sa premiere
Batterie, & moy ie ne pouvois
tirer que deux pieces de la sainte
Barbe, qui même souvent labou-
roient dans l'eau. La mousquete-
rie faisoit de son mieux.

Sur les dix heures du matin, le
grand mast receut deux coups de
canon. Il fut desemparé d'une
partie de ses grands haubans, &
rompit aprés onze heures, ce qui
m'attira le plus grand malheur
qui puisse m'arriver de mes jours,
puis que les differens débris tom-

berent entre les deux Gaillards, le grand mast de hune en travers d'un Gaillard à l'autre, & la grande vergue d'un plat bord à l'autre, le tout couvrant entierement le canon de la seconde Batterie, la mit hors d'estat de tirer, le pont estant crevé Il n'y avoit que deux pieces de dessous le Gaillard d'avant, & deux autres sous celuy de l'arriere qui pussent tirer.

Sous la premiere batterie comme j'ay déja dit, on ne s'y servoit que de deux pieces, mais la chute du grand mast dans le Vaisseau, le mit si fort à la bande du costé

que je combattois, qu'elles devin-
rent inutiles, & l'on fut con-
traint de fermer les deux sabords,
parce qu'il s'embarquoit de l'eau
considerablement. Dans ce fa-
cheux estat je voulus faire arri-
ver le Vaisseau pour changer de
bord, & me servir de l'autre bat-
terie, mais il me fut impossible
d'y parvenir, à cause des voi-
les des autres manœuvres traî-
nantes dans la mer, embarras qui
sera plus connu aux personnes du
métier, qu'aux autres.

L'Ennemi continua à profiter
de l'avantage que mes infortunes
luy donnoient, puis que sur les

deux heures aprés midy il me cou..
pa mon mast de hune d'avant, qu..
embarassa encore les deux piece..
de dessous le Gaillard. Je receus..
aussi à quelque temps de là deux..
coups de canon dans le mast de mi..
saine aux environs du racage..
Tous en estoit desemparé ; deux..
seules bosses retenoient ce qui restoit..
de haubans en l air. Nous estions..
dans la triste attente de le voir..
tomber, mais celuy d'artimon fut..
coupé net dans ce moment, ce qui..
augmenta nôtre embaras. Les deux..
autres Vaisseaux estoient fort prés..
de celuy qui me combattoit comme..
il luy plaisoit, & la mer deve-..

noit toujours plus grosse & rou-
lante. Le Vaisseau le Conteni ne
gouvernant plus, reduit dans
un estat aussi funeste que pitoyable,
& estant averty qu'il y avoit un
coup de canon qui coupoit un pied
& demy sous l'eau l'etay de ba-
bord, & que le boulet avoit percé
dans le Vaisseau, ce qui y donnoit
beaucoup d'eau, & deux autres
coupez aussi sous l'eau vers les
soutes, ce qui nous avoit mis à
deux pompes, je fis assembler les
Officiers pour recevoir leurs avis.
Ils témoignerent tous vouloir sa-
crifier leur vie pour sauver le
Vaisseau du Roy, mais conside-

rant l'eſtat dans lequel ſe trou-
voit le Vaiſſeau le Content ,
la force ſuperieure des Ennemis
qui eſtoient à portée de Piſtolet de
nous , qui ne tiroient plus qu'à
mitraille pour détourner les Ma-
telots de travailler à débaraſſer le
Vaiſſeau , la Mer qui gouvernoit
ſeule le Vaiſſeau , il fut conclu
qu'il falloit ſe rendre. Ce fut le
29. à quatre heures du ſoir.

S'il avoit eſté poſſible , aprés
le mauvais temps paſſé , d'eſperer
de mettre la Chaloupe en mer pour
faire abattre le Vaiſſeau d'un bord
à l'autre pour pouvoir tirer du Ca-
non , nous euſſions fondé nos eſpe-

rances dans cette seule ressource, mais le seul mast de misaine qui restoit en l'air desemparé de manœuvres, & qui estoit brisé, comme je l'ay marqué cy dessus, n'auroit pû en soûtenir le grand poids, puis qu'il tomba de luy mesme la nuit du 29. au 30.

La premiere journée que j'eus affaire aux trois Vaisseaux ennemis ne me promettoit rien moins que le malheur dans lequel je me trouve, d'avoir esté contraint par les raisons que j'ay déduites, de rendre aux Ennemis un Vaisseau du merite du Content, & du Regne du plus grand Roy du monde,

n'ayant jamais eu q e des senti-
mens de fidelité & de gloire pour
son service. J'ay esté frappé d'un
éclat à la teste, qui n'a fendu
que le bord de mon chapeau. Les
Officiers ont fait parfaitement
leurs devoirs dans les deux jour-
nées que nous avons eu affaire aux
Ennemis.

Ces Officiers sont,

Mrs De Laurier, Capitaine en se-
cond.
De Tivas Lieutenant.
Joubert, Lieutenant & Capitaine
de Compagnie.
Mousault, Enseigne.
Beauharnois de la Touche.
Dorvas.

Les

Les Gardes de la Marine ont esté continuellement le jour comme la nuit à la mousqueterie, ou à faire pomper, & se sont comportez en tout ce qui leur a esté ordonné, avec courage & bonne volonté. Voicy leurs noms.

La Gardemarqueſe, Sous-brigadier.
De Menault.
Desforges.
Sagouert.
La Berchere de Villers. Il eu le bras droit emporté d'un coup de Canon.
Donſault.
Du Deffaut.
Bigot. Baudoüin.

CADETS.

Sainte-Croix.
Bordenave.
Caſſelin a eſté tué, fils du Commiſ-
ſaire de la Marine.

NOMS DES VAISSEAUX

de l'Escadre Angloise.

Vaisseaux.	Canons.	Equipages.
Le Plimouth	60.	370. h. d
Le Southampton.	50.	230.
Le Karlay.	60.	370.
Le Falmouth.	56.	290.
Le Vieux-Castel	56.	290.
L'Avanturier.	48.	200.

Tous ces Vaisseaux avoient ren-- forcé leurs Equipages avant que de partir de Cadix, & choisi sur ceux de leur Armée un nombre des meil-- leurs matelots. Après nous estre rendus, nous fusmes menez au Vaisseau le Karlay, qui est percé pour 68. pieces de Canons, & qui a son artillerie de 24. livres à sa premiere batterie, 12. livres à la seconde, & 6. livres sur les Gaillards. Il est d'une nouvelle fabrique le Capitaine nommé Mr. Norey,

nous a parfaitement bien traitez, & auſſi les deux autres Vaiſſeaux où ſe ſont trouvez des Officiers François. Ces Meſſieurs contre l'uſage ordinaire des Priſonniers de Guerre, n'ont pas voulu nous oſter nos epées. C'eſt par une eſtime particuliere qu'ils nous ont fait cette grace.

Nous avons eſté conduits à Meſſine, où nous avons trouvé les autres Vaiſſeaux Anglois & les Officiers du Trident, qui ſe ſont fort diſtinguez par leur fermeté & valeur. Voicy leurs noms.

Mrs le Comte d'Aulnay, Capitaine Commandant le Vaiſſeau, tué.

Benet, Capitaine en ſecond, bleſſé au viſage.

La Guibourgere, Lieutenant.

La Salle S. Crique, Enſeigne, le gras de la jambe emporté.

Artus de Kerzalio.
Le Chevalier de Bodivard.

Le Content a de Canons 54. *Equi--*
pages 380. *hommes.*
Le Trident a de Canons 42. *Equi--*
pages 300. *hommes.*

L'on ne ſçait pas encore le nom--
bre des morts & bleſſez de ce Vaiſ-
ſeau, qui n'eſt pas arrivé en ce Port.

Dans le Content il y a eu 13
Morts, & 19. *Bleſſez.*

Le lendemain de l'arrivée de
Vaiſſeaux qui nous ont amenez en
ce Port, le Gouverneur de la Ville
m'envoya faire un compliment de
plus obligeans, & offrir tout ce
qui y dépendoit de ſon autorité.
Signé, DUCHALARD.

Les deux Vaiſſeaux du Roy l'Il
Perle, & le Marquis, qui avoient
eſté ſeparez du Trident & du Con
tent que nous avons perdus, & pour

lesquels on craignoit le mesme sort, arriverent le 13. de ce mois à Toulon avec une Prise d'un gros vaisseau Anglois de trente-deux canons, percé pour quarante-huit, de soixante hommes d'équipages & de vingt passagers, chargé de diverses marchandises estimées plus de trois cens mille livres Il se nomme la Princesse & avoit Chargé à Ligourne pour Londres. Ce vaisseau de quarante huit canons nous dédommage de celuy de quarante-deux que nous venons de perdre, & les cent mille écus de marchandises, de la perte de celuy de cinquante-deux.

La levée du deux centiéme denier est si frequente en Hollande, que les peuples ne pouvant plus supporter des imposts si continuels, se seroient soulevez, si on ne leur avoit

dit, pour arrester l'émotion dont on
l'Estat estoit ménacé, qu'on alloit jus
renvoyer les Plenipotentiaires pour ar
aller renoüer les Conferences de Pa
Paix, qu'ils se plaignoient hautement
que le Prince d'Orange avoit fait
rompre. Les recruës des Troupes
Hollandoises ne sont point encore
achevées, & il n'y a aucune apparen-
ce que les Regimens puissent estre
complets pour la Campagne pro-
chaine. Il est seur que les Estats ont
ordre de tenir dix mille hommes
prests pour passer en Angleterre. Le
Prince d'Orange promet de les faire
remplacer par des Anglois, mais
comme l'année derniere, il ne lais-
sa presque point de troupes en An-
gleterre; on ne peut douter que ce
qu'il est obligé de laisser de plus cet-
te année, à cause de la mort de la
Princesse sa femme, n'affoiblisse

beaucoup son armée de Flandre.
Ses Creatures qu'il a dans le Parle-
ment, se trouvent fort embaraſſées
à trouver les moyens de faire paſſer
des impoſts ſur tout ce qui peut eſtre
neceſſaire aux hommes ; & l'on dit
preſentement dans toute l'Europe,
en parlant de l'Angleterre, qu'on
ne peut ny naiſtre, ny vivre, ny
mourir, ny eſtre veſtu & logé, ſans
qu'il en couſte de l'argent, Vous
remarquerez que cet argent n'eſt
point compris parmy celuy que les
Doüanes emportent, de ſorte qu'il
y a double impoſt pour une meſme
choſe : & ce qui eſt le plus faſcheux
pour la Nation, c'eſt que la plus
grande partie de ce meſme argent
eſt perdu pour elle, eſtant employé
aux ſubſides que le Prince d'Oran-
ge donne à tous les Alliez. Auſſi

l'argent commence t-il à devenir ra
auſſi rare que les hommes en An- - n
gleterre, où l'on n'envoye plus su
aux Marchez que les femmes & les sel
vieillards. On dira peut-eſtre qu'il li
n'eſt pas plus aiſé d'en trouver en no
France ; mais cette difficulté ne ſe
rencontre qu'à Paris où l'on n'en no
manque pourtant point. Il eſt vray qu
qu'ils y ont eſté chers pendant un nu
temps, parce que n'eſtant point di- - ib
rectement enrollez par les Capitai - - in
nes, ceux qui les enrolloient par ra
force, leur donnoient peu de cho- - o
ſe, & tiroient beaucoup des Offi- - A
ciers à qui ils les amenoient.

L'Eſpagne eſt encore en plus su
mauvais eſtat que la Hollande & x
l'Angleterre, & l'argent y manque su
abſolument. Il paroiſt inconceva- - n
ble qu'une nation qui en tire tant in
des Indes n'en ait point, & c'eſt pour- - it

tant un fait tres-constant. Depuis quelques mois la desolation a esté grande à Madrid, où l'on a manqué de pain & de viande, & la pluspart des Predicateurs disent en Chaire, que l'alliance que l'Espagne a contractée avec des Heretiques, leur attire tous ces malheurs. Le demeslé des deux Reines partagent toute la Cour. La Reine Doüairiere, Sœur de l'Empereur, voudroit que son Néveu, second fils de l'Empereur, succedast au Roy son fils, & qu'il vint mesme en Espagne avant sa mort, afin de luy faire prendre une autorité, sous laquelle elle regneroit. Il est aisé de juger que la Reine regnante & le Roy mesme s'opposent à ses desseins; & il est si dangereux de prendre party, que soit qu'on suive le bon ou le mauvais,

on ſe trouve ſouvent perdu, ces deux partis ayant tour à tour le deſſus, & n'épargnant pas ceux qui leur ſont contraires. Celuy du Roy a preſentement l'avantage, il ſeroit à ſouhaitter qu'il l'euſt toûjours.

Les François portent tout à l'excés ; ils exagerent toujours leurs pertes, autant que nos Ennemis tâchent à déguiſer les leurs, mais le temps qui découvre toujours la verité, vient de faire voir que ſi nous avons fait quelque perte en Catalogne, nos Troupes y ont acquis beaucoup de gloire. Elles furent attaquées à leur retour de l'expedition qu'elles venoient de faire, par quatre ou cinq mille Payſans & Miquelets, qui faiſoient par hazard une reveuë ce jour-là, & qui eſtoient commandez par le Viguier de Vich qui ſe trouvoit à S. Filin de Palarols

au bout de las Presas, à l'entrée du bois Malatusquera. Mr de Juigny, qui commandoit sept à huit cens hommes, se battit en retraite avec toute la vigueur possible, contre un nombre de troupes six à sept fois superieur au sien Il arriva en se deffendant toûjours au Pont de S. Roch, qu'il trouva occupé & qu'il força; ce qui est à remarquer & donne beaucoup de gloire aux François qui devoient estre alors entre deux feux. Aprés avoir passé le Pont, ils se retirerent en bon ordre jusques à Aulot, où commençant à se trouver accablez par le nombre, ils se jetterent dans l'Eglise des Carmes du mesme lieu. Les Ennemis firent une ouverture à cette Eglise, & les douze premiers qui y entrerent furent tuez sur la place; Mr de Juigny y fut blessé. Les Ennemis au desespoir qu'une poignée de

monde leur eust fait une si longue resistance, mirent le feu au Convent ; de sorte que nos troupes furent obligées de se rendre plutost à cet élement qu'aux coups de leurs Ennemis. Nous avons un si grand nombre de prisonniers Espagnols, que l'échange fait, nostre perte se trouvera peu considerable.

Il y a six mois qu'on ne parle que du Siege de Casal, & l'Empereur, le Roy d'Espagne, le Duc de Savoye, & le Prince d'Orange font des preparatifs pour ce Siege depuis ce temps là. La consternation est tres-grande en Piedmont, dans l'apprehension où l'on est que ce Siege ne produise de plus grands malheurs que le bombardement de Pignerol. Les Officiers disent hautement que si l'on fait ce Siege, leurs Compagnies seront déperies avant

que d'entrer en action, à cauſe de la mauvaiſe ſaiſon, & de la grande quantité de bouës. Depuis ces nouvelles, les Lettres du 19. de Turin portent, que la diviſion ſe mettoit parmy les Ennemis, à l'occaſion de l'entrepriſe du Siege de Caſal; que le départ du Duc de Savoye eſtoit encore incertain; que ſes Troupes marchoient lentement, & faiſoient plus de ſejour qu'il n'en eſtoit marqué dans leur route. L'Intendant de l'Artillerie de S. A. R. ayant viſité les affuts deſtinez pour le canon qui doit ſervir à ce Siege, en a trouvé pluſieurs hors d'eſtat de ſoutenir les efforts d'une batterie. Ainſi on a contremandé les pieces qui devoient partir, & on a reconduit les affuts à l'Arcenal pour les radouber, ce qui a fait ſurſeoir le départ de l'Artillerie dans un Conſeil de

guerre tenu sur le meſme Siege.

On désigna l'attaque du Chasteau pour Mr de Savoye, comme le plus difficile; celle de la Citadelle fut reglée pour les Allemans, comme devant estre la plus longue. On la croit toutefois la plus facile, & la moins dangereuse à cause du terrain. Cette distribution ne s'estant pas trouvée du gouſt du Duc de Savoye, il ne s'expliqua point dans le Conseil, mais il a fait depuis des difficultez sur lesquelles il a voulu écrire à l'Empereur avant que de passer outre. Cependant comme il est obsedé par des gens qui sont aux gages de l'Empereur & du Prince d'Orange, & qui luy ont souvent fait faire beaucoup de choses contre ses interests, ceux qui souhaitent ce Siege se flatent que ce Prince n'aura pas la fermeté de s'y opposer encore

ongtemps. Il y a des Lettres de Vien-
me qui portent qu'il a fait repreſenter
à l'Empereur l'impoſſibité & le dan-
ger qui ſe trouvent à le faire, & que
ſi les François entrent en plaine, ils
prendront Turin avant qu'il puiſſe le
ſecourir. Je croy qu'avant que vous
receviez ma Lettre il ſe ſera paſſé
quelque choſe de nouveau touchant
tant de mouvemens & de Conſeils
ſur un Siege ſi important.

Vous avez ouy parler d'un nom-
mé Daragne arreſté à Toulon, &
accuſé d'avoir voulu mettre le feu
aux Vaiſſeaux du Roy. Voicy ce
qu'on a écrit ſur ce ſujet.

A BAYONNE CE 13. MARS.

UN Marchand Cliqualier de cette Ville nommé Magne, declare qu'il eſt coupable d'avoir conſpiré contre l'Etat, en ſervant d'Interprete Eſpagnol au nommé Dara-

gne, qui avoit tenté de bruler les
Vaisseaux de Rochefort & ceux de
Toulon. Il confesse que Daragne
ayant esté à Paris proposer à Mr
de Pontchartrain de brûler les
Vaisseaux des Ennemis, il ne fut
pas écoûté, & qu'étant de re-
tour de Rochefort à Bayonne, &
desirant acquerir du bien, il pro-
posa audit Magne qui a épousé une
de ses parentes, de faire une for-
tune considerable. Magne ayant en-
fin succombé à la tentation, il re-
solut de passer en Espagne, ce qu'ils
firent. Ils allerent ensemble à Ma-
drid chez le Secretaire d'Etat, au
quel parlant Espagnol, il proposa
de brûler les Vaisseaux du Roy. La
réponse du Roy d'Espagne fut qu'il
seroit recompensé selon les services
qu'il rendroit. Ils ne demanderent
point d'argent. Etant de retour

Daragne composa ses artifices & chemises de feu dans la maison dudit Magne ; il les mit dans sa valise avec des tirefonds qu'il fit faire à Daragne, Serrurier à Bayonne, son frere, & partit pour Rochefort où il fit la tentative qu'on a sceu n'avoir eu aucun effet, & dont on ne put découvrir l'auteur. Daragne écrivit à Madrid qu'on voyoit bien par cette tentative qui avoit éclaté, la sincerité de ses intentions, & que puisqu'il avoit esté assez heureux pour n'estre pas découvert, il n'en demeureroit pas là, & qu'il luy falloit de l'argent. On luy envoya quarante pistoles que Magne alla toucher à Pampelune. Ce Secretaire d'Estat estant mort, le Roy d'Espagne ordonna à son successeur de suivre cette affaire. Daragne se

plaignit d'une ſomme ſi modique qui ne luy donnoit pas lieu de faire les dépenſes neceſſaires pour ſe mettre en eſtat de rendre tout le ſervice qu'il offroit. Le nouveau Secretaire d'Eſtat luy fit ſçavoir qu'il recevroit à Panpelune cent ſoixante piſtoles que Magne alla encore toucher. Daragne demeura depuis à Bayonne pendant quelque temps, & enfin ſouhaitant de mettre ſon projet dans une plus entiere execution, il eſt party pour Toulon où il a eſté arreſté.
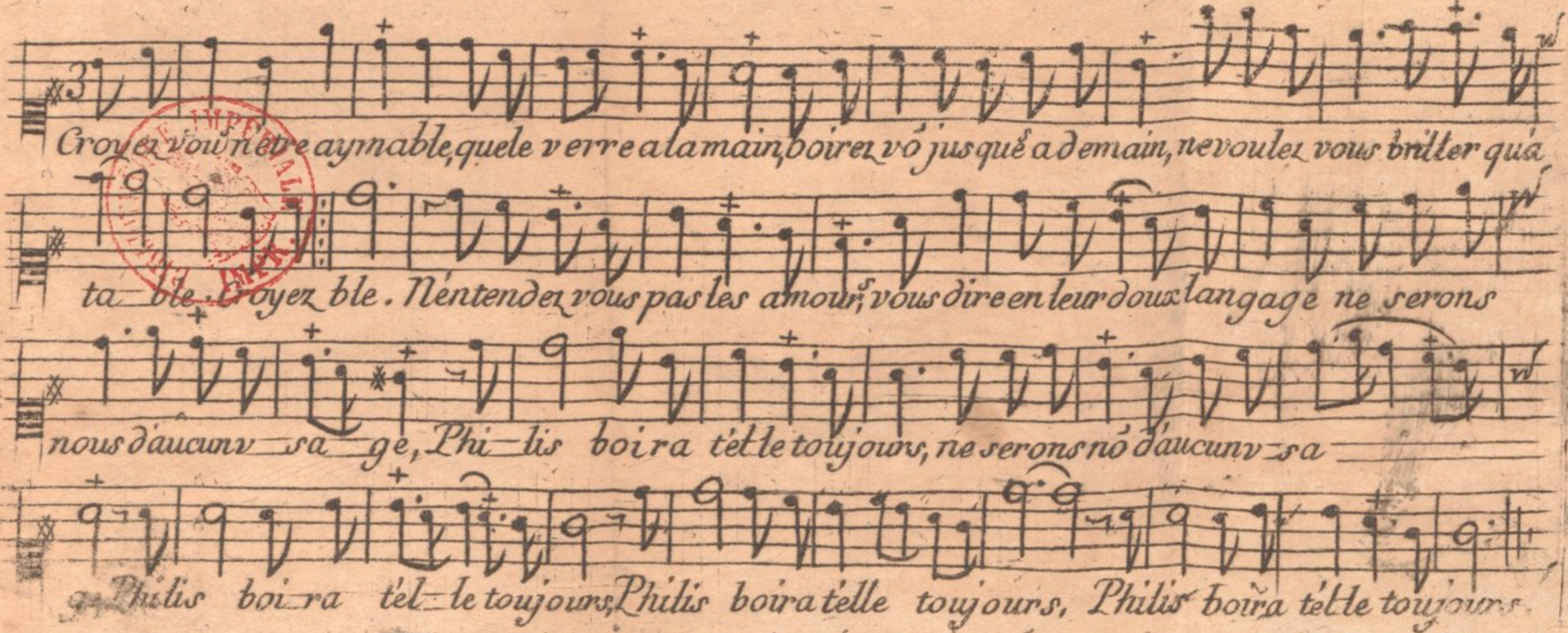
On voit par le refus de Mr de Pontchartrain, dont il eſt parlé dans cette Lettre, que les François veulent tirer tous leurs avantages de leur valeur, & que leurs Ennemis jugeant d'autruy par eux-meſmes, les accuſent ſouvent des choſes dont ils ne ſont pas capables.

Il ſemble que tout ce qui diſtingue les
ommes ſoit raſſemblé dans la perſonne
e Monſieur le Comte de Touloufe. Il
ſt né du plus auguſte & du plus beau
ng du monde, & on ne peut le voir
ns l'aimer. Il a paru dans ſes plus jeu-
es années, avec une intrepidité beau-
oup au deſſus de ſon âge, & ſon eſprit
ſa prudence brillérent dans le Parle-
ent, lorſqu'il y preſta ſerment pour
Charge d'Amiral de France. C'eſt ce
ui a donné lieu au Roy, voyant la capa-
ité de ce Prince, d'établir un Conſeil de
Marine chez ce jeune Amiral, qui en
ſt Chef. L'appel des Jugemens en reſ-
ortit au Conſeil Royal des Finances, où
e Prince a ſeance lorſqu'on y rapporte
uelques affaires qui regardent la Ma-
ne. Les Requeſtes luy ſont adreſſées,
s Jugemens & Ordonnances ſe ren-
ent à ſon nom, & les Officiers de
Marine prennent ſon attache. Ce Prince
eſté pourveu depuis peu du Gouver-
ement de Bretagne, vacant par la dé-
iſſion volontaire de Mr le Duc de

Chauline, à qui le Roy a donné celuy de Guyenne, avec la survivance en faveur de Mr le Duc de Chevreuse son heritier.

Le mot de l'Enigme du mois passé estoit *le Songe*. Ceux qui l'ont trouvé sont Mrs Gourlin de la ruë du Temple le Petit; l'Amant de bon cœur; le Misantrope de Luxembourg; les nouveaux Comediens de la ruë des Francs-Bourgeois; le Malheureux retenu chez luy ruë S. Pierre aux Bœufs; la Convalescente Mademoiselle Javotte du coin de la ruë de Richelieu; Catin la Moderne & Pelagie sa contemporaine; la belle Fanchon du quartier S. Mederic; la petite Secrette de la ruë S. Martin; la belle Catin du Parvis Nostre-Dame.

Ce qui est cause de ce petit nombre de Devineurs, c'est que la plusspart ont expliqué l'Enigme sur l'Ombre. En voicy une nouvelle.


Croyez vous n'etre aymable, quele verre a la main, boirez vó jusqué a demain, ne voulez vous briller quá
table. Croyez ble. N'entendez vous pas les amours vous dire en leur doux langage ne serons
nous d'aucun sage, Philis boira tétle toujours, ne serons nó d'aucun sage
Philis boira tél le toujours, Philis boira telle toujours, Philis boira tétle toujours.

ENIGME.

LE Temps qui court à toute bride,
Vous chagrine lors qu'il vous ride,
Mortels ; c'eſt là voſtre douleur ;
Mais moy, par des raiſons contraires
Pour me donner quelque valeur,
Mes rides me ſont neceſſaires.

Voicy une Chanſon nouvelle qui eſt eſtimée des Amateurs de Muſique.

AIR NOUVEAU.

CRoyez-vous n'eſtre aimable
Que le verre à la main ?
Boirez-vous juſques à demain ?
Ne voulez-vous briller qu'à table ?
N'entendez-vous pas les Amours
Vous dire en leur doux langage,
Ne ſerons-nous d'aucun uſage,
Philis boira-t-elle iouiours ?

Je viens d'apprendre la mort du Grand Seigneur, & l'élevation de Muſtapha, fils de Mahomet IV. ſur le Trône. Je remets au mois prochain à vous faire le portrait de ce Prince, qui s'eſt

propoſé de reparer les pertes que l'Em- -n
pire Ottoman a faites ſous le regne de ch
ſon Pere. Je ſuis voſtre, &c.

A Paris ce 31. Mars 1695.

Dans ma Lettre du mois paſſé on ſe- -e
trompa, en diſant que Mr de Montmor re
du Meſnil eſtoit l'un des Quarante de e
l'Academie Françoiſe, c'eſtoit Mr de e
Montmor ſon Pere, qui en eſt mort le e
Doyen.

Dans l'article de la mort du Duc de e
Parme, on a mis que Rainuce épouſa ſa
Marguerite Aldobrandin, Niéce du Pape e
Clement VII. Elle eſtoit Niéce de Cle- -
ment VIII.

TABLE.

PRelude.

Deliberation des Etats de Languedoc pour propoſer au Roy une ſubvention ou Capitation generale. 9

Nouveau Prix ſur de nouveaux Bouts-rimez, propoſez par Mrs de la Compagnie des Lanterniſtes de Toulouſe. 12

TABLE.

VNouvelle Lettre sur le nom de Bordeaux. 21

LLe Colonel, Conte, 49

LLettre à Mr Bellet sur un passage de Tertullien. 54

LLe retour des Plaisirs, Ballet dansé à S. Malo. 68

LLettre du Pere François de Lagnes, Jesuite, Superieur de la Mission de Madure dans les Indes, dans laquelle il rend compte de la mort du Pere Iean de Britto. 90

RReception de Mr l'Abbé de S. Pierre à l'Academie Françoise. 178

EEpistre à Mr le Duc de Vendosme. 188

DDétail de tout ce s'est paßé touchant la suppression de la Chambre Royale des Medecins des Universitez Provinciales à Paris, 196

MMariages. 274

Mr le Comte de Cayeu nommé par le Roy pour estre auprés de la personne de Mr le Duc de Chartres. 278

Institution des Jeux Floraux de Toulouse établie en forme d'Academie. 280

TABLE.

Principes d'une conduite ſainte. 282
Recherches de l'Ordre du S. Eſprit. 283
Journal d'Eſtampes. 285
Livre ſans nom. 286
Comedies nouvelles. 288
Baptême d'une Cloche tenuë à S. Paul, par Monſieur & par Madame la Ducheſſe du Maine. 289
Combat donné entre deux Vaiſſeaux du Roy, & ſix Vaiſſeaux Anglois. 296
Priſe d'un gros Vaiſſeau Anglois nommé la Princeſſe. 316
Nouvelles de Hollande. 317
Nouvelles d'Angleterre. 319
Nouvelles d'Eſpagne. 320
Nouvelles de Catalogne. 322
Nouvelles d'Italie. 324
Complot du nommé Daragne pour bruler les Vaiſſeaux du Roy. 327
Etabliſſement d'un Conſeil de Marine chez Monſ. le Comte de Toulouſe 331
Article des Enigmes, 332
Mort du Grand Seigneur. 333

La Medaille doit regarder la page 52
L'Air doit regarder la page 333.